



Déclaration
de **performance**
extra-financière
2023



NORD EST

Édito



Dans un environnement international impacté par un contexte géopolitique toujours incertain (poursuite du conflit ukrainien, conflit israélo-palestinien), l'année 2023 a été marquée par une inflation encore élevée et un ralentissement du marché de l'immobilier. Au final, l'économie française a connu un atterrissage en douceur, année de faible croissance.

Notre territoire a su démontrer sa résilience notamment grâce à ses deux poumons économiques : l'agriculture et la viticulture qui contribuent positivement à la vitalité de notre région.

Dans ce contexte, notre Caisse régionale a continué à accompagner ses différentes clientèles au quotidien, dans leur développement et leurs transitions vers une économie bas-carbone.

Tous les collaborateurs et administrateurs ont été pleinement mobilisés au service de la satisfaction de nos clients. Ainsi en 2023, 92,5% d'entre eux se sont déclarés satisfaits de nos services dont près de 59% de très satisfaits. Nous les remercions de la confiance qu'ils accordent à la qualité de nos services et à notre modèle de banque universelle de proximité, accessible au plus grand nombre.

Nous avons également poursuivi la mise en œuvre de notre projet d'entreprise autour de 4 axes en cohérence avec le projet sociétal du groupe Crédit Agricole :

- contribuer à la vitalité et à l'attractivité du territoire ;
- accompagner, grâce à nos expertises, tous nos clients dans leurs transitions ;
- être présent pour tous à tous les moments importants ;
- être une entreprise responsable sur les dimensions sociale et environnementale.

Plusieurs projets majeurs ont été déployés au service de nos clients particuliers :

- « J'écorénove mon logement », notre site qui permet à nos clients de construire leur projet de rénovation énergétique en plusieurs étapes : estimer la performance énergétique de leur habitat, obtenir des recommandations sur les travaux à engager, adaptées à leurs besoins (confort, économie, réglementation), ou sur les aides à solliciter, réaliser des estimations de financement ;

- le « Gar'o Risk Tour », notre village de la prévention itinérant en partenariat avec les principaux acteurs de la prévention, la Croix-Rouge, la Gendarmerie Nationale, la MSA, la Police, la Préfecture, la Prévention Routière et les Sapeurs-Pompiers. Un dispositif dont l'utilité a été notamment reconnue par la préfecture de la Marne qui a signé un partenariat avec nous pour des actions de prévention auprès des jeunes.

Afin d'accompagner les entreprises, notre Caisse régionale a également développé des outils :

- une démarche de conseil en transitions destinée à nos clients entreprises pour les aider à mieux appréhender les enjeux en matière d'efficacité énergétique de leurs outils de production ou de mobilité de leurs collaborateurs ;
- un fonds de 100 M€ créé fin 2022 alloué pour des projets de production d'énergies renouvelables avec Nord Est Transition Énergétique, déjà engagé à hauteur de 43 M€ .

En 2023, nous avons aussi commencé à déployer un plan d'investissement de 20 M€ sur 3 ans pour rénover nos agences et accueillir au mieux nos clients très attachés aux rendez-vous en agence avec leur conseiller ; un investissement qui contribue aussi à la vitalité de notre territoire.

La force du Crédit Agricole du Nord Est réside dans son double réseau avec d'une part, 2 061 collaborateurs et 169 agences et centres d'affaires, l'un des plus vastes maillages bancaires de nos 3 départements, et d'autre part, nos 67 Caisses locales et 829 administrateurs engagés auprès des acteurs locaux.

Ainsi en 2023, 714 projets associatifs ont été soutenus en proximité par nos Caisses locales et 70 par notre Fondation d'entreprise pour plus de 650 000 euros.

Nous retiendrons notamment la 2^e édition des « Jeunes Formidables », dispositif pour lequel nos Caisses locales ont récompensé 55 jeunes porteurs de projets associatifs et entrepreneuriaux au profit de leur territoire.

Accompagner les initiatives innovantes du territoire, c'est aussi la mission de notre Village by CA de Bezannes, notre accélérateur de start-up qui a fêté ses 5 ans en 2023. 50 start-up ont été accueillies depuis sa création.

En parcourant ce document, vous allez découvrir plus largement notre utilité au territoire, utilité guidée par nos valeurs mutualistes de proximité, de responsabilité et de solidarité. Nous espérons que vous aurez autant de plaisir à le lire, que nous en avons eu à le concevoir pour vous.

Christine GANDON

Présidente du Conseil d'administration

Laure LESME-BERTHOMIEUX

Directrice Générale

Notre *vision* et nos *missions*

Banque de référence sur son territoire, le Crédit Agricole du Nord Est s'appuie sur les valeurs mutualistes à l'origine de sa création, à savoir la proximité, la responsabilité et la solidarité.

Au service de tous, des plus modestes comme des plus fortunés, des particuliers aux grandes entreprises, le Crédit Agricole du Nord Est affirme son **modèle de banque régionale de proximité** qu'il s'engage à exercer avec transparence, loyauté et pédagogie. Il vise l'excellence relationnelle au service de tous. Il a vocation, en premier lieu, à **être utile à ses clients et à ses territoires**.

En plaçant l'humain au cœur de ses préoccupations, le Crédit Agricole du Nord Est s'appuie sur des équipes motivées et totalement mobilisées au service de la **satisfaction de ses clients** ainsi que sur des administrateurs engagés sur tous ses territoires. Sa politique RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) est au cœur de son action.

Le Crédit Agricole du Nord Est est fortement investi sur les terrains sociétaux et environnementaux où il accompagne progrès et transformations.

La raison d'être de son modèle de banque régionale de plein exercice est de participer au développement des 3 départements dans lesquels il exerce son activité : l'Aisne, les Ardennes et la Marne. Son ambition première est de rester la **banque de référence** de son territoire. Cette ambition s'appuie sur des performances financières solides et sur d'importants investissements humains et de modernisation (immobiliers et technologiques).

« Nous sommes une entreprise créatrice de liens, partenaire de confiance de ses clients, utile à ses territoires, grâce à l'engagement de tous, collaborateurs et administrateurs. »



Notre modèle d'affaires

Le Crédit Agricole du Nord Est a déployé un modèle de **banque universelle de proximité**. Elle est la seule banque de son territoire, qui couvre l'Aisne, les Ardennes et la Marne, à disposer en local de tous ses centres de décision.

Les atouts de son modèle sont :

- une banque territoriale adaptée à chaque segment de clientèle ;
- une banque des services qui répond aux besoins quotidiens de tous ses clients, sans exclusion ;
- une banque conseil pour répondre aux besoins complexes des clients particuliers, agriculteurs, viticulteurs, artisans, commerçants, professions libérales ;
- une banque des entreprises pour accompagner l'économie et le développement du territoire au travers des entreprises et des collectivités publiques.

Sur tous ses marchés, le Crédit Agricole du Nord Est est en mesure de proposer une offre de produits et de services bancaires en s'appuyant notamment sur toutes les expertises du Groupe Crédit Agricole et de ses grandes filiales, grâce à une complémentarité entre la banque de proximité et les métiers spécialisés.



Place Ducale, Charleville-Mézières



Cours Langlet, Reims



Bords de Marne, Château-Thierry

Notre **modèle** d'affaires

Notre **création** de **valeur**



Nos valeurs

- **PROXIMITÉ**
- **RESPONSABILITÉ**
- **SOLIDARITÉ**



Nos missions

- **Conseiller, protéger, soutenir** nos clients et faciliter leur quotidien
- **Accompagner durablement** les projets de ceux qui vivent, entreprennent ou innovent sur leurs territoires
- **Être acteur de la dynamique régionale** dans toutes ses dimensions, économiques et sociétales
- **Cultiver une relation de confiance** avec nos collaborateurs et administrateurs, tous ambassadeurs de l'entreprise
- **Conjuguer l'épanouissement et la performance** des collaborateurs dans le cadre de leurs missions
- **Sécuriser nos activités** afin d'assurer notre pérennité



Notre environnement

CONTEXTE SOCIÉTAL

Nouveaux usages et besoins clients, transformation de l'agriculture, évolution démographique, réchauffement climatique, concurrence digitale, exigences réglementaires



Ce qui nous différencie

- Notre projet client et notre proximité relationnelle
- Un soutien permanent des initiatives locales
- L'innovation au cœur de nos projets
- Notre gouvernance, avec des administrateurs élus par nos clients sociétaires
- Plus de 80% de nos résultats conservés au service du territoire



Agir chaque jour dans l'intérêt de nos clients et de la société

Une banque régionale de plein exercice autonome au sein d'un grand groupe, différenciante pour ses clients et ses sociétaires : banque de proximité, accessible partout et proche de ses clients, dont tous les centres de décision sont localisés sur son territoire.

Porteur de sens pour ses collaborateurs : entreprise à taille humaine, entrepreneuriale, à vocation d'utilité territoriale.

Une banque rentable et génératrice de valeur, gage de sa solidité et de sa pérennité.



Nos métiers

Banque

- Épargne • Crédits • Services bancaires

Assurances

- Des biens • Des personnes • Prévoyance

Immobilier

- Co-promotion immobilière
- Aménageur foncier
- Vente de neuf
- Investissement patrimonial

Protection des biens et des personnes

- Télésurveillance • Téléassistance

Accompagnement des entrepreneurs

- Financements spécialisés
- Solutions adaptées et personnalisées à la vie de l'entreprise (création, développement, transmission)
- Banque d'affaires - Capital risque
- Village by CA Reims (hébergement de start-up)



Ce qui nous différencie

- Notre lien au territoire et à ses habitants
- Un pouvoir de décision local pour être au plus près des attentes de nos clients
- Un principe d'action : l'utilité pour un accompagnement durable et responsable de nos clients

Organisation et gouvernance

L'organisation du Crédit Agricole du Nord Est s'appuie sur un modèle de banque à statut coopératif qui repose sur le principe d'une gouvernance équilibrée, assurant un contact permanent et direct avec ses clients sociétaires. Banque régionale détenue par ses clients sociétaires avec son siège social à Reims, le Crédit Agricole du Nord Est conserve chaque année plus de 80% de ses résultats au service de son territoire.

Le modèle de gouvernance du Crédit Agricole du Nord Est privilégie la performance sur le long terme et favorise l'échange d'informations, le partage du savoir et la co-construction.

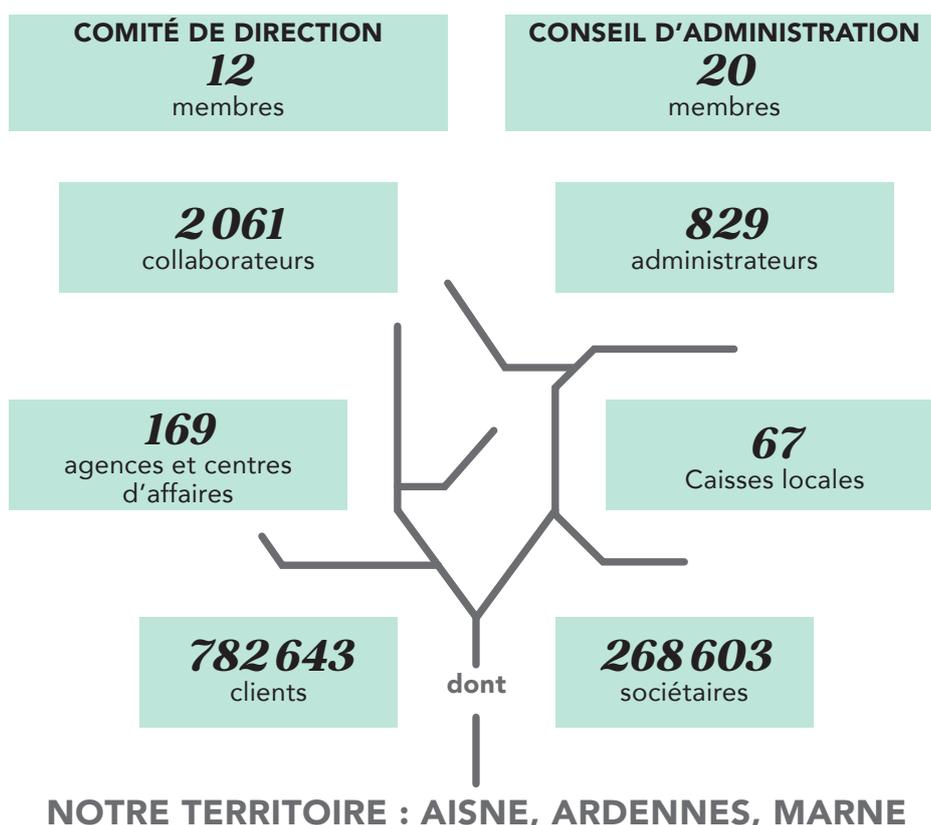
Les 268 603 sociétaires au 31 décembre 2023 sont à la base de l'organisation coopérative du Crédit Agricole du Nord Est. Ils détiennent sous forme de parts sociales le capital de 67 Caisses locales et désignent chaque année leurs représentants : 829 administrateurs qui portent leurs attentes auprès des instances décisionnaires. Les 67 Caisses locales détiennent l'essentiel des parts sociales de la Caisse régionale.

Le Crédit Agricole du Nord Est présente une gouvernance équilibrée, avec à sa tête une Présidente élue et une Directrice Générale nommée par le Conseil d'Administration. Cette gouvernance repose sur deux instances complémentaires qui travaillent parallèlement : le Conseil d'Administration animé par la Présidente, représentant les sociétaires et le Comité de Direction dirigé par la Directrice Générale.

La Directrice Générale présente au Conseil d'Administration les orientations stratégiques et leurs déclinaisons dans les différentes politiques de la Caisse régionale. Le Conseil d'Administration les valide. La Directrice Générale et le Comité de Direction les mettent en œuvre et en rendent compte régulièrement au Conseil d'Administration.

Afin de maintenir les compétences nécessaires à l'exercice de leurs fonctions, les administrateurs de la Caisse régionale bénéficient de plans de formation individualisés et mis à jour annuellement.

NOTRE GOUVERNANCE



Les chiffres clés et résultats 2023

Nos ressources

Nos talents > Notre gouvernance

En proximité sur tout le territoire
2 061 collaborateurs **829** administrateurs

Notre présence territoriale

67 Caisses locales
117 agences de proximité **136** Relais CA
52 centres d'affaires
472 automates en libre-service (distributeurs, bornes chèques et monnayeurs)
5 Points Passerelle

Capital Financier

2,8 Mds€ de capitaux propres sociaux

Le Village by CA

Programme d'accélération des jeunes entreprises innovantes
50 start-up accueillies au Village depuis sa création en 2018

Filiales du Crédit Agricole du Nord Est

Capital investissement	Immobilier
• Nord Est Expansion	• La Foncière Rémoise
• Nord Est Capital Investissement	• Nord Est Immo
Assurances / Assistance	• Nord Est Aménagement Promotion
• Nord Est Protection et Assistance	

Filiales du Groupe Crédit Agricole

Un modèle qui s'appuie sur les synergies entre les différentes entités du groupe, notamment :

• Amundi	• CA Leasing & Factoring
• CA Assurances (PREDICA, PACIFICA)	• CA Payment Services
• CA-CIB	• CA Technologies et Services
• CA Immobilier	
• CA Transitions et Energies	

La Fondation d'Entreprise du Crédit Agricole du Nord Est

1 117 projets accompagnés depuis 2010

Nos résultats

Nos collaborateurs

170 recrutements en CDI **108** alternants
14 700 jours de formation **92** stagiaires
116 emplois d'été

Nos clients

IRC* de 30,2
782 643 clients dont **268 603** sociétaires
371 552 utilisateurs des services en ligne, soit 62,1% des clients éligibles

*Indice de Recommandation Client, enquête AVISO 2023

Notre empreinte environnementale

16 905 tonnes d'émission équivalent CO² liées à notre fonctionnement propre*, soit 8,1 TeqCO² par salarié
2 012 208 tonnes d'émission de GES liées à notre portefeuille de financements**

* selon la mesure du bilan carbone 2021

** selon la méthodologie SAFE du Groupe Crédit Agricole

Notre solidité financière

403 M€ de PNB
109 M€ de Résultat Net
26,8% Ratio de solvabilité

Notre contribution au développement du territoire

2,53 Md€ de nouveaux financements injectés dans l'économie dont 858 M€ pour l'habitat
113 M€ engagés en Capital Investissement sur le territoire à fin 2023

604 636 contrats d'assurance de biens et personnes en stock

2 053 personnes accompagnées par l'association Points Passerelle

838 crédits solidaires et microcrédits accordés aux clients fragilisés

70 projets soutenus par la Fondation d'Entreprise

714 projets ou évènements soutenus par les Caisses locales

Notre raison d'être, le projet du Groupe et la stratégie RSE de Crédit Agricole du Nord Est

LE PROJET DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Le Groupe Crédit Agricole a défini un plan-programme, au plus près de la vie quotidienne de ses clients. Amené à s'amplifier, ce plan s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue et de transparence sur son avancement, avec la mise en place, notamment, de l'Indice d'Engagement Sociétal impliquant l'ensemble des parties prenantes.

LE CRÉDIT AGRICOLE LANCE UNE MOBILISATION COLLECTIVE

Implanté partout dans les territoires, au plus près de l'économie réelle, le Crédit Agricole lance une grande mobilisation collective de toutes ses entités, tous ses collaborateurs, tous ses élus, pour accompagner tous ses clients. Grâce à la capacité d'entraînement de ses banques de proximité et de leurs 10 000 agences, et de l'ensemble de ses métiers (épargne, crédit, assurance, immobilier) avec 142 000 collaborateurs et 27 000 élus, le Groupe entend démultiplier l'impact de ses actions auprès de ses 52 millions de clients (particuliers, professionnels, agriculteurs et entreprises) pour rendre les transitions accessibles à tous.

UNE MOBILISATION RENDUE POSSIBLE PAR LE MODÈLE SPÉCIFIQUE DU GROUPE

La force du modèle de banque universelle de proximité repose sur un modèle de relation globale, pour tous les clients, dans tous les territoires, par tous les canaux, avec toujours des équipes responsables en proximité. Le Crédit Agricole veut être la banque de la vie, celle qui contribue à l'émergence d'un nouveau modèle de prospérité, porteur de progrès pour tous.

Le Projet Sociétal du Groupe Crédit Agricole

3 priorités déclinées en **10 engagements collectifs** :

AGIR POUR LE CLIMAT ET LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE BAS-CARBONE

- #1 **Atteindre la neutralité carbone d'ici 2050**
 - Arrêt total de financement de tout projet pétrolier et gazier en Arctique
 - Baisse de 20% des expositions Crédit Agricole CIB à l'extraction de pétrole d'ici 2025
 - 100% des fonds ouverts en gestion active Amundi avec pour objectif une meilleure notation énergétique
 - Mobilisation pour les énergies renouvelables
 - Livrets d'épargne « Verts » et Plan d'épargne « Vert »
- #2 **Conseiller et accompagner 100% de nos clients dans leur transition énergétique**
 - « J'écorénove mon logement » pour les particuliers
 - « Objectif Transition Énergétique » pour les entrepreneurs
 - Agilauto et bornes de rechargement
- #3 **Intégrer des critères de performance extra-financière** dans 100% de l'analyse de nos financements aux entreprises et agriculteurs

RENFORCER LA **COHÉSION** ET L'**INCLUSION SOCIALE**

- #4 **Proposer une gamme d'offres qui n'exclut aucun client** pour favoriser l'inclusion sociale et numérique
 - Bien Vivre à Domicile
 - Eko Assurances
- #5 **Contribuer à redynamiser les territoires les plus fragilisés** et réduire les inégalités sociales
 - Publier un rapport d'impact annuel pour rendre compte aux parties prenantes
- #6 **Favoriser l'insertion des Jeunes** par l'emploi et la formation
 - 50 000 alternants et stagiaires en France et à l'International d'ici 2025
- #7 **Amplifier la mixité et la diversité** dans toutes les entités du Crédit Agricole ainsi qu'au sein de sa Gouvernance
 - Atteindre entre 30% et 40% de femmes parmi les cadres supérieurs à horizon 2025 selon les entités
 - 100% des collaborateurs et élus du Groupe formés aux enjeux RSE

RÉUSSIR LES TRANSITIONS **AGRICOLE** ET **AGROALIMENTAIRE**

- #8 **Accompagner l'évolution des techniques** vers un système agroalimentaire compétitif et durable
 - Lancer un fonds de private equity et de dette paneuropéen : objectif 1 Md€
- #9 **Permettre à l'agriculture française** de contribuer pleinement à la lutte contre le changement climatique
 - Explorer l'utilité d'une plateforme d'échanges de crédit carbone de la « Ferme France »
- #10 **Contribuer à renforcer la souveraineté alimentaire**
 - Faciliter l'installation des nouvelles générations d'agriculteurs

SRATÉGIE RSE DE LA CAISSE RÉGIONALE

La politique RSE de la Caisse régionale s'intègre dans le projet sociétal du Groupe Crédit Agricole, illustration de sa raison d'être : « **Agir chaque jour dans l'intérêt de nos clients et de la société** ».

Dans une démarche d'amélioration continue, elle se décline en **4 piliers et 13 engagements**. Prenant en compte l'ensemble des parties prenantes, cette politique RSE priorise les enjeux propres au territoire de la Caisse régionale.



Analyse des *risques* et enjeux RSE

PILIER	ENJEUX	RISQUES
1	Ancrage territorial et relations parties prenantes externes	Maillage territorial insuffisant pour répondre aux besoins des clients : implantation inadéquate ou absence de l'offre de services
		Manque de soutien à l'économie du territoire et à ses agents économiques
2	Accompagnement des transitions agricoles et agroalimentaires	Insuffisance d'accompagnement du développement agricole du territoire dans les transitions et/ou offres insuffisantes ou non adaptées pour la clientèle agricole
	Accompagnement des clients dans leurs transitions	Insuffisance d'accompagnement des clients de tous les marchés dans leurs transitions et/ou offres insuffisantes ou non adaptées pour la clientèle
	Adéquation aux évolutions des besoins sociétaux et aux évolutions réglementaires	Insuffisance d'offres solidaires et socialement responsables
3	Accessibilité bancaire	Offre de services inadaptée sur les différents canaux de distribution
		Déficit de pratiques inclusives à l'égard des clientèles fragiles ou populations défavorisées
		Non prise en compte des aléas (divorce, chômage, maladie...) dans les moments de vie
	Soutien aux jeunes populations	Déficit de pratiques inclusives à l'égard des jeunes populations
4	Loyauté des comportements	Non suivi des formations obligatoires de déontologie et de conformité par les collaborateurs
	Relation client : satisfaction, transparence et protection	Inadaptation du produit/service aux besoins du client/défaut de conseil ou de formalisation du conseil/litiges sur la performance des activités de conseil
	Usage respectueux des données de nos clients et des collaborateurs	Insuffisance de protection des données personnelles et défaillance du système d'information
	Empreinte environnementale propre de l'entreprise	Insuffisance de suivi de l'empreinte propre de l'entité (émissions GES, consommation des ressources...) et non-respect des obligations réglementaires (bilan carbone, audit énergétique...)
	Attractivité, rétention et développement des compétences	Manque de fidélisation des collaborateurs
	Qualité de vie et conditions de travail	Absence d'accompagnement des collaborateurs

IMPACT DES RISQUES	ENGAGEMENTS	PAGES
<ul style="list-style-type: none"> - Concurrence des Fintechs - Mobilité des clients - Désintermédiation au profit d'autres acteurs - Attrition des clients 	S'appuyer sur la densité de nos réseaux ainsi que sur notre proximité et notre ancrage au territoire	18
<ul style="list-style-type: none"> - Retard dans les mutations de notre environnement et dans son développement - Déclin de l'attractivité des territoires - Ne plus être considérée comme la banque de référence du territoire 	Soutenir les projets favorisant le « bien vivre » sur le territoire	19
	Dynamiser l'innovation	21
	Accompagner la création et la reprise d'activités économiques	22
<ul style="list-style-type: none"> - Détérioration de l'image de la banque - Perte de confiance des clients - Non-respect de la réglementation - Détournement des clients vers des acteurs pouvant les accompagner dans la transition - Montée des risques climatiques encourus par les clients 	Accompagner les filières agricoles et industrielles dans leurs transitions vers des modèles durables	27
	Aider nos clients à réduire leur dépendance aux énergies fossiles	28
<ul style="list-style-type: none"> - Détérioration de l'image de la banque - Perte de confiance des clients 	Orienter les épargnants vers des solutions d'investissement responsable	58
<ul style="list-style-type: none"> - Concurrence des Fintechs - Mobilité des clients - Désintermédiation au profit d'autres acteurs - Attrition des clients 	Élargir l'accessibilité aux services bancaires	62
<ul style="list-style-type: none"> - Détérioration de l'image de la banque - Perte de confiance des clients 	Être présent auprès des habitants du territoire dans les moments difficiles	64
<ul style="list-style-type: none"> - Détérioration de l'image de la banque - Perte de confiance des clients - Attrition des clients 	Favoriser l'insertion des jeunes dans la vie économique du territoire	63
<ul style="list-style-type: none"> - Détérioration de l'image de la banque - Perte d'attractivité du modèle de sociétariat - Non-respect de la réglementation 	Agir de manière éthique	66
<ul style="list-style-type: none"> - Détérioration de l'image de la banque - Perte de confiance des clients 		
<ul style="list-style-type: none"> - Détérioration de l'image de la banque - Perte de confiance des clients - Retard dans la transition énergétique - Non-respect de la réglementation 		
<ul style="list-style-type: none"> - Turnover important - Non-respect de la réglementation 	Être un employeur responsable	69

Le **Crédit Agricole du Nord Est**
est une entreprise **créatrice de liens**,
partenaire de **confiance** de ses **clients**,
utile à ses **territoires**,
grâce à l'**engagement** de **tous**,
collaborateurs et administrateurs



1 Contribuer à la *vitalité* et à l'attractivité du **territoire**

S'appuyer sur la densité
de nos réseaux ainsi que
sur notre proximité et notre
ancrage au territoire

Soutenir les projets
favorisant le « bien vivre »
sur le territoire

Dynamiser l'innovation

Accompagner la création
et la reprise d'activités
économiques



2 Accompagner, grâce à nos *expertises*, le territoire dans ses *transitions*

Accompagner les filières
agricoles et industrielles
dans leurs transitions
vers des modèles durables

Aider nos clients à réduire
leur dépendance
aux énergies fossiles

Orienter les épargnants vers
des solutions d'investissement
responsable



3

Être présent
pour *tous*
à tous les **moments**
importants

Élargir l'accessibilité
aux services bancaires

Favoriser l'insertion des jeunes
dans la vie économique
du territoire

Être présent auprès
des habitants du territoire
dans les moments
difficiles



4

Être
une **entreprise**
exemplaire

Agir de manière éthique

Être un employeur
responsable

Réduire notre empreinte
environnementale
propre

Objectif 1

Notre premier objectif: Contribuer à la vitalité et à l'attractivité du territoire

En sa qualité de banque régionale de plein exercice, le premier objectif de la stratégie RSE du Crédit Agricole du Nord Est est tourné sur son territoire afin de contribuer pleinement à son développement.

1 *S'appuyer sur la densité de nos réseaux ainsi que sur notre proximité et notre ancrage au territoire*

UN ANCRAGE TERRITORIAL FORT

Avec 169 agences et centres d'affaires, le Crédit Agricole du Nord Est propose un des plus vastes maillages parmi tous les acteurs bancaires du territoire afin de rester au plus proche de ses clients.

En complément, les 67 Caisses locales, composés des représentants des clients sociétaires, participent à l'animation du territoire en finançant directement des actions associatives grâce à leur budget d'animation ou en identifiant des projets susceptibles d'être soutenus par le Crédit Agricole du Nord Est.



De gauche à droite, *Éric Delhaye, Maire de Laon*
Pour le Crédit Agricole du Nord Est, *Christine Gandon, Laure Lesme-Berthomieux*
et *Jérôme Herlaut* respectivement *Présidente du Conseil d'Administration,*
Directrice Générale et Directeur du groupe commercial Laon-Thiérache

LES RELAIS CA RENFORCENT LA PRÉSENCE SUR LE TERRITOIRE

En complément des agences et centres d'affaires, 136 relais CA (au 31/12/2023) proposent un service bancaire de proximité en partenariat avec des commerçants. Un service qui contribue à la vitalité des territoires.

Sur la totalité de l'année 2023, ce sont plus de 92 000 opérations qui ont été réalisées pour un montant de plus de 4,6 M€, preuve de l'utilité de ce dispositif.

UNE GESTION DURABLE DU PARC IMMOBILIER

Soucieuse de contribuer à la vitalité des territoires en étant accessible dans les grandes villes comme dans les petites communes, la Caisse régionale du Crédit Agricole du Nord Est s'engage dans un plan de rénovation de son parc immobilier. Ainsi, entre l'été 2023 et fin 2026, près de 20 M€ seront consacrés à la rénovation de l'ensemble de ses agences dans les départements de l'Aisne, des Ardennes et de la Marne.

Par ailleurs, en 2023, les collaborateurs des 4 centres d'affaires de Laon ont intégré de nouveaux locaux, propriété de l'Office Public de l'Habitat de l'Aisne, construits dans le cadre du programme national « Action Cœur de Ville ».



2 Soutenir les projets favorisant le « bien vivre » sur le territoire

LA FONDATION D'ENTREPRISE

Active depuis 2010, la Fondation du Crédit Agricole du Nord Est soutient et accompagne les actions des associations locales autour de 4 axes majeurs :

- le développement économique et la ruralité ;
- l'insertion, la solidarité et le bien vieillir ;
- la jeunesse et le sport ;
- la culture, l'environnement et le patrimoine.

En 2023, la Fondation a continué son action en accompagnant 70 initiatives pour un soutien total de 652 280 €.



70 projets soutenus par la Fondation d'Entreprise du Crédit Agricole du Nord Est (83 en 2022)

LOGEMENT SOCIAL

Acteur du logement, la Caisse régionale accompagne les projets d'accession sociale de son territoire en finançant les bailleurs sociaux et les accédants mais également en commercialisation via sa filiale, Nord Est Immo.

LOGEMENT SENIOR

Par le biais de sa société patrimoniale, la Caisse régionale du Nord Est accompagne les projets des maisons « Âge et Vie », habitat inclusif pour les seniors.

Ce projet consiste à construire dans les territoires ruraux des résidences seniors non médicalisées de petites tailles composées d'une colocation destinée aux seniors et d'un logement privatif à disposition pour un ou une auxiliaire de vie et sa famille.

À fin 2023, 12 résidences « Âge et Vie » sont implantées sur le territoire du Crédit Agricole du Nord Est.

CAISSES LOCALES

Les 67 Caisses locales contribuent à la dynamisation de leur territoire respectif. En 2023, ce sont 714 projets d'association ou événements qui ont été soutenus pour un montant de près de 313 000 €.

Au-delà de cet aspect financier, les administrateurs de Caisses locales sont régulièrement formés pour leur permettre de contribuer au mieux à l'animation de la vie de leur territoire.

À titre d'exemple, en 2023, les administrateurs ont été invités à participer à un webinar sur l'économie circulaire ou encore à une conférence dont le thème était la géopolitique et les équilibres mondiaux ainsi que leurs impacts sur la France et l'Europe.

L'OPÉRATION « JEUNES FORMIDABLES »

Par l'action de ses Caisses locales, le Crédit Agricole du Nord Est a récompensé, en 2023, 55 jeunes porteurs de projets, de 18 à 35 ans, qui partagent ses valeurs et s'investissent pour leur territoire et ses habitants.

Investis dans la vie locale, qu'il s'agisse de culture, d'emploi, d'inclusion, de reprise ou de création d'activité, de solidarité intergénérationnelle ou de sport, ces « jeunes formidables » remarquables par les Caisses locales ont reçu dans un premier temps chacun un chèque d'une valeur de 500 €, lors des semaines du sociétariat en novembre.

Dans un second temps, un jury de 6 membres (un représentant du monde de l'entreprise, 2 représentants du journal *L'Union*, partenaire de l'événement, et 3 salariées du Crédit Agricole du Nord Est) a retenu 9 finalistes, issus des 3 départements du territoire de la Caisse régionale, qui ont été invités à présenter leur projet en janvier 2024. Le lauréat de chaque département ainsi que celui choisi par le public grâce au partenariat avec *L'Union*, ont reçu un chèque de 1 000 €. Les 5 autres finalistes ont reçu chacun un chèque de 500 €.

Deux jeunes formidables identifiés en 2022 se sont engagés à nos côtés en devenant administrateurs de Caisses locales en 2023.



Les 4 lauréats de l'édition 2023 des « Jeunes Formidables »

SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS AVEC « YAPLA »

Le Crédit Agricole du Nord Est et YAPLA se sont associés fin 2022 pour faciliter la gestion des associations. Grâce à ce partenariat les associations clientes du Crédit Agricole du Nord Est peuvent bénéficier gratuitement des différentes formules de la plateforme YAPLA.

FAIRE RAYONNER L'ART CONTEMPORAIN ET LES ARTISTES DU TERRITOIRE

Le Crédit Agricole du Nord Est est engagé dans l'accès à la culture au plus grand nombre mais aussi dans le soutien aux artistes locaux.

Depuis 2018, le Crédit Agricole du Nord Est acquiert régulièrement des œuvres d'artistes contemporains locaux (douze tableaux à ce jour).

En parallèle de cette collection, le Crédit Agricole du Nord Est organise régulièrement des expositions appelées « La Galerie Éphémère ». Des expositions comme celle organisée fin 2023 en partenariat avec la ville de Laon dans le magnifique écrin de l'abbaye Saint-Martin qui a mis en avant des créations de 9 artistes du territoire.

SOUTENIR LE TOURISME : 70 ANS DE LA ROUTE TOURISTIQUE DU CHAMPAGNE

Depuis 1953, la route touristique du Champagne sillonne les 319 communes de l'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) Champagne dans l'Aisne, l'Aube et majoritairement la Marne, route qui relie près de 4 300 vigneron et 34 000 hectares.

Agir pour le développement de l'œnotourisme, c'est agir pour l'économie et le rayonnement du territoire, c'est pourquoi le Crédit Agricole du Nord Est s'est associé à cet anniversaire. Un anniversaire qui en annonce un autre : 2025 marquera les 10 ans de l'inscription des « Coteaux, Maisons et Caves de Champagne » sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco.

Premier banquier-assureur de la filière champagne et de ses activités connexes, le Crédit Agricole du Nord Est est aussi le premier grand mécène à avoir soutenu la candidature des « Coteaux, Maisons et Caves de Champagne » à cette inscription.





Le Village by CA fête ses 5 ans

3 Dynamiser l'innovation

LE VILLAGE BY CA

En 2023, le Village by CA (VBCA) a été sollicité par 36 start-up pour intégrer son dispositif d'accompagnement. Deux comités de sélection (en janvier et octobre) ont validé l'entrée de 3 nouvelles start-up :

- **AFTERWORK**, une application digitale reliant d'une part les acteurs du loisir, du sport, de la culture et de la restauration, et d'autre part les utilisateurs de ces structures sur un même territoire ;
- **AROP**, une solution innovante de vernis à ongle sur mesure et responsable ;
- **COLIGO**, une application digitale utilisant l'Intelligence Artificielle qui simplifie la gestion des systèmes industriels.

S'ajoutent à ces nouvelles recrues d'autres start-up hébergées au Village qui s'imposent aujourd'hui comme des références dans le secteur de l'agriculture durable et connectée, comme MyEasyFarm, qui a lancé MyEasy-Carbon, un outil de diagnostic, simulation, calcul et suivi des projets bas-carbone portés par les agriculteurs. S'en est suivie une collaboration avec le groupe coopératif Cristal Union, partenaire du VBCA. My Easy Farm poursuit son développement à l'international avec des bureaux en Italie, aux Pays Bas et en Allemagne. Enfin, la société figure dans la liste 2023 des start-up françaises à impact.

D'autres start-up, également accompagnées par le Village, se sont démarquées cette année :

- Après un passage télévisé dans un reportage diffusé sur une chaîne grand public, Cygnes a vu ses ventes exploser. La start-up rémoise commercialise des collants ultra résistants fabriqués en France. Plus de 1,5 million de téléspectateurs ont ainsi découvert la start-up, provoquant des milliers de commandes (jusqu'à plusieurs centaines par minute) ;
- La start-up Vera Biotech, spécialiste de la valorisation des déchets issus de la filière café, a participé à de nombreux événements cette année et plusieurs opportunités de partenariats offrent des perspectives très encourageantes pour 2024. L'équipe s'est agrandie ainsi que son comité stratégique et Vera Biotech a reçu plusieurs distinctions pour son engagement environnemental.

En 2023, le Village a célébré ses 5 ans d'existence en présence de ses membres fondateurs, partenaires et des acteurs de l'écosystème local dédié à l'innovation. À cette occasion, deux intervenants ont animé une conférence, illustrant l'importance de ce Village permettant de favoriser l'émergence de solutions novatrices face aux grands enjeux sociétaux.

L'année 2023 a été propice aux collaborations entre les différents acteurs du territoire pour mettre en avant des start-up locales. De nouveau, le Village a participé aux 3 sessions du Grand Pitch. Initié par la CCI Marne en Champagne, en partenariat avec la Caisse régionale, cet événement permet aux entrepreneurs accompagnés de pitcher leur projet devant des investisseurs.

Le Village poursuit également son engagement auprès des jeunes, en recevant régulièrement des étudiants pour promouvoir la création d'entreprise et soutient l'entrepreneuriat au féminin en accueillant dans ses locaux le hackathon Revell'East, événement organisé par Orange.

L'année 2023 a aussi été marquée par la mise en place d'un potager collaboratif au Village, pour créer du lien entre les locataires et les sensibiliser à la biodiversité et à la consommation de produits locaux.

Enfin, le Village met ses espaces au service du territoire pour favoriser une économie locale, durable, innovante et ouverte à tous. Citons quelques événements phares qui se sont déroulés au Village en 2023 :

- Une conférence de Guillaume LEFEBVRE, Directeur Général de l'IFCAM, l'université du Groupe Crédit Agricole, sur l'innovation managériale, en présence de la championne de BMX Race, Mathilde Doudoux, ambassadrice du dispositif du Groupe Crédit Agricole « Sport comme école de la vie » et actuellement en préparation de Paris 2024 ;
- Le Village était présent sur divers événements en région comme la Foire de Châlons, le Deep Tech Tour Bpifrance à Reims, le salon VITeff à Épernay, ou encore le salon 360 Grand Est à Strasbourg ;
- Deux marchés de producteurs locaux ont été organisés sur la Place du Village pour promouvoir l'économie circulaire et les circuits courts.



13 start-up accompagnées
au Village by CA
en 2023 (18 en 2022)



113 M€ engagés en capital
investissement sur
le territoire (115 en 2022)

4 Accompagner la création et la reprise d'activités économiques

SOUTENIR L'INSTALLATION DE NOUVELLES EXPLOITATIONS

Banque de près de 9 agriculteurs sur 10 sur son territoire, la Caisse régionale accompagne la reprise et l'installation de nouvelles exploitations agricoles, dans un but de maintien des activités économiques sur le territoire.

En 2023, ce sont 229 installations qui ont été accompagnées par les équipes du Crédit Agricole du Nord Est.

CAPITAL INVESTISSEMENT

Née de l'engagement du Crédit Agricole du Nord Est d'agir utilement pour son territoire, la raison d'être de sa marque Nord Est Partenaires est de soutenir le développement des entreprises notamment via :

- Nord Est Partenaires « Capital investissement », intervenant en fonds propres ou quasi fonds propres et disposant de 250 M€ sous gestion au niveau local ou national - à ce jour, 34 sociétés territoriales sont accompagnées à hauteur de 113 M€.
- Nord Est Partenaires « Transition Énergétique » : Fonds de 100 M€ dédié à l'accompagnement financier de projets liés à la production d'énergie renouvelable et à la transition énergétique (43 M€ engagés à fin 2023).

AFTERWORK DE LA CREATION

Afin d'accompagner la création d'entreprise, la Caisse régionale a organisé deux « Afterworks de la création » en 2023, pour la première fois dans les Ardennes et dans l'Aisne : le 25 mai à Charleville et le 22 juin à St Quentin. Ces rencontres ont permis aux porteurs de projets d'échanger avec les chargés d'affaires professionnels de la Caisse régionale et des représentants de réseaux d'accompagnement de la création / reprise / transmission tels que la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et la BGE (réseau d'appui aux entrepreneurs).



Village by CA du Nord Est

Objectif 2

Notre deuxième objectif: **Accompagner, grâce à nos expertises, le territoire dans ses transitions**

Le Groupe Crédit Agricole et la Caisse régionale se sont donné pour objectif de contribuer à une économie bas-carbone et d'accompagner, via leur rôle de conseil, leurs clients dans leurs transitions.

LES ENGAGEMENTS DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Présentation générale de la stratégie climat

La stratégie climat de Crédit Agricole, précisée en 2022 et enrichie en décembre 2023, repose ainsi sur l'équation suivante : (i) déployer massivement des financements et investissements dans les énergies renouvelables, les infrastructures bas-carbone, les technologies propres et les projets d'efficacité énergétique, (ii) accompagner tous les clients dans leurs transitions et (iii) cesser tout financement de nouveaux projets d'extraction d'énergies fossiles et adopter une approche sélective dans l'accompagnement des énergéticiens inscrits dans cette transition. De façon globale, la stratégie climat du Groupe vise à appréhender les impacts des activités menées par le Crédit Agricole sur le climat (volet « matérialité environnementale » telle que définie par la NFRD – Non-Financial Reporting Directive) de façon à réduire les impacts négatifs et à accroître les impacts positifs de ces activités, et identifier les opportunités liées aux transitions climatiques telles que définies par la TCFD (Task Force on Climate-related Financial Disclosures).

L'analyse des impacts financiers potentiels des risques climatiques sur les activités du Groupe (volet « matérialité financière » telle que définie par la NFRD) est quant à elle traitée au sein la partie 4.

Depuis juin 2019, le Groupe Crédit Agricole déploie une stratégie climat visant à réallouer progressivement ses portefeuilles de financement et d'investissement en cohérence avec les objectifs de température de l'Accord de Paris de 2015. Cette stratégie a dans un premier temps

été mise en place à travers deux séries de décisions structurantes mises en œuvre tout au long de 2020 et 2021 :

- adoption de premiers objectifs de décarbonation structurants : désengagement du charbon thermique à horizon 2030 (UE et OCDE) et 2040 (reste du monde), accroissement significatif des financements des énergies renouvelables, accélération des politiques d'investissement responsable ;
- création d'outils afin de répondre à ces objectifs : gouvernance climat dédiée, outils de reporting et de pilotage extra-financier, etc.

L'accélération de l'investissement et du financement dans les énergies « vertes » est impérative pour contribuer efficacement à la transition énergétique, en lieu et place des énergies fossiles. En effet, stopper uniquement le financement des énergies fossiles permettrait de « verdier » rapidement le bilan de la Banque, mais pénaliserait toutes les populations encore dépendantes de ces énergies sans les accompagner dans leur propre transition. Aussi, le Crédit Agricole fait le choix exigeant de mettre la force de son modèle de banque universelle au service de l'accompagnement des transitions pour le plus grand nombre. En équipant tous ses clients, des grandes entreprises internationales aux ménages les plus modestes, en produits et services utilisant des énergies bas-carbone et en s'inscrivant en permanence dans une démarche d'innovation et de progrès, le Crédit Agricole perpétue son rôle d'acteur engagé dans les grandes transitions sociétales.

Dans ce cadre, au travers de plans d'actions personnalisés propres aux caractéristiques de son territoire et ses marchés de clientèle, la Caisse régionale du Nord Est s'inscrit dans la continuité des démarches visant à décarboner ses portefeuilles de financement. En 2023, ses travaux ont permis d'alimenter les annonces du Groupe Crédit Agricole lors du Climate Workshop du 14 décembre 2023 (à retrouver sur le site : <https://www.credit-agricole.com/finance/blocs-finance/visuels-du-site-finance/climate-workshop/climate-workshop-14-decembre-2023>).

Se désengager des énergies fossiles

Depuis plusieurs années, le Crédit Agricole s'engage en faveur d'un retrait des énergies fossiles. Dans un premier temps, cette volonté a été marquée, en 2015, par l'engagement de mettre un terme au financement de l'extraction du charbon puis, en 2019, par l'annonce de la fin du financement du charbon thermique (mines, centrales électriques, infrastructures de transport dédiées) à horizon 2030 (dans les pays de l'UE et de l'OCDE) et 2040 (dans le reste du monde).

En 2022, le groupe coté Crédit Agricole S.A. a renforcé cette orientation en annonçant plusieurs engagements :

- réduction de 25% des émissions de carbone par million d'euros investi par Crédit Agricole Assurances (2025 par rapport à 2019) ;
- pétrole et gaz : diminution de 75% des émissions CO₂e liées aux financements des secteurs gaz et pétrole d'ici 2030 ; baisse de 25% de l'exposition de Crédit Agricole CIB à l'extraction de pétrole d'ici 2025 ; pas de financement direct de nouveaux projets d'extraction de pétrole ; exclusion des financements directs d'extraction d'hydrocarbures non-conventionnels (pétrole et gaz de schiste, sables bitumineux) ; exclusion des financements directs d'extraction de pétrole et de gaz en Arctique ; analyse annuelle du plan de transition des clients du secteur pétrole-gaz, basé principalement sur le choix d'un scénario de référence (vs scénario Net Zero 2050) et sur la stratégie de désinvestissement des énergies carbonées et de l'investissement dans la décarbonation ;
- électricité : finalisation du désengagement des centrales à charbon ; sélectivité et réduction accrues du financement des centrales à gaz.

En 2023, le Groupe Crédit Agricole a réaffirmé et amplifié ces engagements :

- pétrole et gaz : arrêt de tout financement de nouveau projet d'extraction d'hydrocarbures fossiles (publication au T1 2024 du montant total des projets d'extraction fossile sur lesquels le Groupe était déjà engagé) ; arrêt des financements corporates pour les producteurs indépendants consacrés exclusivement à l'exploration et la production de pétrole et/ou gaz ; examen au cas par cas des financements corporates des énergéticiens, selon une appréciation mise à jour régulièrement, en tenant compte de leurs engagements dans la transition ; accélération de notre objectif de réduction de nos émissions financées, avec un rythme deux fois plus rapide que le scénario NZE de l'AIE ;
- électricité : triplement des financements annuels en France par Crédit Agricole Transitions & Energies sur les énergies renouvelables entre 2020 et 2030 , suivant la recommandation de l'Union européenne ; augmentation de 80% de l'exposition de Crédit Agricole CIB aux énergies bas-carbone entre 2020 et 2025 pour atteindre 13,3 Md€ en 2025.

À noter que le Crédit Agricole du Nord Est, banque régionale de plein exercice, ne finance aucun projet d'extraction de pétrole.

RISQUES ASSOCIÉS À LA NATURE ET À LA BIODIVERSITÉ

Les risques liés à la perte de la nature et la biodiversité sont identifiés comme étant importants pour le Groupe. Les réglementations nationales et internationales évoluent très rapidement et se multiplient vers une prise de responsabilité des institutions financières dans leurs impacts sur ces sujets, telle que la directive CSRD (Corporate Sustainability Reporting directive) de l'Union Européenne applicable à partir de 2025 pour l'exercice de 2024. Dans le cadre de la Stratégie nationale pour la biodiversité et du Post-2020 Global Framework for Biodiversity (GBF), Crédit Agricole S.A. a rejoint la Taskforce on Nature-Related Financial Disclosures (TNFD) en tant que membre du Forum afin de mieux appréhender les impacts, dépendances, risques et opportunités liés à la perte de la nature sur ses financements et investissements. La protection des écosystèmes est un des thèmes d'analyse ESG majeurs d'Amundi, notamment évalué dans le critère « Biodiversité & Pollution » de sa méthodologie de notation des entreprises et elle représente un point d'attention particulier dans son dialogue avec les entreprises.



LA PRISE EN COMPTE DE L'EMPREINTE CARBONE DES ÉMISSIONS FINANCIÉES

Les émissions liées aux investissements et financements constituent un véritable enjeu pour le Crédit Agricole et la Caisse régionale.

De façon à pouvoir communiquer plus facilement en interne et en externe sur celles-ci, l'outil P9XCA a été rebaptisé SAFE (pour Single Accounting of Financed Emissions methodology) **au cours de l'année 2021.**

Cette méthodologie innovante que le Groupe utilise depuis 2012 est préconisée depuis 2014 pour les banques de financement et d'investissement par le guide sectoriel pour le secteur financier « Réalisation d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre » publié par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), l'Observatoire de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (ORSE) et l'Association Bilan Carbone (ABC).

• **SAFE est une méthodologie qui permet de constater l'empreinte carbone des émissions financées en évitant les comptages multiples :**

La méthodologie permet de calculer l'ordre de grandeur des émissions financées.

Elle s'appuie en cela sur les préconisations du Guide sectoriel sur la quantification des émissions de GES pour le secteur financier publié par l'ADEME, l'ABC et l'ORSE. Réalisé en 2014 avec la participation d'une vingtaine d'institutions financières, d'ONG et d'experts, ce guide recommande aux banques de financement et d'investissement et aux banques universelles de recourir à une **approche macroéconomique (méthodologies dites top-down), seule à même de garantir l'addition des résultats et ainsi l'exactitude de l'ordre de grandeur calculé.**

Ainsi, SAFE fait correspondre par construction la somme des empreintes carbone de l'ensemble des institutions financières mondiales à 100% des émissions mondiales, contrairement à d'autres méthodologies sur le marché, à l'image de celle utilisée par l'étude d'Oxfam qui aboutit à une somme égale à plusieurs fois ce niveau (de l'ordre de 4 à 5 fois les émissions mondiales).

• **Une méthodologie permettant de cartographier les émissions financées par secteur et géographie :**

SAFE permet de réaliser une **cartographie sectorielle et géographique des émissions financées.** Les émissions de gaz à effet de serre sont affectées aux acteurs économiques selon leur capacité (et leur intérêt économique) à les réduire selon une affectation qualifiée « par enjeu », par opposition à l'allocation usuelle « par scope ».

Au-delà de l'aspect quantification, la réalisation d'une telle cartographie permet au Groupe d'identifier les secteurs prioritaires nécessitant le développement de politiques sectorielles RSE. Elle est également utilisée dans les méthodologies et calculs liés au risque climatique de transition.

Selon la méthode SAFE, l'estimation des émissions de gaz à effet de serre de l'ensemble des investissements et des financements de la Caisse régionale (scope 3) est la suivante (en milliers de tonnes équivalent CO₂) :

MACRO SECTEURS	ÉMISSIONS FINANCÉES EN 2023	ÉMISSIONS FINANCÉES EN 2022
Agriculture	1 777,17	1 583,14
Construction	61,21	100,69
Énergie	17,92	14,12
Industrie	37,18	45,24
Transport	76,10	121,09
Services	-	-
Déchets	39,46	30,29
Administration	3,17	0,00
Autres	-	-
TOTAL	2 012,21	1 894,57

Dans ce contexte, la Caisse régionale souhaite accompagner l'ensemble de ses clients dans leurs transitions vers des activités économiques et des modes de vie plus durables.

1 Accompagner les filières agricoles et industrielles dans leurs transitions vers des modèles durables

Afin d'accompagner les acteurs du territoire vers une économie bas-carbone, le Crédit Agricole du Nord Est s'est donné pour objectif d'analyser et de suivre les démarches vertueuses sur l'ensemble de ses grandes filières agricoles et industrielles afin de contribuer positivement à ces trajectoires sur l'ensemble des chaînes de valeur.

DYNAMISER L'INNOVATION EN BIOÉCONOMIE

Lancé en 2005 et fort de 500 adhérents, le pôle de compétitivité Bioeconomy for Change, anciennement connu sous le nom d'IAR (Industrie et Agro Ressources), se concentre sur l'innovation et la transition vers une bioéconomie durable. Avec le Crédit Agricole du Nord Est parmi ses membres fondateurs, sur les régions Grand Est, Hauts-de-France et Normandie, ce pôle favorise la collaboration entre entreprises, chercheurs et acteurs publics pour développer des solutions bio-sourcées et écologiquement responsables. Ensemble, ils contribuent à transformer les

industries traditionnelles vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement. Le Crédit Agricole du Nord Est, membre du bureau de l'association, y est représenté par sa Présidente.

ACCOMPAGNER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Le Crédit Agricole du Nord Est n'est pas un simple financeur, il soutient le porteur de projet dès la phase d'étude et poursuit l'accompagnement via un suivi annuel personnalisé.

Pour cela, la Caisse régionale a créé en 2019 une structure Transition Énergétique, dédiée à l'accompagnement des projets d'investissement dans la méthanisation, le photovoltaïque, l'éolien et le bois/forêt.

Composée de 7 collaborateurs, experts grands projets et chargés de projets, la structure Transition Énergétique a accompagné, en 2023, 12 projets de méthanisation pour près de 5 M€, 129 projets d'installations photovoltaïques pour un montant de 45,5 M€ et 2 projets de bois et forêt pour 0,9 M€.

Avec 84% de part de marché sur l'accompagnement des projets de méthanisation sur ses 3 départements, la Caisse régionale dispose aujourd'hui d'une expertise solide lui permettant d'être reconnue sur son territoire en matière de transition énergétique.

L'équipe Transition Énergétique réalise par ailleurs des actions de sensibilisation et de partage d'expertise en participant à divers événements locaux :

- présence sur les différentes foires, Châlons en Champagne, Sedan, La Capelle et le salon Viti Vini d'Épernay ainsi que le forum des opportunités à Fagnières ;
- participation à plusieurs événements et salons énergies renouvelables comme Métha'morphose, comité Bois et Forêt et Expo Biogaz.

En 2023, une conférence « agrivoltaïsme agricole » a été organisée par le Crédit Agricole Nord Est, devant une soixantaine de clients intéressés.

Enfin, la Caisse régionale a accueilli les journées nationales du club énergie du Groupe Crédit Agricole, réunissant des experts venus de chaque Caisse régionale et de filiales du Groupe. Ces journées ont été l'occasion d'échanges, de travail sur des sujets techniques et de visites de site (méthanisation et biomasse).



12 projets de méthanisation financés (29 en 2022)

ASSURER LES RISQUES CLIMATIQUES

Soucieux d'apporter une réponse toujours plus complète aux besoins de ses clients et compte tenu des évolutions climatiques, le Crédit Agricole du Nord Est propose une large gamme de contrats d'assurance visant à protéger ses clients des aléas climatiques.

En particulier, 110 nouveaux contrats « assurance grêle » ont été souscrits en 2023 et 130 nouveaux contrats « multirisques climatiques », portant à 2 083 le nombre de contrats d'assurance aléas climatiques en stock au 31 décembre 2023 (contre 1 998 en 2022). La superficie des surfaces assurées sur le risque climatique a augmenté cette année de 20% passant de 80 000 ha à 96 000 ha.

ACCOMPAGNER NOS ENTREPRISES AGROALIMENTAIRES

Soucieuse d'accompagner les entreprises agroalimentaires du territoire dans leurs transitions, la Caisse régionale du Nord Est instaure un dialogue avec ses clients, afin de partager leurs trajectoires de décarbonation.

Les principales filières agro-industrielles qui structurent son territoire - collecte et transformation des céréales, de la betterave, de la luzerne, de la pomme de terre - ont ainsi engagé de profondes mutations, visant à la fois à économiser de l'énergie et à se doter d'un mix énergétique plus décarboné (notamment biomasse et solaire). La Caisse régionale du Nord Est accompagne non seulement la réflexion, grâce à l'expertise agro-industrielle de son équipe dédiée, mais aussi la mise en place par le biais des financements des investissements. Les transformations en cours se traduisent aussi bien par des optimisations incrémentales de processus existants, que des innovations de rupture des procédés historiques, nécessitant de repenser en profondeur les systèmes énergétiques. L'accompagnement financier de la Caisse régionale peut se faire, soit dans le cadre du financement des investissements généraux sous forme de crédits à impact intégrant des critères ESG, soit au travers de financements dédiés à des projets de décarbonation eux-mêmes.

2 Aider nos clients à réduire leur dépendance aux énergies fossiles

Afin d'accompagner ses clients particuliers, professionnels et entreprises vers l'utilisation de sources d'énergie plus durables, la Caisse régionale a mis en place une démarche conseil, venant compléter son rôle de financeur.



2 083 contrats d'assurance aléas climatiques en stock (1 998 en 2022)



1 078 éco prêts à taux zéro accordés (926 en 2022)

ACCOMPAGNER LES CLIENTS PARTICULIERS

Pour accompagner les particuliers dans la réduction de leur empreinte carbone, le Crédit Agricole du Nord Est propose des financements adaptés pour acquérir des véhicules plus « verts » et rendre leur habitat moins énergivore.

LES MESURES DE FINANCEMENT

Pour accompagner la rénovation des logements de ses clients, la Caisse régionale a accordé en 2023 1 078 éco prêts à taux zéro pour près de 14 M€ soit une augmentation de plus de 16% en nombre et de 23% en montant par rapport à 2022.

En complément, la Caisse régionale dispose d'une offre de prêts spécifiques pour le financement de travaux ou l'acquisition de véhicules respectant certaines normes.

Pour encourager le développement d'une mobilité plus durable, la Caisse régionale propose gratuitement une avance de trésorerie sur la prime à la conversion sans obligation de financement du véhicule (taux zéro, sans frais de dossier) et offre par ailleurs 100 € pour la souscription d'une assurance véhicule électrique. En 2023, ce sont 202 contrats qui ont ainsi été souscrits soit 38% de plus qu'en 2022.

UN ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ SUR L'HABITAT

Depuis fin 2022, la Caisse régionale accompagne les habitants du territoire dans leurs projets de travaux d'éco-rénovation via le site internet « J'écorénove mon logement » qui propose :

- de nombreux articles riches de conseils sur la thématique de la rénovation énergétique ;
- un simulateur pour estimer la performance énergétique de l'habitat ;
- un simulateur de travaux ;
- un simulateur d'aides et de primes ;
- un simulateur de financement ;
- l'annuaire des artisans ayant obtenu le label « Reconnu Garant de l'Environnement » (RGE), présents sur tout le territoire français.

À destination du grand public, « J'écorénove mon logement » est conçu comme un guide complet permettant aux clients et prospects de s'informer sur les dispositifs existants. Un accompagnement personnalisé peut également leur être proposé par les conseillers de la Caisse régionale.

À cette fin, deux partenariats avec des accompagnateurs de la rénovation énergétique locaux ont été noués en 2023 : Oktave pour le territoire des Ardennes et de la Marne et PASS RENOVATION Hauts-De-France pour le territoire de l'Aisne.

Enfin, depuis fin 2022, ce sont près de 800 collaborateurs qui ont été formés à l'utilisation du site « J'écorénove mon logement » et à la démarche, pour accompagner au mieux nos clients.

Le site est accessible via www.ca-nord-est.fr et depuis l'adresse <https://j-ecoreнове.credit-agricole.fr/>

ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES ET LES PROFESSIONNELS

L'objectif de la Caisse régionale est d'accompagner aux côtés d'Unifergie, la filiale du Groupe Crédit Agricole dédiée aux énergies renouvelables, et de CA-CIB, les transitions des territoires au sens large, d'une part par le financement des acteurs locaux et d'autre part par l'accompagnement financier de projets d'envergure qui ont un impact territorial fort.

À cet égard, le Centre d'Affaires Développement du Territoire a financé 43 M€ de projets d'énergies renouvelables en 2023. Il s'agit de grands projets portés par des acteurs nationaux dont une part des actifs se situe sur notre territoire ou sur les territoires des autres Caisses régionales. Ce sont ainsi 6 projets (2 éoliens terrestres, 1 éolien en mer et 3 de biomasse) portés par des acteurs nationaux qui ont été accompagnés par la Caisse régionale du Nord Est.

ALLER PLUS LOIN DANS L'ACCOMPAGNEMENT VIA LE CONSEIL

Le Groupe Crédit Agricole a créé en 2023, la filiale Crédit Agricole Transitions et Energies. Celle-ci a pour objectif notamment d'accompagner les entreprises au-delà du financement.

Au sein de la Caisse régionale, cela s'est traduit par le recrutement d'un Conseiller en Transition Énergétique dont les missions consistent à accompagner les clients de la définition de leurs besoins à la mise en œuvre opérationnelle de leurs projets, et en même temps à sensibiliser leurs collaborateurs. En 2023, près de 50 clients Entreprises ont bénéficié de cette démarche.

Soucieuse de cultiver les interactions au sein de son écosystème, en 2023, la Caisse régionale a par exemple co-animé aux côtés de Bpifrance, une conférence sur le Décret Tertiaire (baisse des consommations énergétiques des bâtiments tertiaires de plus de 1000 m²) à destination de ses clients concernés ou impactés.

L'ensemble de ces actions d'accompagnement devrait permettre de contribuer à la transition vers une économie bas-carbone et d'identifier plus aisément les activités économiques durables sur le plan environnemental et celles qui le sont moins.

CONTRIBUER À LA SENSIBILISATION DES ENTREPRISES AUX ENJEUX DE LA RSE

Engagé sur son territoire, le Crédit Agricole du Nord Est est membre du bureau des Dirigeants Responsables de la Marne depuis 2023, association visant à promouvoir, accompagner, mutualiser et fédérer les entreprises du département de la Marne dans leur démarche RSE en favorisant les échanges de bonnes pratiques pour faire avancer l'écosystème tout entier.

<https://www.linkedin.com/showcase/dirigeants-responsables-marne/>

ALIGNEMENT DES PORTEFEUILLES À LA TAXONOMIE EUROPÉENNE

Définition des activités économiques durables

Le règlement européen Taxonomie 2020/852 du 18 juin 2020 instaure un cadre définissant les activités économiques durables sur le plan environnemental, c'est-à-dire les activités économiques qui passent avec succès les 3 tests suivants : i) elles contribuent de manière substantielle à un objectif environnemental, ii) elles ne causent pas de préjudice significatif à d'autres objectifs environnementaux tels qu'énoncés dans ledit règlement et iii) elles sont exercées dans le respect de certaines garanties minimales sociales.

Les activités qui respectent ces 3 critères sont dites « alignées à la Taxonomie ». Aux fins de ce règlement, constituent des objectifs environnementaux :

- l'atténuation du changement climatique ;
- l'adaptation au changement climatique ;
- l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ;
- la transition vers une économie circulaire ;
- la prévention et la réduction de la pollution ;
- la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Le règlement délégué « Climat » 2021/2139 du 4 juin 2021 précise les critères techniques pour l'examen des activités économiques en vue de déterminer si elles sont « alignées à la Taxonomie », par rapport aux 2 premiers objectifs environnementaux (l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique). Une modification a été apportée par le règlement 2023/2485 (« environnemental ») pour introduire de nouvelles activités économiques éligibles et de nouveaux critères techniques applicables pour évaluer l'alignement au regard des quatre autres objectifs environnementaux (l'étude de l'alignement de ces nouvelles activités se fera à partir de l'arrêté du 31/12/2025).

L'article 8 du règlement Taxonomie prévoit des obligations de reporting pour les établissements financiers et les entreprises soumis à la directive sur le Reporting Non Financier des Entreprises (NFRD) sur la part durable de leurs investissements. Le règlement délégué 2021/2178 du 6 juillet 2021 (« article 8 ») précise les modalités d'application de cet article 8 qui sont le contenu, les modalités de calcul et la présentation des obligations de reporting relatives à ces investissements. Sont notamment précisés les types d'actifs et de contreparties à inclure et à exclure dans le calcul du ratio.

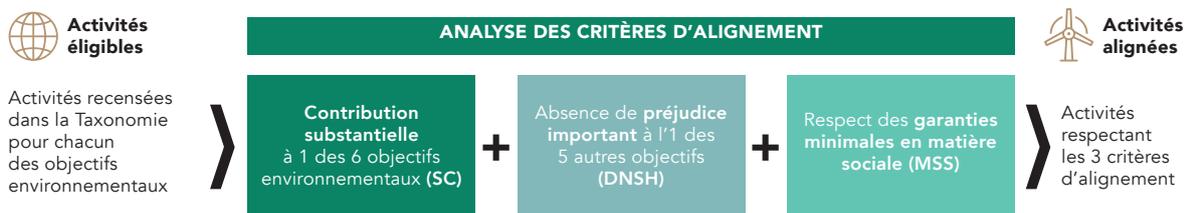
Enfin, le règlement délégué 2022/1214 du 9 mars 2022 vient compléter les 2 règlements délégués précités (« climat » et « article 8 ») en ce qui concerne les informations à publier concernant les activités liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire.

Selon les dispositions du règlement délégué « article 8 », les obligations de reporting applicables aux établissements de crédit sont progressives :

- Depuis l'année de reporting 2021 (sur la base des données au 31 décembre 2021), obligation de reporting sur (i) la part des actifs « éligibles » c'est-à-dire finançant des activités dites « éligibles » et « non éligibles » au règlement délégué « climat » et (ii) la part des actifs exclus uniquement du numérateur du ratio ainsi que, la part des actifs exclus à la fois du numérateur et du dénominateur du ratio ; depuis cette année, l'éligibilité est calculée sur les 6 objectifs environnementaux de la Taxonomie.

- À partir de cette année, (sur la base des données au 31 décembre 2023), le reporting est complété par les informations sur la proportion des actifs « alignés » (le « Green Asset Ratio », GAR), c'est-à-dire les actifs finançant des activités éligibles qui passent avec succès les 3 tests d'alignement à la Taxonomie. Cette analyse d'alignement est menée sur la base des informations publiées par les entreprises non financières et les entreprises financières assujetties à la directive NFRD sur le Reporting Non Financier des Entreprises ainsi que sur les critères techniques du règlement délégué sur le périmètre de la clientèle de détail, des collectivités locales et des financements dédiés.
- Toujours à partir de cette année, les établissements de crédit doivent publier des indicateurs relatifs à l'alignement de leurs encours hors bilan à la Taxonomie (garanties financières et actifs sous gestion). Cette première analyse d'alignement des actifs sera menée sur les deux premiers objectifs de la Taxonomie : « Atténuation du changement climatique » et « Adaptation au changement climatique ».
- Enfin, à partir du 1^{er} janvier 2026 (sur la base des données au 31 décembre 2025) la Caisse régionale devra publier un ratio d'actifs alignés à la Taxonomie sur les quatre autres objectifs et prendre en compte les nouvelles activités climatiques (ajoutées par le règlement 2023/2485). De plus, des indicateurs relatifs au portefeuille de négociation et aux frais et commissions devront être publiés à compter de cette même date.

L'illustration ci-dessous présente la façon dont les actifs alignés sont déterminés. Ils sont publiés pour la première fois au titre de cet exercice.



En conséquence, l'article 8 du règlement Taxonomie prévoit pour les établissements de crédit soumis à la directive sur le Reporting Non Financier des Entreprises (NFRD), de publier des informations relatives à l'éligibilité et l'alignement des actifs à la Taxonomie pour 2023. De plus, l'entrée en vigueur du règlement délégué 2022/1214 du 9 mars 2022 invite les établissements à publier des informations relatives aux activités liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire. Le schéma ci-dessous présente les informations à présenter pour l'année 2023.

ACTIFS EXCLUS	
Portefeuille de négociation	Administrations et banques centrales, émetteurs supranationaux
D'après l'art. 10, Par 3 et 3(b) de l'acte délégué, la Caisse régionale du Nord Est se doit de publier la part de ses actifs exclus du périmètre d'éligibilité par rapport au total actif	

TABLEAUX QUALITATIFS ET QUANTITATIFS	
Activités liées à l'activité nucléaire	Activités liées au gaz fossile
D'après le règlement délégué 2022/1214 du 9 mars 2022, la Caisse régionale du Nord Est se doit de publier les tableaux relatifs à ses activités liées à l'activité nucléaire et au gaz fossile.	

ACTIFS COUVERTS			
ACTIFS EXCLUS AU NUMÉRATEUR	Produits dérivés (portefeuille bancaire)	Prêts interbancaires	Expositions qui ne sont pas assujetties à la NFRD
	Trésorerie et équivalent trésorerie	Autres actifs	
D'après le point 1.1.2, du troisième alinéa de l'annexe V du règlement délégué, la Caisse régionale du Nord Est se doit de publier la part de ses actifs exclus du numérateur du ratio d'éligibilité par rapport aux actifs couverts			
ACTIFS DANS LE PÉRIMÈTRE D'ÉLIGIBILITÉ DE LA TAXONOMIE	Actifs éligibles à la Taxonomie	Actifs non-éligibles à la Taxonomie	
	D'après l'art. 10, Par 3(a) et par 7(a) du règlement délégué, la Caisse régionale du Nord Est se doit de publier la part de ses actifs éligibles et non éligibles à la Taxonomie par rapport aux actifs couverts		
ACTIFS ALIGNÉS AU PÉRIMÈTRE DE LA TAXONOMIE	Actifs alignés à la Taxonomie		
	D'après l'art. 10, Par 5 du règlement délégué, la Caisse régionale du Nord Est se doit de publier la part de ses actifs alignés à la Taxonomie par rapport aux actifs couverts		

Le 21 décembre 2023, la Commission européenne a publié un projet de communication dédié aux entreprises financières sur l'interprétation et la mise en œuvre de certaines dispositions de l'acte délégué du 6 juillet 2021 relatif à la publication des informations en vertu de l'article 8 du règlement de l'Union européenne sur la Taxonomie.

Ce projet de communication précise notamment les modalités de calcul de l'alignement et définit par ailleurs de nouvelles informations à publier (par exemple des indicateurs sectoriels ou nouveau ratio consolidé) et peut donc avoir des impacts significatifs à la fois sur le niveau du ratio d'actifs « verts » et sur la nature des informations publiées.

Compte tenu de la parution tardive de ce projet de communication, la Caisse régionale n'a pas pu tenir compte des dispositions de ce dernier pour la publication sur les données du 31 décembre 2023 mais a cependant d'ores et déjà engagé les travaux afin de se conformer aux exigences de cette communication pour la prochaine publication.

Les informations relatives à la période comparative, au flux de la période et à l'éligibilité des expositions aux quatre objectifs environnementaux autres que climatiques (l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, la transition vers une économie circulaire, la prévention et la réduction de la pollution ainsi que la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes) seront communiqués en 2025 au titre de la Taxonomie sur les données de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

Méthodologie de détermination des actifs éligibles

Pour le reporting du 31 décembre 2023, la Caisse régionale du Nord Est est assujettie pour la première fois à la publication de la part des actifs alignés à la Taxonomie.

Les activités alignées sont définies et décrites par le règlement délégué « Climat » et le règlement délégué « Environnement »

Afin de calculer l'alignement des actifs à la Taxonomie, les actifs suivants sont considérés comme éligibles à la Taxonomie :

- Crédits immobiliers, prêts à la rénovation et financement des véhicules aux particuliers (prêts octroyés à partir du 1^{er} janvier 2022) pour les ménages de l'UE ;
- Financements des logements et financements dédiés (financements dont l'objet est connu et qui concernent une activité éligible à la Taxonomie) pour les collectivités locales ;
- Sûretés immobilières commerciales et résidentielles saisies et détenues en vue de la vente ;
- Expositions sur les contreparties financières et non financières NFRD dont le ratio éligible est disponible dans leur DPEF et dont les données ont pu être collectées.

Sur la base des actifs éligibles ci-dessus, l'identification des actifs alignés à la Taxonomie est effectuée via deux angles :

- Pour les financements généraux, à partir des informations publiées par les contreparties financières et non financières NFRD, notamment les ratios d'actifs dits

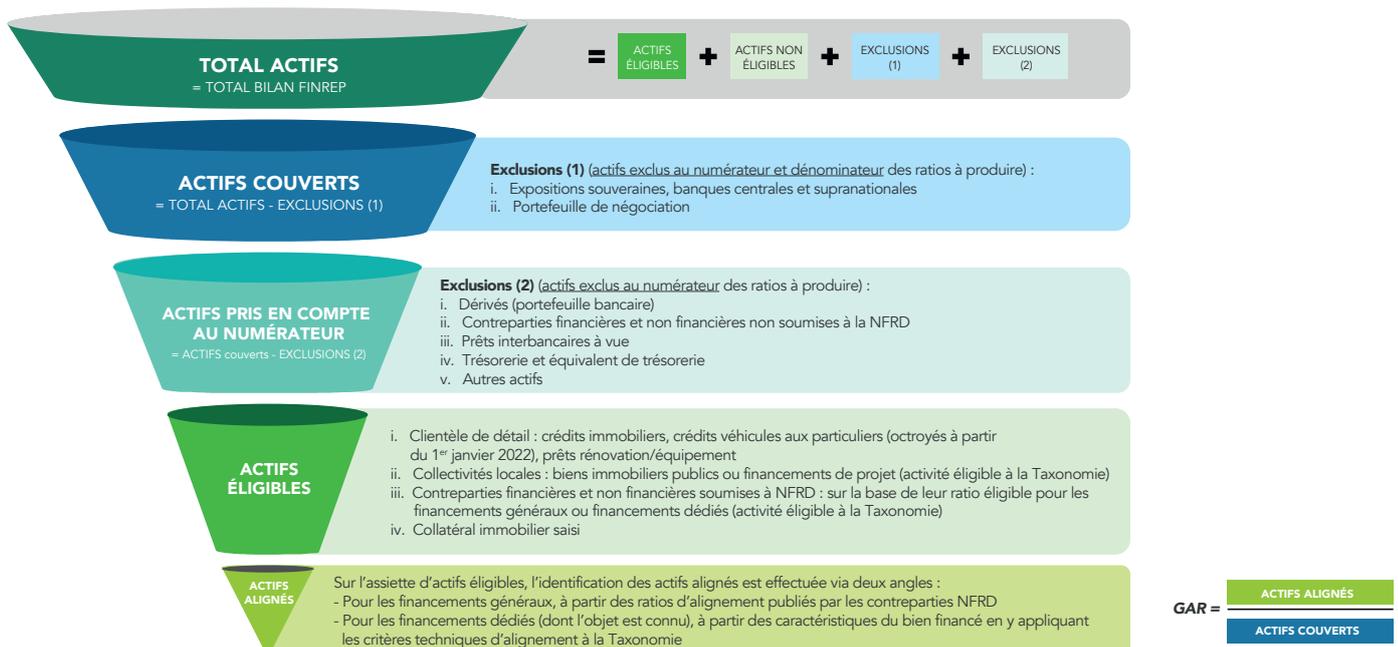
« verts » (Green Asset Ratio), chiffres d'affaires « verts » et dépenses d'investissement « vertes », qui sont collectées auprès du fournisseur de données externes Clarity AI ou, le cas échéant, récupérées de façon bilatérale directement auprès des clients ;

- Pour les financements dont l'objet est connu, à partir des caractéristiques du bien financé en y appliquant les critères techniques d'alignement à la Taxonomie.

Le montant **d'actifs alignés** est rapporté au montant **d'actifs couverts** qui correspond aux éléments éligibles ci-dessus, auxquels s'ajoutent :

- les expositions sur les entreprises non soumises à la NFRD (entreprises financières et non financières en dehors de l'UE, petites et moyennes entreprises de l'UE en dessous des seuils d'assujettissement) ;
- les dérivés, les prêts interbancaires à vue, la trésorerie et équivalent de trésorerie et autres actifs ;
- les autres expositions non éligibles à la Taxonomie sur les contreparties financières et non financières soumises à la NFRD et la clientèle de détail.

En complément, la Caisse régionale du Nord Est publie la part, dans le total d'actifs, des montants d'actifs exclus du calcul (au numérateur et au dénominateur) : Expositions envers des administrations centrales, banques centrales, émetteurs supranationaux.



Nos chiffres sur le périmètre de la Caisse régionale du Nord Est au 31 décembre 2023



Nos tableaux sur le périmètre de la Caisse régionale du Nord Est publiés au titre de la Taxonomie au 31 décembre 2023

Récapitulatif des Indicateurs Clés de Performance (ICP) à publier par les établissements de crédit conformément à l'article 8 du règlement établissant la Taxonomie

		Total des actifs durables sur le plan environnemental	ICP (base CA)	ICP (base CAPEX)	% de couverture (par rapport au total des actifs)	% d'actifs exclus du numérateur du GAR (article 7, paragraphes 2 et 3 et section 1.1.2 de l'annexe V)	% d'actifs exclus du dénominateur du GAR (article 7, paragraphe 1 et section 1.2.4 de l'annexe V)
ICP principal	Encours du ratio d'actifs « verts » (GAR)	556 116 142,36 €	2,17%	2,18%	99,64%	50,33%	0,36%
		Total des activités durables sur le plan environnemental	ICP	ICP	% de couverture (par rapport au total des actifs)	% d'actifs exclus du numérateur du GAR (article 7, paragraphes 2 et 3 et section 1.1.2 de l'annexe V)	% d'actifs exclus du dénominateur du GAR (article 7, paragraphe 1 et section 1.2.4 de l'annexe V)
ICP supplémentaires	GAR (flux)	556 116 142,36 €					
	Portefeuille de négociation						
	Garanties financières	199 401,00 €	0,10%	1,26%			
	Actifs sous gestion	0,00 €	0,00 €	0,00 €			
	Frais et commissions perçus						

Les ICP relatifs aux frais et commissions et au portefeuille de négociation ne s'appliquent qu'à partir de 2026, sur les données du 31 décembre 2025.

Le GAR (flux) étant calculé en faisant la différence entre le stock et les flux de l'année précédente et le GAR étant publié pour la première fois cette année, la présentation du stock sera équivalente à la présentation du flux. Les informations relatives à la période comparative et au flux de la période seront communiquées au titre de la Taxonomie au 31 décembre 2024.

À noter que les données, dont les ratios d'éligibilité sur les quatre autres objectifs (« Utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines », « Transition vers une économie circulaire », « Prévention et la réduction de la pollution » et « Protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes »), n'ont pas été indiquées dans les tableaux au titre de la Taxonomie au 31 décembre 2023 car ils dépendent des données qui seront publiées pour la première fois par les entreprises non financières en 2024 (pour l'arrêté au 31/12/2023). La Caisse régionale du Nord Est ne pourra donc publier ces informations qu'à compter de l'arrêté du 31 décembre 2024.

Tableau 1 - Actifs entrant dans le calcul du GAR (sur la base des chiffres d'affaires « verts » des contreparties)

	Valeur comptable brute totale	Atténuation du changement climatique (CCM)				
		Dont vers des secteurs pertinents pour la Taxonomie (éligibles à la Taxonomie)	Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la Taxonomie)	Dont utilisation du produit	Dont transitoire	
GAR - Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur						
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	12 804 707 645,04 €	7 249 520 434,43 €	556 116 142,36 €	547 917 419,61 €	482 371,19 €
2	Entreprises financières	3 913 526 307,66 €	1 117 108 740,61 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
3	Établissements de crédit	3 895 923 928,97 €	1 116 259 313,80 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
4	Prêts et avances	3 849 170 047,59 €	1 116 259 313,80 €	0,00 €		0,00 €
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	46 753 881,38 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
6	Instruments de capitaux propres					
7	Autres entreprises financières	17 602 378,69 €	849 426,81 €	0,00 €		0,00 €
8	Dont entreprises d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
9	Prêts et avances					
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)					
11	Instruments de capitaux propres					
12	Dont sociétés de gestion	7 490 154,80 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
13	Prêts et avances	7 490 154,80 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)					
15	Instruments de capitaux propres					
16	Dont entreprise d'assurance	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
17	Prêts et avances					
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)					
19	Instruments de capitaux propres	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
20	Entreprises non financières	300 247 547,30 €	67 999 050,34 €	8 198 722,75 €	0,00 €	482 371,19 €
21	Prêts et avances	233 989 605,41 €	65 074 487,50 €	6 766 695,42 €	0,00 €	482 371,19 €
22	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	60 619 047,13 €	2 924 562,84 €	1 432 027,32 €		0,00 €
23	Instruments de capitaux propres	5 638 894,76 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
24	Ménages	7 848 706 109,00 €	6 002 809 942,88 €	547 917 419,61 €	547 917 419,61 €	0,00 €
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	6 185 945 060,16 €	5 973 352 189,64 €	547 917 419,61 €	547 917 419,61 €	0,00 €
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	29 504 836,55 €	29 457 753,24 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
27	dont prêts pour véhicules à moteur	14 498 699,85 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
28	Financement d'administrations locales	742 227 681,08 €	61 602 700,61 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
29	Financement de logements	5 829 206,56 €	5 829 206,56 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
30	Autres financements d'administrations locales	736 398 474,52 €	55 773 494,05 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
31	Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
32	Autres actifs exclus du numérateur pour le calcul du GAR (mais inclus dans le dénominateur)					
33	Entreprises financières et non financières	10 934 785 224,15 €				
34	PME et entreprises non financières (autres que des PME) non soumises aux obligations de publication de la NFRD	10 912 014 906,93 €				
35	Prêts et avances	8 298 088 792,36 €				
36	dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	1 502 664 438,33 €				
37	dont prêts à la rénovation de bâtiments	404 494,53 €				
38	Titres de créance	26 080 716,46 €				
39	Instruments de capitaux propres	2 587 845 398,11 €				
40	Contreparties de pays tiers non soumises aux obligations de publication de la NFRD	22 770 317,22 €				
41	Prêts et avances	22 770 317,22 €				
42	Titres de créance					
43	Instruments de capitaux propres					
44	Dérivés	100 789 000,00 €				
45	Prêts interbancaires à vue	1 297 311 000,00 €				
46	Trésorerie et équivalents de trésorerie	80 678 000,00 €				
47	Autres catégories d'actifs (goodwill, matières premières, etc.)	466 021 000,00 €				
48	Total des actifs du GAR	25 684 291 869,19 €	7 249 520 434,43 €	556 116 142,36 €	547 917 419,61 €	482 371,19 €
49	Autres actifs n'entrant pas dans le calcul du GAR					
50	Administrations centrales et émetteurs supranationaux	82 446 419,96 €				
51	Expositions sur des banques centrales	1 800 666,09 €				
52	Portefeuille de négociation	9 287 000,00 €				
53	Total des actifs	25 777 825 955,24 €				
Exposition de hors bilan - Entreprises soumises aux obligations de publication de la NFRD						
54	Garanties financières	205 015 346,84 €	7 688 455,47 €	199 401,00 €	0,00 €	5 061,00 €
55	Actifs sous gestion	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
56	Dont titres de créance	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
57	Dont instruments de capitaux propres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Tableau 1 bis - Actifs entrant dans le calcul du GAR (sur la base des CAPEX « verts » des contreparties)

	Valeur comptable brute totale	Atténuation du changement climatique (CCM)				
		Dont vers des secteurs pertinents pour la Taxonomie (éligibles à la Taxonomie)	Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la Taxonomie)	Dont utilisation du produit	Dont transitoire	
GAR - Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur						
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	12 804 707 645,04 €	6 546 478 264,54 €	558 915 002,16 €	547 917 419,61 €	2 224 948,67 €
2	Entreprises financières	3 913 526 307,66 €	390 175 361,18 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
3	Établissements de crédit	3 895 923 928,97 €	384 917 004,76 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
4	Prêts et avances	3 849 170 047,59 €	384 917 004,76 €	0,00 €		0,00 €
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	46 753 881,38 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
6	Instruments de capitaux propres					
7	Autres entreprises financières	17 602 378,69 €	5 258 356,42 €	0,00 €		0,00 €
8	Dont entreprises d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
9	Prêts et avances					
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)					
11	Instruments de capitaux propres					
12	Dont sociétés de gestion	7 490 154,80 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
13	Prêts et avances	7 490 154,80 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)					
15	Instruments de capitaux propres					
16	Dont entreprise d'assurance	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
17	Prêts et avances					
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)					
19	Instruments de capitaux propres	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
20	Entreprises non financières	300 247 547,30 €	91 255 679,09 €	10 997 582,55 €	0,00 €	2 224 948,67 €
21	Prêts et avances	233 989 605,41 €	79 221 856,70 €	8 463 252,16 €	0,00 €	2 184 603,87 €
22	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	60 619 047,13 €	12 033 822,39 €	2 534 330,39 €		40 344,80 €
23	Instruments de capitaux propres	5 638 894,76 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
24	Ménages	7 848 706 109,00 €	6 002 809 942,88 €	547 917 419,61 €	547 917 419,61 €	0,00 €
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	6 185 945 060,16 €	5 973 352 189,64 €	547 917 419,61 €	547 917 419,61 €	0,00 €
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	29 504 836,55 €	29 457 753,24 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
27	dont prêts pour véhicules à moteur	14 498 699,85 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
28	Financement d'administrations locales	742 227 681,08 €	62 237 281,39 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
29	Financement de logements	5 829 206,56 €	5 829 206,56 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
30	Autres financements d'administrations locales	736 398 474,52 €	56 408 074,83 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
31	Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
32	Autres actifs exclus du numérateur pour le calcul du GAR (mais inclus dans le dénominateur)					
33	Entreprises financières et non financières	10 934 785 224,15 €				
34	PME et entreprises non financières (autres que des PME) non soumises aux obligations de publication de la NFRD	10 912 014 906,93 €				
35	Prêts et avances	8 298 088 792,36 €				
36	dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	1 502 664 438,33 €				
37	dont prêts à la rénovation de bâtiments	404 494,53 €				
38	Titres de créance	26 080 716,46 €				
39	Instruments de capitaux propres	2 587 845 398,11 €				
40	Contreparties de pays tiers non soumises aux obligations de publication de la NFRD	22 770 317,22 €				
41	Prêts et avances	22 770 317,22 €				
42	Titres de créance					
43	Instruments de capitaux propres					
44	Dérivés	100 789 000,00 €				
45	Prêts interbancaires à vue	1 297 311 000,00 €				
46	Trésorerie et équivalents de trésorerie	80 678 000,00 €				
47	Autres catégories d'actifs (goodwill, matières premières, etc.)	466 021 000,00 €				
48	Total des actifs du GAR	25 684 291 869,19 €	6 546 478 264,54 €	558 915 002,16 €	547 917 419,61 €	2 224 948,67 €
49	Autres actifs n'entrant pas dans le calcul du GAR					
50	Administrations centrales et émetteurs supranationaux	82 446 419,96 €				
51	Expositions sur des banques centrales	1 800 666,09 €				
52	Portefeuille de négociation	9 287 000,00 €				
53	Total des actifs	25 777 825 955,24 €				
Exposition de hors bilan - Entreprises soumises aux obligations de publication de la NFRD						
54	Garanties financières	205 015 346,84 €	12 672 965,88 €	2 589 973,10 €	0,00 €	17 943,00 €
55	Actifs sous gestion	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
56	Dont titres de créance	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
57	Dont instruments de capitaux propres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Tableau 2 - GAR Informations par secteur (sur la base des chiffres d'affaires « verts » des contreparties)

Ventilation par secteur – niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)		a	b
		Atténuation du changement climatique (CCM)	
		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	
		Valeur comptable brute	
		Valeur comptable brute	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)
1	0000 - NE S'APPLIQUE PAS / CODE EN ATTENTE		
2	0111 - CULTURE DE CEREALES (A L'EXCEPTION DE RIZ), DE LEGUMINEUSES ET DE GRAINES OLEAGINEUSES	0,00 €	0,00 €
62	1039 - AUTRE TRANSFORMATION ET CONSERVATION DE FRUITS ET LEGUMES	1 251 855,47 €	0,00 €
65	1051 - EXPLOITATION DE LAITERIES ET FABRICATION DE FROMAGE	0,00 €	0,00 €
82	1102 - PRODUCTION DE VIN (DE RAISIN)	0,00 €	0,00 €
103	1419 - FABRICATION D'AUTRES VETEMENTS ET ACCESSOIRES	0,00 €	0,00 €
146	2110 - FABRICATION DE PRODUITS PHARMACEUTIQUES DE BASE	0,00 €	0,00 €
147	2120 - FABRICATION DE PREPARATIONS PHARMACEUTIQUES	60 270,01 €	0,00 €
151	2222 - FABRICATION D'EMBALLAGES EN MATIERES PLASTIQUES	0,00 €	0,00 €
167	2351 - FABRICATION DE CIMENT	6 145 074,93 €	402 955,73 €
173	2365 - FABRICATION D'OUVRAGES EN FIBRE-CIMENT	0,00 €	0,00 €
177	2399 - FABRICATION D'AUTRES PRODUITS MINERAUX NON METALLIQUES N.C.A .	2 924 562,84 €	1 432 027,32 €
178	2410 - SIDERURGIE	9 466 489,33 €	0,00 €
211	2611 - FABRICATION DE COMPOSANTS ELECTRONIQUES	6 147,66 €	0,00 €
228	2751 - FABRICATION D'APPAREILS ELECTROMENAGERS	4 161 027,06 €	550 797,81 €
232	2812 - FABRICATION D'EQUIPEMENTS HYDRAULIQUES ET PNEUMATIQUES	0,00 €	0,00 €
237	2822 - FABRICATION DE MATERIEL DE LEVAGE ET DE MANUTENTION	1 432 262,22 €	1 432 262,22 €
241	2829 - FABRICATION DE MACHINES DIVERSES D'USAGE GENERAL	15 004 195,83 €	0,00 €
242	2830 - FABRICATION DE MACHINES AGRICOLES ET FORESTIERES	0,00 €	0,00 €
245	2891 - FABRICATION DE MACHINES POUR LA METALLURGIE	399 972,13 €	0,00 €
252	2910 - CONSTRUCTION DE VEHICULES AUTOMOBILES	9 550 265,80 €	101 598,57 €
255	2932 - FABRICATION D'AUTRES EQUIPEMENTS AUTOMOBILES	266 029,92 €	266 029,92 €
286	3511 - PRODUCTION D'ELECTRICITE	28 456 745,28 €	42 109,72 €
293	3530 - PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE VAPEUR ET D'AIR CONDITIONNE	2 984 079,97 €	0,00 €
298	3821 - TRAITEMENT ET ELIMINATION DES DECHETS NON DANGEREUX	5 303 982,40 €	3 707 204,54 €
347	4634 - COMMERCE DE GROS DE BOISSONS	0,00 €	0,00 €
380	4719 - GRANDS MAGASINS	0,00 €	0,00 €
406	4775 - COMMERCE DE DETAIL DE PARFUMERIE ET DE PRODUITS DE BEAUTE EN MAGASIN SPECIALISE	200 047,94 €	200 047,94 €
428	5110 - TRANSPORTS AERIENS DE PASSAGERS	1 984 381,24 €	79 415,46 €
437	5310 - ACTIVITES DE POSTE DANS LE CADRE D'UNE OBLIGATION DE SERVICE UNIVERSEL	0,00 €	0,00 €
440	5520 - HEBERGEMENT TOURISTIQUE ET AUTRE HEBERGEMENT DE COURTE DUREE	2 878 340,09 €	0,00 €
461	6110 - TELECOMMUNICATIONS FILAIRES	19 143,73 €	3 143,38 €
492	6820 - LOCATION ET EXPLOITATION DE BIENS IMMOBILIERS PROPRES OU LOUES	0,00 €	0,00 €
499	7022 - CONSEIL POUR LES AFFAIRES ET AUTRES CONSEILS DE GESTION	676,74 €	21,15 €
532	8010 - ACTIVITES DE SECURITE PRIVEE	0,00 €	0,00 €
567	8610 - ACTIVITES HOSPITALIERES	0,00 €	0,00 €
574	8730 - HEBERGEMENT SOCIAL POUR PERSONNES AGEES OU HANDICAPEES PHYSIQUES	0,00 €	0,00 €

Dans ce tableau, la Caisse régionale ne publie que les secteurs pour lesquels elle est concernée en pratique.

c		d		e		f		y		z		aa		ab	
				Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)							
PME et autres entreprises non financières non soumises à la NFRD				Entreprises non financières (soumises à la NFRD)				Entreprises non financières (soumises à la NFRD)				PME et autres entreprises non financières non soumises à la NFRD			
Valeur comptable brute				Valeur comptable brute				Valeur comptable brute				Valeur comptable brute			
Valeur comptable brute		Dont durable sur le plan environnemental (CCM)		Valeur comptable brute		Dont durable sur le plan environnemental (CCA)		Valeur comptable brute		Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)		Valeur comptable brute		Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)	
				0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €					
				0,00 €		0,00 €		1 251 855,47 €		0,00 €					
				0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €					
				0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €					
				0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €					
				0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €					
				0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €					
				0,00 €		0,00 €		60 270,01 €		0,00 €					
				0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €					
				0,00 €		0,00 €		6 145 074,93 €		402 955,73 €					
				0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €					
				0,00 €		0,00 €		2 924 562,84 €		1 432 027,32 €					
				0,00 €		0,00 €		9 466 489,33 €		0,00 €					
				0,00 €		0,00 €		6 147,66 €		0,00 €					
				0,00 €		0,00 €		4 161 027,06 €		550 797,81 €					
				0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €					
				0,00 €		0,00 €		1 432 262,22 €		1 432 262,22 €					
				0,00 €		0,00 €		15 004 195,83 €		0,00 €					
				0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €					
				0,00 €		0,00 €		399 972,13 €		0,00 €					
				0,00 €		0,00 €		9 550 265,80 €		101 598,57 €					
				0,00 €		0,00 €		266 029,92 €		266 029,92 €					
				0,00 €		0,00 €		28 456 745,28 €		42 109,72 €					
				0,00 €		0,00 €		2 984 079,97 €		0,00 €					
				0,00 €		0,00 €		5 303 982,40 €		3 707 204,54 €					
				0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €					
				0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €					
				0,00 €		0,00 €		200 047,94 €		200 047,94 €					
				0,00 €		0,00 €		1 984 381,24 €		79 415,46 €					
				0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €					
				0,00 €		0,00 €		2 878 340,09 €		0,00 €					
				3 244,17 €		88,19 €		22 387,90 €		3 231,57 €					
				0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €					
				0,00 €		0,00 €		676,74 €		21,15 €					
				0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €					
				0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €					
				0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €					

Tableau 2 bis - GAR Informations par secteur (sur la base des CAPEX « verts » des contreparties)

Ventilation par secteur – niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)		a	b	c
		Atténuation du changement climatique (CCM)		
		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres non financières non s
		Valeur comptable brute		Valeur comp
		Valeur comptable brute	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Valeur comptable brute
1	0000 - NE S'APPLIQUE PAS / CODE EN ATTENTE			
2	0111 - CULTURE DE CEREALES (A L'EXCEPTION DE RIZ), DE LEGUMINEUSES ET DE GRAINES OLEAGINEUSES	704 300,69 €	0,00 €	
62	1039 - AUTRE TRANSFORMATION ET CONSERVATION DE FRUITS ET LEGUMES	1 701 239,48 €	0,00 €	
65	1051 - EXPLOITATION DE LAITERIES ET FABRICATION DE FROMAGE	4 489 744,53 €	1 132 548,17 €	
82	1102 - PRODUCTION DE VIN (DE RAISIN)	7 573 705,74 €	815 830,60 €	
103	1419 - FABRICATION D'AUTRES VETEMENTS ET ACCESSOIRES	3 233 298,18 €	3 318,57 €	
146	2110 - FABRICATION DE PRODUITS PHARMACEUTIQUES DE BASE	0,00 €	0,00 €	
147	2120 - FABRICATION DE PREPARATIONS PHARMACEUTIQUES	2 211 909,37 €	0,00 €	
151	2222 - FABRICATION D'EMBALLAGES EN MATIERES PLASTIQUES	3 523 188,47 €	1 308 612,86 €	
167	2351 - FABRICATION DE CIMENT	6 668 917,38 €	745 468,11 €	
173	2365 - FABRICATION D'OUVRAGES EN FIBRE-CIMENT	0,00 €	0,00 €	
177	2399 - FABRICATION D'AUTRES PRODUITS MINERAUX NON METALLIQUES N.C.A .	2 682 530,05 €	1 341 265,03 €	
178	2410 - SIDERURGIE	7 049 513,33 €	0,00 €	
211	2611 - FABRICATION DE COMPOSANTS ELECTRONIQUES	1 503 040,82 €	0,00 €	
228	2751 - FABRICATION D'APPAREILS ELECTROMENAGERS	10 946 370,51 €	700 419,28 €	
232	2812 - FABRICATION D'EQUIPEMENTS HYDRAULIQUES ET PNEUMATIQUES	86 310,23 €	82 419,20 €	
237	2822 - FABRICATION DE MATERIEL DE LEVAGE ET DE MANUTENTION	1 227 653,33 €	1 227 653,33 €	
241	2829 - FABRICATION DE MACHINES DIVERSES D'USAGE GENERAL	15 004 195,83 €	0,00 €	
242	2830 - FABRICATION DE MACHINES AGRICOLES ET FORESTIERES	10 565 450,02 €	0,00 €	
245	2891 - FABRICATION DE MACHINES POUR LA METALLURGIE	297 851,59 €	0,00 €	
252	2910 - CONSTRUCTION DE VEHICULES AUTOMOBILES	9 855 061,51 €	1 219 182,87 €	
255	2932 - FABRICATION D'AUTRES EQUIPEMENTS AUTOMOBILES	0,00 €	0,00 €	
286	3511 - PRODUCTION D'ELECTRICITE	28 771 292,14 €	462 568,91 €	
293	3530 - PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE VAPEUR ET D'AIR CONDITIONNE	4 337 185,06 €	755 080,97 €	
298	3821 - TRAITEMENT ET ELIMINATION DES DECHETS NON DANGEREUX	1 529 780,19 €	949 133,69 €	
347	4634 - COMMERCE DE GROS DE BOISSONS	174,32 €	13,95 €	
380	4719 - GRANDS MAGASINS	2 969 667,53 €	755 000,22 €	
406	4775 - COMMERCE DE DETAIL DE PARFUMERIE ET DE PRODUITS DE BEAUTE EN MAGASIN SPECIALISE	800 191,78 €	600 143,83 €	
428	5110 - TRANSPORTS AERIENS DE PASSAGERS	7 000 623,58 €	1 234 458,03 €	
437	5310 - ACTIVITES DE POSTE DANS LE CADRE D'UNE OBLIGATION DE SERVICE UNIVERSEL	0,00 €	0,00 €	
440	5520 - HEBERGEMENT TOURISTIQUE ET AUTRE HEBERGEMENT DE COURTE DUREE	10 184 895,71 €	0,00 €	
461	6110 - TELECOMMUNICATIONS FILAIRES	3 395,35 €	434,66 €	
492	6820 - LOCATION ET EXPLOITATION DE BIENS IMMOBILIERS PROPRES OU LOUES	0,00 €	0,00 €	
499	7022 - CONSEIL POUR LES AFFAIRES ET AUTRES CONSEILS DE GESTION	9 241,73 €	126,89 €	
532	8010 - ACTIVITES DE SECURITE PRIVEE	0,00 €	0,00 €	
567	8610 - ACTIVITES HOSPITALIERES	0,00 €	0,00 €	
574	8730 - HEBERGEMENT SOCIAL POUR PERSONNES AGEES OU HANDICAPEES PHYSIQUES	0,00 €	0,00 €	

Dans ce tableau, la Caisse régionale ne publie que les secteurs pour lesquels elle est concernée en pratique.

d	e		f		g		h		y	z	aa	ab
	Adaptation au changement climatique (CCA)					TOTAL (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)						
Entreprises soumises à la NFRD	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non financières non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non financières non soumises à la NFRD					
Valeur comptable brute	Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute					
Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Valeur comptable brute	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Valeur comptable brute	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Valeur comptable brute	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)	Valeur comptable brute	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)	Valeur comptable brute	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)		
	0,00 €	0,00 €				704 300,69 €	0,00 €					
	0,00 €	0,00 €				1 701 239,48 €	0,00 €					
	0,00 €	0,00 €				4 489 744,53 €	1 132 548,17 €					
	0,00 €	0,00 €				7 573 705,74 €	815 830,60 €					
	0,00 €	0,00 €				3 233 298,18 €	3 318,57 €					
	0,00 €	0,00 €				0,00 €	0,00 €					
	0,00 €	0,00 €				2 211 909,37 €	0,00 €					
	0,00 €	0,00 €				3 523 188,47 €	1 308 612,86 €					
	0,00 €	0,00 €				6 668 917,38 €	745 468,11 €					
	0,00 €	0,00 €				0,00 €	0,00 €					
	0,00 €	0,00 €				2 682 530,05 €	1 341 265,03 €					
	0,00 €	0,00 €				7 049 513,33 €	0,00 €					
	0,00 €	0,00 €				1 503 040,82 €	0,00 €					
	0,00 €	0,00 €				10 946 370,51 €	700 419,28 €					
	0,00 €	0,00 €				86 310,23 €	82 419,20 €					
	0,00 €	0,00 €				1 227 653,33 €	1 227 653,33 €					
	0,00 €	0,00 €				15 004 195,83 €	0,00 €					
	0,00 €	0,00 €				10 565 450,02 €	0,00 €					
	0,00 €	0,00 €				297 851,59 €	0,00 €					
	0,00 €	0,00 €				9 855 061,51 €	1 219 182,87 €					
	0,00 €	0,00 €				0,00 €	0,00 €					
	0,00 €	0,00 €				28 771 292,14 €	462 568,91 €					
	0,00 €	0,00 €				4 337 185,06 €	755 080,97 €					
	0,00 €	0,00 €				1 529 780,19 €	949 133,69 €					
	0,00 €	0,00 €				174,32 €	13,95 €					
	0,00 €	0,00 €				2 969 667,53 €	755 000,22 €					
	0,00 €	0,00 €				800 191,78 €	600 143,83 €					
	0,00 €	0,00 €				7 000 623,58 €	1 234 458,03 €					
	0,00 €	0,00 €				0,00 €	0,00 €					
	0,00 €	0,00 €				10 184 895,71 €	0,00 €					
	2 715,02 €	62,99 €				6 110,37 €	497,65 €					
	0,00 €	0,00 €				0,00 €	0,00 €					
	0,00 €	0,00 €				9 241,73 €	126,89 €					
	0,00 €	0,00 €				0,00 €	0,00 €					
	0,00 €	0,00 €				0,00 €	0,00 €					
	0,00 €	0,00 €				0,00 €	0,00 €					

Tableau 3 - ICP GAR Encours (sur la base des chiffres d'affaires « verts » des contreparties)

% (du total des actifs couverts au dénominateur)		a	b	c	d
		Atténuation du changement climatique (CCM)			
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la Taxonomie (éligibles à la Taxonomie)	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la Taxonomie (alignés sur la Taxonomie)	Dont utilisation du produit	Dont transitoire
	GAR – Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur				
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	56,62%	4,34%	4,28%	0,00%
2	Entreprises financières	28,54%	0,00%	0,00%	0,00%
3	Établissements de crédit	28,65%	0,00%	0,00%	0,00%
4	Prêts et avances	29,00%	0,00%	0,00%	0,00%
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
6	Instruments de capitaux propres				
7	Autres entreprises financières	4,83%	0,00%	0,00%	0,00%
8	Dont entreprises d'investissement				
9	Prêts et avances				
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)				
11	Instruments de capitaux propres				
12	Dont sociétés de gestion	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
13	Prêts et avances	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)				
15	Instruments de capitaux propres				
16	Dont entreprises d'assurance				
17	Prêts et avances				
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)				
19	Instruments de capitaux propres				
20	Entreprises non financières	22,65%	2,73%	0,00%	0,16%
21	Prêts et avances	27,81%	2,89%	0,00%	0,21%
22	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	4,82%	2,36%	0,00%	0,00%
23	Instruments de capitaux propres	0,00%	0,00%		0,00%
24	Ménages	76,48%	6,98%	6,98%	0,00%
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	96,56%	8,86%	8,86%	0,00%
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	99,84%	0,00%	0,00%	0,00%
27	dont prêts pour véhicules à moteur	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
28	Financement d'administrations locales	8,30%	0,00%	0,00%	0,00%
29	Financement de logements	100,00%	0,00%	0,00%	0,00%
30	Autres financements d'administrations locales	7,57%	0,00%	0,00%	0,00%
31	Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux				
32	Total des actifs du GAR	28,23%	2,17%	2,13%	0,00%

e	f	g	h	i	aa	ab	ac	ad	ae	af
Date de référence des informations : 31 décembre 2023										
	Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)					
Dont habitant	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la Taxonomie (éligibles à la Taxonomie)	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la Taxonomie (alignés sur la Taxonomie)	Dont financement spécialisé	Dont habitant	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la Taxonomie (éligibles à la Taxonomie)	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la Taxonomie (alignés sur la Taxonomie)	Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habitant	Part du total des actifs couverts
0,06%	0,02%	0,00%	0,00%	0,00%	56,64%	4,34%	4,28%	0,00%	0,06%	28,13%
0,00%	0,07%	0,00%	0,00%	0,00%	28,61%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	4,34%
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	28,65%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	4,33%
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	29,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	4,33%
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
										0,00%
0,00%	14,89%	0,00%	0,00%	0,00%	19,72%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,01%
										0,00%
										0,00%
										0,00%
										0,00%
0,00%	35,00%	0,00%	0,00%	0,00%	35,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,01%
0,00%	35,00%	0,00%	0,00%	0,00%	35,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,01%
										0,00%
										0,00%
										0,00%
										0,00%
										0,00%
1,64%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	22,65%	2,73%	0,00%	0,16%	1,64%	0,26%
1,49%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	27,81%	2,89%	0,00%	0,21%	1,49%	0,25%
2,36%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	4,82%	2,36%	0,00%	0,00%	2,36%	0,01%
0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%
0,04%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	76,48%	6,98%	6,98%	0,00%	0,04%	23,29%
0,05%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	96,56%	8,86%	8,86%	0,00%	0,05%	23,17%
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	99,84%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,11%
0,00%					0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	8,30%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,24%
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	100,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,02%
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	7,57%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,22%
										0,00%
0,03%	0,01%	0,00%	0,00%	0,00%	28,24%	2,17%	2,13%	0,00%	0,03%	28,13%

Tableau 3 bis - ICP GAR Encours (sur la base des CAPEX « verts » des contreparties)

% (du total des actifs couverts au dénominateur)		a	b	c	d
		Atténuation du changement climatique (CCM)			
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la Taxonomie (éligibles à la Taxonomie)	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la Taxonomie (alignés sur la Taxonomie)	Dont utilisation du produit	Dont transitoire
GAR – Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur					
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	51,13%	4,36%	4,28%	0,02%
2	Entreprises financières	9,97%	0,00%	0,00%	0,00%
3	Établissements de crédit	9,88%	0,00%	0,00%	0,00%
4	Prêts et avances	10,00%	0,00%	0,00%	0,00%
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
6	Instruments de capitaux propres				
7	Autres entreprises financières	29,87%	0,00%	0,00%	0,00%
8	Dont entreprises d'investissement				
9	Prêts et avances				
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)				
11	Instruments de capitaux propres				
12	Dont sociétés de gestion	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
13	Prêts et avances	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)				
15	Instruments de capitaux propres				
16	Dont entreprises d'assurance				
17	Prêts et avances				
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)				
19	Instruments de capitaux propres				
20	Entreprises non financières	30,39%	3,66%	0,00%	0,74%
21	Prêts et avances	33,86%	3,62%	0,00%	0,93%
22	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	19,85%	4,18%	0,00%	0,07%
23	Instruments de capitaux propres	0,00%	0,00%		0,00%
24	Ménages	76,48%	6,98%	6,98%	0,00%
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	96,56%	8,86%	8,86%	0,00%
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	99,84%	0,00%	0,00%	0,00%
27	dont prêts pour véhicules à moteur	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
28	Financement d'administrations locales	8,39%	0,00%	0,00%	0,00%
29	Financement de logements	100,00%	0,00%	0,00%	0,00%
30	Autres financements d'administrations locales	7,66%	0,00%	0,00%	0,00%
31	Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux				
32	Total des actifs du GAR	25,49%	2,18%	2,13%	0,01%

e	f	g	h	i	aa	ab	ac	ad	ae	af
Date de référence des informations : 31 décembre 2023										
Adaptation au changement climatique (CCA)					TOTAL (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)					Part du total des actifs couverts
Dont habilitant	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la Taxonomie (éligibles à la Taxonomie)	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la Taxonomie (alignés sur la Taxonomie)	Dont financement spécialisé	Dont habilitant	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la Taxonomie (éligibles à la Taxonomie)	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la Taxonomie (alignés sur la Taxonomie)	Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant	
0,06%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	51,13%	4,36%	4,28%	0,02%	0,06%	25,40%
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	9,97%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	1,51%
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	9,88%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	1,49%
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	10,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	1,49%
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
										0,00%
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	29,87%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,02%
										0,00%
										0,00%
										0,00%
										0,00%
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
										0,00%
										0,00%
										0,00%
										0,00%
										0,00%
1,41%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	30,39%	3,66%	0,00%	0,74%	1,41%	0,35%
1,23%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	33,86%	3,62%	0,00%	0,93%	1,23%	0,31%
2,25%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	19,85%	4,18%	0,00%	0,07%	2,25%	0,05%
0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%
0,04%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	76,48%	6,98%	6,98%	0,00%	0,04%	23,29%
0,05%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	96,56%	8,86%	8,86%	0,00%	0,05%	23,17%
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	99,84%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,11%
0,00%					0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	8,39%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,24%
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	100,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,02%
0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	7,66%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,22%
										0,00%
0,03%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	25,49%	2,18%	2,13%	0,01%	0,03%	25,40%

Les prêts immobiliers aux ménages constituent le poste d'actifs éligibles le plus élevé pour le Groupe Crédit Agricole. Les prêts immobiliers alignés sur les critères de la Taxonomie sont ceux qui (i) ont la meilleure performance énergétique et (ii) ne sont pas soumis à un risque physique chronique ou aigu.

Les biens immobiliers dont le niveau de performance énergétique appartient aux 15% les plus performants du parc immobilier national ou régional (pour les biens dont le permis de construire été déposé avant le 31/12/2020) ou dont la consommation énergétique est au moins inférieure à 10% au seuil fixé par la réglementation NZEB- Nearly zero-emission building, c'est-à-dire les bâtiments à la consommation d'énergie quasi nulle (pour les biens dont le permis a été déposé après le 31/12/2020), respectent les critères de contribution substantielle de la Taxonomie. Pour l'analyse de l'alignement et sur la base des études réalisées par l'Observatoire de l'Immobilier Durable, le Groupe Crédit Agricole définit les biens immobiliers appartenant aux 15% les plus performants du parc immobilier français comme étant les biens anciens ayant un DPE A ou B et les biens immobiliers neufs soumis à la réglementation thermique RT 2012. Par ailleurs, conformément à l'interprétation du Ministère français de la Transition écologique, les biens soumis à la réglementation environnementale RE 2020 respectent le critère NZEB-10%.

L'identification et l'évaluation des risques physiques ont été réalisées sur la base de la méthodologie utilisée pour le reporting réglementaire Pilier 3 ESG. Cette méthodologie vise à identifier les aléas de risques auxquels les bâtiments sont exposés et évaluer les risques sur la base d'un scénario à 2050. Les biens immobiliers soumis à un risque physique chronique ou aigu sont considérés comme non alignés faute de mise en place d'un plan d'adaptation.

Tableau 4 - ICP GAR flux (sur la base des CA et CAPEX « verts » des contreparties)

Le projet de communication de la Commission européenne du 21 décembre 2023 a clarifié la méthode de calcul du flux qui correspond à la valeur comptable brute des nouvelles expositions sans déduction des montants des remboursements de prêts ou des cessions de titres au cours de l'année précédant la date de publication. Le groupe Crédit Agricole n'étant pas en mesure d'appliquer les recommandations de cette communication en raison de sa publication tardive, il n'est donc pas possible de présenter ce tableau pour le 31 décembre 2023.

Le Groupe Crédit Agricole publiera le tableau 4 – ICP GAR Flux pour l'arrêté au 31 décembre 2024 selon la méthodologie précisée dans le projet de communication de la Commission européenne du 21 décembre 2023 qui consiste à ne retenir que les nouvelles opérations de l'année sans tenir compte des remboursements ou désinvestissements.

Activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile

Conformément aux dispositions du règlement délégué 2022/1214 du 9 mars 2022, la Caisse régionale du Nord Est publie les tableaux relatifs aux activités liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire. S'agissant des ICP d'alignement, les tableaux présentés concernent les ratios d'actifs « verts » (GAR) en vision CA et CAPEX. Les autres indicateurs (GAR flux, GAR hors bilan) ne sont pas publiés.

Dans ce tableau, la Caisse régionale du Nord Est fournit une vue d'ensemble de ses financements et expositions dans les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile. Ce tableau présente à la fois les financements directs qui sont octroyés pour des projets dans les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile, mais également l'ensemble des expositions indirectes sur ces activités, c'est-à-dire les expositions qui peuvent découler d'un financement d'un client, qui lui-même a des activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile. La Caisse régionale du Nord Est dispose uniquement d'exposition indirecte dans ces activités au travers de financements accordés à des clients qui publient des ratios éligibles et alignés pour les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile. Pour ces financements généraux (dont l'objet n'est pas connu), l'exposition de la Caisse régionale du Nord Est est pondérée par les ratios relatifs aux activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile, publiés par les clients et récupérés auprès du fournisseur de données Clarity AI. Ce tableau est complété à partir du tableau 2 [Activités économiques alignées sur la Taxonomie (dénominateur) (sur la base des chiffres d'affaires des contreparties)].

Par ailleurs, au 31/12/2022, le Groupe Crédit Agricole a publié ce tableau en tenant compte uniquement des expositions directes. Pour cet arrêté au 31/12/2023, le Groupe Crédit Agricole intègre également les expositions indirectes, en pondérant les financements généraux aux ratios relatifs aux activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile publiés par les contreparties.

Tableau 1 – Activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile

LIGNE	ACTIVITÉS LIÉES À L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE	
1.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible	NON
2.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles.	NON
3.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté.	NON
ACTIVITÉS LIÉES AU GAZ FOSSILE		
4.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	OUI
5.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	OUI
6.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux.	OUI

Tableau 2 – Activités économiques alignées sur la Taxonomie (dénominateur) (sur la base des chiffres d'affaires des contreparties)

LIGNE	ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES	MONTANT ET PROPORTION (LES INFORMATIONS DOIVENT ÊTRE PRÉSENTÉES EN MONTANT MONÉTAIRE ET EN POURCENTAGE)					
		CCM + CCA		ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE (CCM)		ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE (CCA)	
		MONTANT	%	MONTANT	%	MONTANT	%
1.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la Taxonomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable		0%		0%		0%
2.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la Taxonomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable		0%		0%		0%
3.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la Taxonomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable		0%		0%		0%
4.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la Taxonomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable		0%		0%		0%
5.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la Taxonomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable		0%		0%		0%
6.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la Taxonomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable		0%		0%		0%
7.	Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la Taxonomie non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	556 116 142	2,17%	556 116 142	2%		0%
8.	Total ICP applicable	25 684 291 869	100%	25 684 291 869	100%	25 684 291 869	100%

Dans ce tableau, la Caisse régionale du Nord Est présente le montant et la part des expositions alignées à la Taxonomie (durables) pour chacune des activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile, par rapport au dénominateur du GAR (actifs couverts). La Caisse régionale du Nord Est ayant uniquement des expositions indirectes sur ces activités, les montants alignés sont déterminés en pondérant le montant des financements généraux avec le chiffre d'affaires aligné sur les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile des clients assujettis à la NFRD.

Tableau 2 bis – Activités économiques alignées sur la Taxonomie (dénominateur) (sur la base des CAPEX des contreparties)

LIGNE	ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES	MONTANT ET PROPORTION (LES INFORMATIONS DOIVENT ÊTRE PRÉSENTÉES EN MONTANT MONÉTAIRE ET EN POURCENTAGE)					
		CCM + CCA		ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE (CCM)		ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE (CCA)	
		MONTANT	%	MONTANT	%	MONTANT	%
1.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la Taxonomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable		0%		0%		0%
2.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la Taxonomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable		0%		0%		0%
3.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la Taxonomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable		0%		0%		0%
4.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la Taxonomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable		0%		0%		0%
5.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la Taxonomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	22 333	0%	22 333	0%		0%
6.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la Taxonomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable		0%		0%		0%
7.	Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la Taxonomie non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	558 892 670	2,18%	558 892 670	2%		0%
8.	Total ICP applicable	25 684 291 869	100%	25 684 291 869	100%	25 684 291 869	100%

Dans ce tableau, la Caisse régionale du Nord Est présente le montant et la part des expositions alignées à la Taxonomie (durables) pour chacune des activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile, par rapport au dénominateur du GAR (actifs couverts). La Caisse régionale du Nord Est ayant uniquement des expositions indirectes sur ces activités, les montants alignés sont déterminés en pondérant le montant des financements généraux avec les dépenses d'investissement (CAPEX) alignées sur les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile assujettis à la NFRD.

Modèle 3 – Activités économiques alignées sur la Taxonomie (numérateur) (sur la base des chiffres d'affaires des contreparties)

LIGNE	ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES	MONTANT ET PROPORTION (LES INFORMATIONS DOIVENT ÊTRE PRÉSENTÉES EN MONTANT MONÉTAIRE ET EN POURCENTAGE)					
		CCM + CCA		ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE (CCM)		ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE (CCA)	
		MONTANT €	%	MONTANT €	%	MONTANT €	%
1.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la Taxonomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable		0%		0%		0%
2.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la Taxonomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable		0%		0%		0%
3.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la Taxonomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable		0%		0%		0%
4.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la Taxonomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable		0%		0%		0%
5.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la Taxonomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable		0%		0%		0%
6.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la Taxonomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable		0%		0%		0%
7.	Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la Taxonomie non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au numérateur de l'ICP applicable	556 116 142	100%	556 116 142	100%		0%
8.	Montant total et proportion totale des activités économiques alignées sur la Taxonomie au numérateur de l'ICP applicable	556 116 142	100%	556 116 142	100%		0%

Dans ce tableau, la Caisse régionale du Nord Est présente le montant et la part des expositions alignées à la Taxonomie (durables) pour chacune des activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile, par rapport au numérateur du GAR (actifs alignés). La Caisse régionale du Nord Est ayant uniquement des expositions indirectes sur ces activités, les montants alignés sont déterminés en pondérant le montant des financements généraux avec le chiffre d'affaires aligné sur les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile des clients assujettis à la NFRD.

Modèle 3 bis – Activités économiques alignées sur la Taxonomie (numérateur) (sur la base des CAPEX des contreparties)

LIGNE	ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES	MONTANT ET PROPORTION (LES INFORMATIONS DOIVENT ÊTRE PRÉSENTÉES EN MONTANT MONÉTAIRE ET EN POURCENTAGE)					
		CCM + CCA		ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE (CCM)		ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE (CCA)	
		MONTANT €	%	MONTANT €	%	MONTANT €	%
1.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la Taxonomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable		0%		0%		0%
2.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la Taxonomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable		0%		0%		0%
3.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la Taxonomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable		0%		0%		0%
4.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la Taxonomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable		0%		0%		0%
5.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la Taxonomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	22 333	0%	22 333	0%		0%
6.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la Taxonomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable		0%		0%		0%
7.	Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la Taxonomie non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au numérateur de l'ICP applicable	558 892 670	100%	558 892 670	100%		0%
8.	Montant total et proportion totale des activités économiques alignées sur la Taxonomie au numérateur de l'ICP applicable	558 915 002	100%	558 915 002	100%		0%

Dans ce tableau, la Caisse régionale du Nord Est présente le montant et la part des expositions alignées à la Taxonomie (durables) pour chacune des activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile, par rapport au numérateur du GAR (actifs alignés). La Caisse régionale du Nord Est ayant uniquement des expositions indirectes sur ces activités, les montants alignés sont déterminés en pondérant le montant des financements généraux avec les dépenses d'investissement (CAPEX) alignées sur les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile des clients assujettis à la NFRD.

Tableau 4 – Activités économiques éligibles à la Taxonomie mais non alignées sur celle-ci (sur la base des chiffres d'affaires des contreparties)

LIGNE	ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES	MONTANT ET PROPORTION (LES INFORMATIONS DOIVENT ÊTRE PRÉSENTÉES EN MONTANT MONÉTAIRE ET EN POURCENTAGE)					
		CCM + CCA		ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE (CCM)		ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE (CCA)	
		MONTANT €	%	MONTANT €	%	MONTANT €	%
1.	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la Taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable		0%		0%		0%
2.	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la Taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable		0%		0%		0%
3.	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la Taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable		0%		0%		0%
4.	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la Taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	56 784	0%	56 784	0%		0%
5.	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la Taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	156 448	0%	156 448	0%		0%
6.	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la Taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	33 499	0%	33 499	0%		0%
7.	Montant et proportion des autres activités économiques éligibles à la Taxonomie, mais non alignées sur celle-ci, non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	6 695 779 116	26%	6 693 157 561	26%	2 621 554	0%
8.	Montant total et proportion totale des activités économiques éligibles à la Taxonomie, mais non alignées sur celle-ci, au dénominateur de l'ICP applicable	6 696 025 846	26%	6 693 404 292	26%	2 621 554	0%

Dans ce tableau, la Caisse régionale du Nord Est présente le montant et la part des expositions éligibles mais non alignées à la Taxonomie pour chacune des activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile, par rapport au total des expositions éligibles mais non alignées, telles que déclarées dans le tableau 1 [Actifs entrant dans le calcul du GAR (sur la base des chiffres d'affaires « verts » des contreparties)] (différence entre les actifs éligibles et les actifs alignés). La Caisse régionale du Nord Est ayant uniquement des expositions indirectes sur ces activités, les montants éligibles mais non alignés sont déterminés en pondérant le montant des financements généraux avec le chiffre d'affaires éligible mais non aligné sur les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile des clients assujettis à la NFRD (différence entre le chiffre d'affaires éligible et le chiffre d'affaires aligné publiés par les clients).

Tableau 4 bis – Activités économiques éligibles à la Taxonomie mais non alignées sur celle-ci (sur la base des CAPEX des contreparties)

LIGNE	ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES	MONTANT ET PROPORTION (LES INFORMATIONS DOIVENT ÊTRE PRÉSENTÉES EN MONTANT MONÉTAIRE ET EN POURCENTAGE)					
		CCM + CCA		ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE (CCM)		ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE (CCA)	
		MONTANT €	%	MONTANT €	%	MONTANT €	%
1.	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la Taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable		0%		0%		0%
2.	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la Taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable		0%		0%		0%
3.	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la Taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable		0%		0%		0%
4.	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la Taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	9 570	0%	9 570	0%		0%
5.	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la Taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	11 166	0%	11 166	0%		0%
6.	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la Taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable		0%		0%		0%
7.	Montant et proportion des autres activités économiques éligibles à la Taxonomie, mais non alignées sur celle-ci, non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	5 987 542 526	23%	5 987 542 526	23%		0%
8.	Montant total et proportion totale des activités économiques éligibles à la Taxonomie, mais non alignées sur celle-ci, au dénominateur de l'ICP applicable	5 987 563 262	23%	5 987 563 262	23%		0%

Dans ce tableau, la Caisse régionale du Nord Est présente le montant et la part des expositions éligibles mais non alignées à la Taxonomie pour chacune des activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile, par rapport au total des expositions éligibles mais non alignées, telles que déclarées dans le tableau 1 [Actifs entrant dans le calcul du GAR (sur la base des dépenses d'investissement « vertes » des contreparties)] (différence entre les actifs éligibles et les actifs alignés). La Caisse régionale du Nord Est ayant uniquement des expositions indirectes sur ces activités, les montants éligibles mais non alignés sont déterminés en pondérant le montant des financements généraux avec les dépenses d'investissement (CAPEX) éligibles mais non alignées sur les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile des clients assujettis à la NFRD (différence entre les dépenses d'investissement éligibles et les dépenses d'investissement alignés publiés par les clients).

Tableau 5 – Activités économiques non éligibles à la Taxonomie (sur la base des chiffres d'affaires des contreparties)

LIGNE	ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES	MONTANT €	POURCENTAGE
1.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 1 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la Taxonomie, conformément à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	14 419 403	0%
2.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 2 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la Taxonomie, conformément à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	14 419 403	0%
3.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 3 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la Taxonomie, conformément à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	14 419 403	0%
4.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 4 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la Taxonomie, conformément à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	11 229 272	0%
5.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 5 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la Taxonomie, conformément à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	3 190 130	0%
6.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 6 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la Taxonomie, conformément à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	3 253 124	0%
7.	Montant et proportion des autres activités économiques non éligibles à la Taxonomie et non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	18 371 219 146	72%
8.	Montant total et proportion totale des activités économiques non éligibles à la Taxonomie au dénominateur de l'ICP applicable	18 432 149 881	72%

Dans ce tableau, la Caisse régionale du Nord Est présente le montant et la part des actifs non éligibles à la Taxonomie pour chacune des activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile, par rapport au total des actifs non éligibles, tels que déclarés dans le tableau 1 [Actifs entrant dans le calcul du GAR (sur la base des chiffres d'affaires « verts » des contreparties)] (différence entre le total des actifs du GAR et les actifs éligibles). La Caisse régionale du Nord Est ayant uniquement des expositions indirectes sur ces activités, les montants non éligibles sont déterminés en pondérant le montant des financements généraux avec le chiffre d'affaires non éligible sur les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile des clients assujettis à la NFRD.

Tableau 5 bis – Activités économiques non éligibles à la Taxonomie (sur la base des CAPEX des contreparties)

LIGNE	ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES	MONTANT €	POURCENTAGE
1.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 1 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la Taxonomie, conformément à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	14 419 403	0%
2.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 2 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la Taxonomie, conformément à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	14 419 403	0%
3.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 3 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la Taxonomie, conformément à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	14 419 403	0%
4.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 4 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la Taxonomie, conformément à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable		0%
5.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 5 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la Taxonomie, conformément à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable		0%
6.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 6 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la Taxonomie, conformément à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable		0%
7.	Montant et proportion des autres activités économiques non éligibles à la Taxonomie et non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	19 094 555 397	74%
8.	Montant total et proportion totale des activités économiques non éligibles à la Taxonomie au dénominateur de l'ICP applicable	19 137 813 605	75%

Dans ce tableau, la Caisse régionale du Nord Est présente le montant et la part des actifs non éligibles à la Taxonomie pour chacune des activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile, par rapport au total des actifs non éligibles, tels que déclarés dans le tableau 1 [Actifs entrant dans le calcul du GAR (sur la base des dépenses d'investissement « vertes » des contreparties)] (différence entre le total des actifs du GAR et les actifs éligibles). La Caisse régionale du Nord Est ayant uniquement des expositions indirectes sur ces activités, les montants non éligibles sont déterminés en pondérant le montant des financements généraux avec les dépenses d'investissement (CAPEX) non éligibles sur les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile des clients assujettis à la NFRD.

Traduction opérationnelle des exigences de publication au titre de l'article 8 du règlement Taxonomie

Le ratio d'actifs éligibles traduit la nature du bilan des établissements bancaires sans préciser à ce stade le niveau de durabilité environnementale des actifs éligibles. En effet, compte tenu de la réglementation actuelle, un établissement avec une exposition très forte envers de grandes entreprises européennes et une clientèle de particuliers aura, par définition, un ratio d'actifs éligibles plus élevé qu'un établissement avec une forte exposition à l'international.

L'accélération de l'investissement et du financement dans les énergies « vertes » est impérative pour contribuer efficacement à l'urgence de la transition énergétique, en lieu et place des énergies fossiles. En effet, stopper uniquement le financement des énergies fossiles permettrait de « verdir » rapidement le bilan de la banque, mais pénaliserait toutes les populations encore dépendantes de ces énergies sans les accompagner dans leur propre transition.

Aussi, le Crédit Agricole fait le choix exigeant de mettre la force de son modèle de banque universelle au service de l'accompagnement des transitions pour le plus grand nombre. En cherchant à équiper tous ses clients, des grandes entreprises internationales aux ménages les plus modestes, en produits et services utilisant des énergies « vertes » et en s'inscrivant en permanence dans une démarche d'innovation et de progrès, le Crédit Agricole perpétue son rôle d'acteur engagé dans les grandes transitions sociétales.

À cet effet, la mise en œuvre du Projet Sociétal du Groupe Crédit Agricole fait écho aux exigences du règlement Taxonomie et permettra d'améliorer les ratios de la Caisse régionale du Crédit Agricole du Nord Est. Toutefois, la stratégie du groupe Crédit Agricole S.A. ne se limite pas aux financements, sur lesquels porte la Taxonomie, mais intègre également les investissements sur le bilan du groupe Crédit Agricole S.A., la gestion des investissements des clients et l'accompagnement de la transition énergétique des clients. La Taxonomie permet ainsi de refléter une partie de la stratégie climat de la Caisse régionale du Nord Est. Elle-même est une composante du Projet Sociétal, qui intègre 3 dimensions clés :

- agir pour le climat et la transition vers une économie bas-carbone ;
- renforcer la cohésion et l'inclusion sociales ;
- réussir les transitions agricoles et agroalimentaires.

3 Orienter les épargnants vers des solutions d'investissement responsable

LES ENGAGEMENTS DU GROUPE

L'ambition du Groupe Crédit Agricole est de permettre à ses clients d'orienter leur épargne vers des projets durables et conformes à leurs valeurs, en totale connaissance de cause.

Cet engagement s'exprime notamment dans le domaine de l'épargne financière avec la volonté de permettre aux épargnants et investisseurs d'orienter leur épargne vers des projets et des entreprises agissant en faveur de l'environnement et de la cohésion sociale. Les autorités européennes ont complété les réglementations sur l'épargne financière MiFID et IDD d'un axe supplémentaire : les préférences en matière de durabilité. En parallèle, le règlement Taxonomie et la « Sustainable Finance Disclosure Regulation » (SFDR) précisent ce qui constitue un investissement durable et comment cette durabilité doit être démontrée.

Ces réglementations fixent un cadre en matière de terminologie et d'approche ESG. En conséquence, tout épargnant pourra choisir, s'il le souhaite, des supports d'investissement selon leur alignement à la Taxonomie, leur alignement à l'investissement durable tel que défini par la SFDR, ou préciser les principales incidences négatives, également définies par la SFDR, que son investissement doit prendre en compte.

Au-delà de la stricte application de ces réglementations, le Groupe adopte une démarche très exigeante et prudente en préférant afficher un alignement qu'il peut maintenir dans le temps plutôt qu'un alignement attractif mais de facto provisoire puisque tributaire des fluctuations de marché. Par ailleurs, pour évaluer la part d'investissement durable selon la SFDR, le Groupe adopte la méthode de calcul au prorata du chiffre d'affaires réel généré par les activités durables de l'entreprise, et non la méthode « pass/fail » consistant à prendre en compte le chiffre d'affaires total d'une entreprise dont seulement certaines activités sont durables.

Enfin, le Groupe Crédit Agricole déploie un vaste programme de formations afin que les conseillers soient en mesure d'informer et d'accompagner leurs clients dans le choix de leurs investissements durables.

Le Groupe a défini une politique décrivant l'intégration des risques de durabilité (= matérialité financière) et des incidences négatives sur la durabilité (= matérialité environnementale) dans le conseil en investissement et en assurance.

L'intégration de la durabilité dans le conseil financier :

- **Au niveau de la conception des produits**, elle passe par la généralisation de la prise en compte de l'approche ESG dans tous les processus d'investissement en complément de l'analyse financière classique, ou encore par une politique de vote et d'engagement actionnarial intégrant les aspects ESG et par la fourniture aux conseillers financiers et aux clients d'informations sur la nature ESG des produits.
- **Au niveau de la distribution de ces produits**, elle touche aux processus, outils et compétences propres au métier de conseil financier. En particulier, l'intégration de la durabilité implique de développer l'expertise ESG des conseillers financiers afin qu'ils puissent évaluer les préférences des clients en matière de durabilité, recommander les produits adaptés, mais aussi aider les clients dans leur compréhension des risques et opportunités liés à l'ESG dans la construction de leur portefeuille.

La principale société de gestion et la filiale d'Assurances du Groupe Crédit Agricole se sont engagées à généraliser l'approche ESG dans leurs activités :

- **Amundi**, principale société de gestion du Groupe a fait de l'investissement responsable l'un de ses piliers fondateurs dès sa création. Pionnier dans ce domaine, le Groupe fut l'un des signataires fondateurs des Principes d'Investissement Responsable (PRI) en 2006. Amundi s'est engagée en 2021 à disposer d'une notation ESG sur 100% des encours des fonds ouverts sous gestion active et à appliquer les critères ESG à l'ensemble des décisions de vote. Des informations plus détaillées, y compris la Politique d'Investissement Responsable et la méthodologie de notation d'Amundi, sont disponibles sur le site www.amundi.fr.
- **Crédit Agricole Assurances**, filiale d'Assurances du Groupe, s'est, quant à elle, engagée à la généralisation des critères ESG sur les nouveaux investissements. Cela concerne les actifs en représentation des fonds €, les fonds propres et les actifs en représentation des contrats en unités de compte. Des informations plus détaillées, y compris la politique ESG-Climat de Crédit Agricole Assurances S.A., sont disponibles sur le site www.ca-assurances.com.

Le Crédit Agricole a initié une démarche d'intégration de la durabilité dans l'activité des conseillers financiers afin de contribuer à la réallocation de l'épargne vers des activités durables.

Convaincu que la prise en compte des facteurs ESG a un impact positif sur la performance financière, le Groupe distribue des produits financiers présentant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou visant des objectifs de durabilité.

Les conseillers financiers disposent des informations requises pour proposer ces produits aux clients au travers de documentations et supports pédagogiques adaptés et de sensibilisations réalisées au moment du lancement de ces nouveaux produits. Le Crédit Agricole continuera de développer son approche concernant l'intégration de la durabilité dans l'activité de conseillers financiers au fil du temps, conformément aux évolutions réglementaires et en s'appuyant sur les innovations méthodologiques à venir.

La politique complète répondant à la réglementation SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation), Règlement sur la divulgation des informations relatives à la finance durable est consultable en annexe.

LES OFFRES AMUNDI

LA GAMME ENGAGÉE AMUNDI

Depuis juillet 2021, la philosophie de l'offre a évolué pour mieux répondre aux attentes clients et nourrir les valeurs portées par le Groupe Crédit Agricole. Un positionnement qui se concrétise avec la mise en valeur d'une gamme Amundi 100% « engagée et responsable », différenciante, porteuse de sens pour les clients du Crédit Agricole et qui vient poursuivre notre engagement sociétal en proposant des solutions permettant de contribuer aux évolutions sociétales tout cela en faisant de la finance « verte » une clé de croissance.

LE DISPOSITIF SOLUTIONS CLIMAT D'AMUNDI

Au sein de son dispositif de solutions climat, Amundi propose une offre de fonds thématiques à impact (Amundi Valeurs Durables, Amundi Equity Green Impact, Amundi Énergies Vertes, le fonds Amundi Just Transition for Climat...) soutenant la transition climatique dans les principales classes d'actifs, rendant ainsi la lutte contre le changement climatique accessible à tous les investisseurs. Amundi ambitionne ainsi d'atteindre 20 Md€ investis dans ce type de fonds à impact d'ici 2025.

LES OFFRES DURABLES COMPLÉMENTAIRES DE LA CAISSE RÉGIONALE

Le développement durable devient une préoccupation majeure dans nos sociétés. L'un de nos grands enjeux tant à l'échelle régionale que nationale est de pouvoir répondre aux grands défis d'aujourd'hui et de demain. Les années à venir feront face encore davantage à de nombreux défis environnementaux et sociétaux et les investissements dédiés à la résolution de ces défis sont, d'ores et déjà, colossaux à l'échelle mondiale.

Les épargnants, de leur côté, investissent davantage sur des placements engagés et responsables, un moyen d'action efficace et accessible à tous pour être acteur de ces évolutions. L'investissement sur ce type de placements permet d'agir concrètement en soutenant des entreprises qui s'engagent en faveur du développement durable, tout en influençant le comportement des entreprises à long terme : un bon moyen de s'engager, de relever les défis de demain et de donner un véritable sens à son épargne.

Depuis 2020, l'offre de placements responsables s'est étoffée pour proposer un panel de solutions plus engagées aux clients, quels que soient leurs objectifs, leur profil ou leur enveloppe d'investissement. L'objectif étant de développer une gamme porteuse de sens, utilisant l'ensemble des capacités du Groupe, accessible à tous les clients, simple et pédagogique, centrée sur le financement de la transition énergétique et l'impact social.

Pour que chacun puisse être acteur de sa propre transition écologique, mais aussi contribuer aux grandes transitions de l'économie, de l'agriculture et des territoires, le Crédit Agricole propose à ses clients :

LE LIVRET ENGAGÉ SOCIÉTAIRE (LES)

Depuis toujours, l'engagement coopératif et territorial du Crédit Agricole est une réalité. Les Caisses régionales du Crédit Agricole se mobilisent au quotidien pour financer l'économie et contribuer au développement durable de leurs territoires.

Ce livret est disponible pour tous les clients sociétaires souhaitant s'engager sur leur territoire. Le client choisit simplement de placer son argent dans un but engagé afin d'accompagner le développement local, en lien avec les enjeux sociétaux actuels, à savoir les thématiques de financements autour de la Transition Écologique, de la Transition Agricole et Agroalimentaire et de la Cohésion et de l'Inclusion Sociale. Retrouvez des exemples concrets de projets financés, sur notre territoire et ailleurs en France, sur le site <https://www.credit-agricole.fr/ca-nord-est/particulier/epargne/projets-finances.html>

En tant que banque coopérative, la Caisse régionale du Nord Est souhaite répondre aux préoccupations sociétales de ses clients, en agissant pour accompagner les transitions du territoire, grâce à des solutions qui démocratisent l'épargne responsable, quel que soit le montant épargné.

Être sociétaire au Crédit Agricole, c'est faire partie d'une communauté qui participe à la vie de sa banque en partageant des valeurs communes de solidarité et d'attachement au territoire.

Au 31 décembre 2023, 47 878 livrets étaient ouverts pour un volume global d'encours de 246 M€, contre 228 M€ en 2022.

Marie et Antoine Grasser, installés en 2022 avec un financement accordé par le Crédit Agricole du Nord Est dont des fonds proviennent du Livret Engagé Sociétaire Le Verger de Saint Pierre Tagnon - Ardennes



LE LIVRET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET SOLIDAIRE (LDDS)

Le Livret de Développement Durable et Solidaire (LDDS) est un compte d'épargne réglementé qui permet de constituer librement une épargne sûre et disponible à tout moment.

Pleinement engagée dans les territoires pour soutenir la croissance locale et accompagner durablement l'ensemble des acteurs économiques, la Caisse régionale permet à ses clients, au travers du LDDS, de donner du sens à leur épargne en versant sans frais une partie des sommes placées sous forme de dons des intérêts à un ou plusieurs acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS). Au 31 décembre 2023, il y avait 1,3 Md€ d'encours déposés sur ce produit contre 1,2 Md€ en 2022.

À ce jour, ce sont 19 associations qui sont proposées aux clients de la Caisse en tant qu'organismes bénéficiaires sur les 3 départements pour le versement des intérêts. La liste des organismes de l'ESS de la circonscription est disponible, sur le site internet de notre Caisse régionale.



246 M€ d'encours Livret Engagé Sociétaire
(228 M€ en 2022)



1,3 Md€ d'encours Livret de Développement
Durable et Solidaire (1,2 Md€ en 2022)

Objectif 3

Notre troisième objectif: **Être présent pour tous, à tous les *moments* importants**

Animé par les valeurs de son modèle mutualiste plus que centenaire, le Crédit Agricole du Nord Est place depuis toujours l'humain au cœur de ses priorités.

Visant une relation inclusive et durable qui s'inscrit dans son modèle de banque universelle de proximité, dans une société où certains connaissent la précarité (chômage, monoparentalité, dépendance des aînés et jeunes en rupture), le Crédit Agricole du Nord Est travaille en permanence à développer la diversité des solutions proposées à ses clients, la qualité du conseil qui leur est offert et la protection de leurs intérêts.

Cette démarche prend davantage de sens dans un contexte où il est essentiel que tous puissent considérer la Caisse régionale comme tiers de confiance qui propose à ses clients un service adapté aux nouveaux usages, avec notamment le développement des canaux digitaux.

1 **Élargir l'accessibilité aux services bancaires**

UNE PRÉSENCE OMNICANALE POUR RÉPONDRE AUX ATTENTES DE TOUS SES CLIENTS

Dans une démarche de proximité avec ses clients, la Caisse régionale leur propose différents canaux de communication afin que chacun puisse interagir avec la banque de la manière qui lui convient le mieux.

Pour apporter à chacun de nos clients la meilleure expérience possible, nous leur proposons des services qui associent humain et digital :

- 169 agences et centres d'affaires physiques qui accueillent les clients qui le souhaitent ;
- 1 agence 100% en ligne « Nord Est Mobility » pour ceux qui souhaitent un modèle entièrement digitalisé ;

- 1 Centre de Relation Clients afin de répondre aux sollicitations des clients par téléphone ou email sur des horaires plus étendus.

Enfin, depuis 2022, La Caisse régionale a mis en place un dispositif innovant pour ses clients de 18 ans à 30 ans, avec la création d'un univers dédié appelé « APY ». Cet univers donne la possibilité aux jeunes de choisir le mode de relation privilégiée, à savoir en agence de proximité avec un conseiller dédié, ou bien à distance avec une agence spécialisée dans la relation à distance, Apy Mobility, et offrant des horaires élargis.

APY permet aux jeunes de bénéficier d'avantages extra-bancaires avec des réductions chez plus de 150 partenaires, tels que le cinéma, du divertissement, la restauration, tous disponibles sur une application mobile dédiée.

Enfin, nous offrons la possibilité aux jeunes d'avoir accès à une ligne directe, l'Apy line, pour contacter nos conseillers grâce à l'application de messagerie instantanée WhatsApp, mais également au travers de l'ensemble des canaux déjà disponibles : Instagram, téléphone portable professionnel des conseillers et messagerie mail.

LA DIGITALISATION DES PARCOURS CLIENTS SE POURSUIT

Depuis plusieurs années, la Caisse régionale et le Groupe Crédit Agricole œuvrent à la digitalisation des processus clients afin que ceux qui le souhaitent puissent réaliser de plus en plus d'opérations en toute autonomie au travers de parcours fluides et interactifs.

Ainsi, en complément des opérations de banque et d'assurances du quotidien, les clients et prospects peuvent :

- réaliser leur entrée en relation à distance ;
- souscrire des crédits habitat (y compris assurance emprunteur), consommation et professionnel.

En 2023, la Caisse régionale se dote d'un nouveau parcours de souscription de crédit à la consommation en quelques clics, simple d'utilisation et adapté à tous les terminaux. Le client peut réaliser facilement et en toute autonomie la simulation de son projet, en agissant sur le montant, la mensualité et la durée du crédit. En moins de 15 minutes, le client bénéficie d'un accord de principe, complète son dossier avec ses pièces justificatives et signe électroniquement.

Pour les opérations ne pouvant pas encore être réalisées à distance, la Caisse régionale dispose d'une solution de signature électronique en agence permettant une économie de papier et un archivage sécurisé dans l'espace en ligne du client.

Certaines fonctionnalités de l'application mobile Ma Banque ont évolué en 2023 pour accompagner encore mieux nos clients : dans la gestion de leur compte au quotidien, en matière de gestion budgétaire, pour les clients EKO (clients ayant souscrit l'offre « 1 carte, 1 compte, 1 appli à 2 €/mois ») de visualisation des opérations en temps réel, de parcours virement plus visible et de communication personnalisées en lien avec les moments de vie du client.



371 552 clients consultent leurs comptes en ligne ou sur l'application Ma Banque (356 420 en 2022)



62,1% de nos clients éligibles utilisent nos services en ligne (59,8% en 2022)

LOGEMENT : UNE MOBILISATION EN FAVEUR DES PRIMO-ACCEDANTS

Afin de faciliter l'accès à la propriété pour ceux qui en ont le plus besoin, les primo-accédants à revenus modestes, l'offre Booster de PTZ by CA a été créée. Il s'agit d'un prêt complémentaire pour les emprunteurs qui bénéficient d'un PTZ sous la forme d'un Prêt Tout Habitat. Avec cette offre, le Crédit Agricole du Nord Est double le montant PTZ dans la limite de 20 000 €, sans frais de dossier. Celle-ci est disponible depuis novembre 2023.

2 Favoriser l'insertion des jeunes dans la vie économique du territoire

FORMER LES JEUNES DU TERRITOIRE

En 2023, la Caisse régionale a réaffirmé son engagement dans la formation des jeunes au travers une politique « jeunes » dynamique et ambitieuse en recrutant des alternants, stagiaires et auxiliaires vacances.

Ainsi :

- 108 alternants ont été formés sur différents métiers en agences bancaires, centres d'affaires, centres de contact multicanal et au siège (122 en 2022) ;
- 92 stagiaires ont été accueillis tout au long de l'année 2023 (108 en 2022), parmi lesquels 12 stagiaires de 3^{ème} issus d'un collège situé en Zone d'Education Prioritaire pour lesquels un programme de découverte des métiers de la banque a été créé sur une semaine : visites du siège social, d'agences bancaires, de plateformes téléphoniques et de centres d'affaires, atelier de gestion d'un budget, moments d'échanges et de partage ;
- 116 auxiliaires vacances ont été recrutés pendant la période estivale (130 en 2022).

ÊTRE LE PARTENAIRE DE CONFIANCE DES ÉTABLISSEMENTS ET ÉCOLES DU TERRITOIRE

La Caisse régionale a également souhaité renforcer les liens qui l'unissent aux écoles et établissements du territoire afin de mieux se faire connaître et créer des vocations. Ces échanges privilégiés se matérialisent par des interventions métiers régulières ainsi qu'un accès facilité aux offres de stage et d'alternance.

Le Crédit Agricole du Nord Est a notamment renforcé ses liens avec :

- L'Université de Reims (URCA) via des ateliers de présentation des métiers et la participation aux forums de l'Université ;
- Neoma Business School, notamment via le recrutement de stagiaires issus de divers programmes et qui développent leurs compétences, comme sur la gestion de projets en lien avec notre projet d'entreprise Ariane ;
- Le Campus Educatif de Reims avec lequel nous avons signé une convention de partenariat et avons réalisé une présentation de la Caisse régionale et des ses métiers ;
- Le campus de Reims de l'Institut Catholique de Paris (ICP) auprès duquel ont été réalisés une présentation de la Caisse régionale et deux ateliers thématiques sur l'utilisation des réseaux sociaux pour développer son réseau professionnel ainsi qu'une présentation des métiers des Ressources Humaines ;
- Le Campus de Charleville-Mézières de la Y School avec le recrutement d'alternants sur l'année 2023.

La Caisse régionale a également renforcé ses liens avec 3 lycées du territoire, en signant une convention de partenariat qui prévoit des présentations métiers et des ateliers d'éducation budgétaire.

Ces ateliers sont animés par les Points Passerelle dont l'une des missions est de mener des actions de prévention auprès des jeunes en les sensibilisant sur la gestion de budget. 753 jeunes ont ainsi été sensibilisés en 2023.

ACCOMPAGNER LES JEUNES DU TERRITOIRE DANS LEUR RECHERCHE D'EMPLOI

Plusieurs collaborateurs de la Caisse régionale participent chaque année à :

- des ateliers d'aide à la rédaction de CV et de préparation aux entretiens de recrutement ;
- des forums de recrutement étudiants, parmi lesquels le forum jobs du Stade Delaune, le job dating du Crous et le stage dating de la Mairie de Reims.

La Caisse régionale est également allée à la rencontre de candidats du territoire lors de deux événements de recrutement originaux :

- des job datings en proximité dans 6 agences du territoire (Vouziers, Charleville-Mézières, St Quentin, Château Thierry, Montmirail et Châlons-en-Champagne) ;
- au cinéma Opéramis à Reims lors d'une soirée recrutement. L'objectif était d'organiser un événement en plein cœur de la ville pour attirer des candidats sur des offres en CDI et en alternance.

La Caisse régionale met également à disposition ses ressources au profit de ses entreprises clientes pour les accompagner dans leurs besoins de recrutement grâce à l'organisation en 2023 de 3 job datings sous la marque Crédit Agricole « Youzful ».

3 Être présent auprès des habitants du territoire dans les moments difficiles

Au service de tous, des plus modestes aux plus fortunés, des professionnels de proximité aux grandes entreprises internationales, fidèle à sa raison d'être fondée sur des valeurs de proximité, de responsabilité et de solidarité, le Crédit Agricole du Nord Est s'attache à favoriser l'inclusion bancaire par différents moyens.

PERMETTRE À TOUS D'ACCÉDER AUX SERVICES BANCAIRES

Il existe des moments de vie où chacun peut rencontrer des difficultés. Face à cette situation et en tant qu'acteur mutualiste, le Crédit Agricole du Nord Est propose une offre à 1 € par mois dédiée à sa clientèle la plus fragile. Celle-ci comprend carte bancaire, virements, chèques de banque et prélèvements ; ceci tout en intensifiant la prévention et le traitement du surendettement. En 2023, 6 214 clients bénéficiaient de cette offre contre 5 829 en 2022.

Sur le volet prévention, la Caisse régionale a mis en place en 2022 une « alerte découvert » généralisée à l'ensemble de ses clients. Ce dispositif permet d'informer par SMS ou email les détenteurs des comptes pour lesquels le solde descend en sous de certains seuils.

Enfin, la Caisse régionale dispose d'agences dédiées aux successions et aux personnes protégées afin d'être présente et d'accompagner au mieux ses clients touchés par des événements particulièrement difficiles.

LE DISPOSITIF PASSERELLE

Les Points Passerelle et la Banque Solidaire jouent également un rôle fort d'accompagnement des personnes, clientes ou non de la Caisse régionale, en situation de fragilité financière. Une équipe, composée de salariés de la Caisse régionale détachés, propose un suivi personnalisé aux bénéficiaires. Lorsque cela s'avère nécessaire, une équipe bancaire dédiée agit en complément pour octroyer des prêts solidaires ou des micro-crédits adaptés à ces situations particulières, pour permettre aux bénéficiaires de retrouver une situation équilibrée. En complément, des sessions d'éducation budgétaire sont dispensées.

Pour faciliter l'accès à ce dispositif, 5 Points Passerelle sont déployés dans les 3 départements (Saint-Quentin, Laon, Charleville-Mézières, Reims et Châlons-en-Champagne). Les Caisses locales et les référents solidarité (administrateurs de Caisses locales) sont les relais de ces dispositifs pour les faire connaître et permettre aux personnes concernées d'en bénéficier.

Ainsi, en 2023, ce sont 1 418 personnes qui ont été reçues dans les différents Points Passerelle (contre 1 236 en 2022) et 838 microcrédits et crédits solidaires qui ont été accordés pour un montant réalisé de près de 5,1 M€, portant à 2 053 le nombre de personnes accompagnées en 2023 (contre 1 718 en 2022).

Enfin, pour apporter une réponse toujours plus complète aux difficultés rencontrées par leurs bénéficiaires, les Points Passerelle ont élargi leurs partenariats en fin d'année 2023 en signant une convention avec le réseau d'intérim CRIT.



105 sessions d'éducation
budgétaire (107 en 2022)



838 financements solidaires
(679 en 2022)



1 418 bénéficiaires Passerelle
(1 236 en 2022)



2 053 personnes accompagnées
(1 718 en 2022)

AIDER LES ASSOCIATIONS QUI ŒUVRENT POUR LES FAMILLES EN CAS D'HOSPITALISATION DES ENFANTS

Du 1^{er} janvier au 30 avril 2023, Crédit Agricole Assurances a attribué à la Caisse régionale 5 € pour chaque contrat « Mon Assurance Décès » ou « Valeur Prévoyance Multi-partenaires » souscrit. Cette initiative a permis le versement de 16 675 € à l'association Roseau qui gère la Maison des parents permettant à des familles qui résident à plus de 30 kilomètres de Reims, d'être aux côtés de leur enfant hospitalisé tout en se sentant presque comme chez eux, le temps d'une nuit ou de plusieurs mois.



Remise de chèque à l'association Roseau

Objectif 4

Notre quatrième objectif: **Être une entreprise exemplaire**

Engagée sur l'ensemble des thématiques de la RSE, le Crédit Agricole du Nord Est s'est donné l'objectif fort d'être une entreprise exemplaire tant au niveau de sa gouvernance que sur les volets sociaux et environnementaux.

1 *Agir de manière éthique*

LA GOUVERNANCE RSE

Pour assurer la mise en œuvre de la stratégie et la transformation RSE de la Caisse régionale, un Comité des Transitions est en place depuis fin 2021. Présidé par la Directrice Générale, celui-ci rassemble régulièrement l'ensemble des membres du Comité de Direction afin de suivre et piloter le déploiement des chantiers en cours.

Par ailleurs, les sujets liés à la RSE et à la transition sont régulièrement évoqués lors des Conseils d'administration qui suivent le respect des politiques engagées.

En outre, un groupe de travail constitué d'administrateurs de la Caisse régionale a été créé en 2023 pour participer à certains projets RSE structurants.

LA PRISE EN COMPTE DES RISQUES CLIMATIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX

La Caisse régionale déploie progressivement des actions de suivi, de pilotage et de contrôle des risques climatiques. Présentée aux instances de gouvernance en 2022, la cartographie des risques physiques et de transition est actualisée régulièrement pour enrichir des indicateurs de suivi dédiés.

Dans une volonté de transversalité avec les enjeux RSE, les points d'avancement concernant l'accompagnement des transitions sont partagés au sein d'un comité des risques pluridisciplinaire présidé par la Direction Générale, ceci en cohérence avec les chantiers du projet d'entreprise.

Cette surveillance a été intégrée pour 2023, de manière qualitative dans un premier temps et progressivement quantitative avec une synthèse de l'évaluation des risques climatiques et environnementaux et l'avancement du déploiement du Guide BCE et les éventuels points d'attention dans les critères « d'appétit pour le risque » de la Caisse régionale.

Compte tenu de l'activité même de la Caisse régionale, les secteurs habitat – immobilier, agricoles et viticoles sont particulièrement exposés aux enjeux climatiques et la Caisse régionale dispose des outils d'accompagnement des filières régionales dans cette transition environnementale et énergétique. La connaissance des clients est une composante essentielle pour suivre l'évolution des enjeux environnementaux et faire évoluer les investissements vers des projets de décarbonation.

Progressivement, la Caisse régionale se dote également de méthodologies et d'outils de suivi des risques climatiques ou liés à l'environnement qui viennent compléter les lignes de défense, l'appréciation et la gestion globale des risques.

LA DÉMARCHÉ CONFORMITÉ

La conformité est le respect des dispositions législatives et réglementaires propres aux activités bancaires et financières. Elle contribue à préserver la confiance des parties prenantes (clients, collaborateurs, investisseurs et parties liées, prestataires et fournisseurs...) à l'égard de la banque.

Le Crédit Agricole du Nord Est met en œuvre la politique de prévention des risques de non-conformité définie par le Groupe Crédit Agricole. Elle se matérialise par la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, le respect de la réglementation relative aux sanctions internationales, la prévention de la corruption et des conflits d'intérêts, la protection de la clientèle fragile, la protection des données à caractère personnel (RGPD) ou le défaut de conseil.

Afin de s'assurer de la correcte mise en œuvre de ces dispositifs de conformité, le Crédit Agricole du Nord Est s'est doté des moyens adaptés avec une Unité dédiée, sous la responsabilité de la Direction des Risques, de la Conformité et du Contrôle Permanent : une équipe de 12 collaborateurs est en charge du contrôle de la conformité dans les différents domaines indiqués.

ÊTRE EN CONFORMITÉ AVEC LES INTÉRÊTS DES CLIENTS

- **Commercialiser les produits et services en toute transparence et dans l'intérêt des clients.**
- **Un élément de différenciation au service de la satisfaction client et du développement d'une performance durable.**

Le dispositif de maîtrise des risques de non-conformité repose notamment en premier lieu sur la diffusion d'une charte éthique et conformité solide auprès de l'ensemble des collaborateurs. La charte éthique et conformité s'appuie sur le déploiement de la Charte Éthique Groupe. Dans le prolongement de celle-ci, la Caisse régionale s'est dotée d'un Code de conduite avec un volet spécifique « anti-corruption » en application des obligations découlant de la loi Sapin II, relatives à la prévention de la corruption et du trafic d'influence. Le dispositif anti-corruption repose notamment sur une gouvernance dédiée, un programme de formation et de sensibilisation des collaborateurs ainsi que sur la mise à disposition d'un outil de remontée d'alertes. La Charte Éthique ainsi que les dispositifs de lutte contre la corruption, de prévention et de gestion des conflits d'intérêts et de protection des données à caractère personnel des clients sont disponibles sur le site de la Caisse régionale (www.ca-nord-est.fr).

Dans le domaine de la conformité, les recherches d'améliorations sont régulièrement menées par la Caisse régionale et visent le plus souvent possible à une conformité native, notamment au travers de l'automatisation ou de la digitalisation de process.

Tout au long de l'année 2023, le Crédit Agricole du Nord Est a mis en œuvre son dispositif permanent de mise à jour de la connaissance client. Ainsi, cette année, les données de plus de 175 000 clients ont été mises à jour (ex : CSP, patrimoine).

Au cours de l'exercice, la Caisse régionale a également renforcé son dispositif de lutte contre la fraude externe (requêtes de détection et outil de traitement des dossiers de fraude).

La protection de la clientèle est une priorité affirmée du Groupe Crédit Agricole. Elle s'inscrit dans les volets « Excellence relationnelle » et « Engagement sociétal » du Projet d'Entreprise.

La conformité consiste aussi à prendre en compte les préférences ESG des clients dans la démarche conseil. En ce sens, le Groupe Crédit Agricole et la Caisse régionale ont pris l'engagement de permettre à leurs clients d'orienter leur épargne vers des projets durables et conformes à leurs valeurs. Plusieurs mesures, développées dans la deuxième partie du présent document (dans notre deuxième objectif : Accompagner, grâce à nos expertises, le territoire dans ses transitions - Orienter les épargnants vers des solutions d'investissement responsable) sont en place.

LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Conformément à la réglementation de protection des données, qu'il s'agisse de celles de ses clients, prospects, collaborateurs et candidats, le renforcement de l'équipe dédiée à la protection des données en 2022 a permis de répondre aux sollicitations de plus en plus nombreuses des acteurs de la donnée tout en développant leur acculturation.

Parallèlement, la Caisse régionale a décidé d'élargir le périmètre d'éligibilité de son personnel à la formation RGPD pour l'étendre à l'ensemble de ses collaborateurs dès janvier 2024 (intégrant ainsi les collaborateurs en appui du réseau). En 2023, 714 collaborateurs (soit 98,3% de la cible) ont réalisé la formation portant sur le Règlement général sur la Protection des Données (RGPD), contre 697 en 2022.

Les moyens mis en œuvre visent à garantir l'intégration de la protection de la vie privée des individus dès la conception de nouveaux traitements ainsi que dans les processus mis en place antérieurement à l'entrée en vigueur du RGPD.

Le Groupe et la Caisse régionale s'engagent à agir avec éthique et responsabilité en la matière et s'interdisent de vendre les données personnelles des clients.



99,4% des collaborateurs formés sur la conformité et l'éthique (99,6% en 2022)

100% des administrateurs CR formés sur la conformité (100% en 2022)

714 collaborateurs formés sur la RGPD (697 en 2022)

SÉCURITÉ INFORMATIQUE

Une cyberattaque, ayant pour conséquence le vol ou la divulgation des données et avoirs financiers de nos clients, voire une cyberattaque majeure entraînant l'indisponibilité durable de certains services bancaires et financiers, serait de nature à causer un préjudice financier et moral à nos clients. Le Groupe et la Caisse régionale ont mis en place une politique de sécurité du système d'information renforcée intégrant la mise en œuvre d'outils ainsi qu'une surveillance permanente, permettant de prévenir et lutter contre les intrusions potentielles.

PRÉVENIR LES RISQUES DE NOS CLIENTS LIÉS AUX BIENS ET PERSONNES

Convaincue que la prévention fait partie intégrante du métier d'assureur, la Caisse régionale est très investie dans l'anticipation et la sensibilisation de ses clients face aux risques qu'ils encourent.

En 2023, 366 visites ont été réalisées par nos experts prévention pour accompagner les clients assurés dans la mise en place de mesures de prévention et ainsi limiter les principaux risques incendie, vol, vandalisme et responsabilité civile (employeur et/ou organisme recevant du public). Par ailleurs, afin de faciliter les démarches de ses clients, le Groupe Crédit Agricole dispose de 2 partenariats :

- pour l'équipement de ses clients en extincteurs ;
- pour le contrôle des installations électriques.

À ce titre, en 2023, ce sont 401 prescriptions d'installation d'extincteurs et 142 prescriptions de contrôle APAVE qui ont été proposées aux clients de la Caisse régionale.

SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC AUX RISQUES

Pour le Crédit Agricole du Nord Est, agir pour la prévention de tous, clients ou non clients, c'est agir au quotidien dans l'intérêt des habitants de notre territoire. C'est pourquoi lancé en 2022, le Village de la prévention « Gar'ò Risk Tour » a été reconduit en 2023, en collaboration avec les communautés de communes du Territoire, la Croix-Rouge, la Gendarmerie Nationale, la Police, les Mairies, la MSA, la Préfecture, la Prévention Routière et les Sapeurs-Pompiers.

Organisé dans 9 villes de nos 3 départements en 2023, cet évènement, à destination du grand public (enfants et adultes) proposait un parcours d'une dizaine d'ateliers pratiques visant à sensibiliser à la prévention incendie, la sécurité routière, les accidents de la vie courante, la protection des données et la prévention des exploitations agricoles. Suite au Gar'ò risk Tour, un partenariat a été signé en 2023 avec la Préfecture de la Marne pour sensibiliser les jeunes sur la sécurité routière.

Cette démarche innovante de prévention a également été plébiscitée lors des Trophées des transitions 2023, concours interne du Groupe Crédit Agricole.

L'ÉCOUTE DE NOS CLIENTS

Très attachée à la confiance qui nous lie à nos clients, la Caisse régionale a mis en place, depuis 2022, une mesure en temps réel de leur niveau de satisfaction. Ce dispositif permet de recueillir leur avis, leur suggestion, leur remarque, au travers d'enquêtes transmises par mail après une transaction ou une opération en agence. Ces enquêtes à chaud nous permettent de mesurer la qualité de l'expérience vécue par nos clients au quotidien et d'identifier nos marges de progrès.

Nos objectifs sont multiples : être présents au plus près de nos clients et mieux comprendre leurs besoins, leurs attentes, résoudre efficacement tous les problèmes qu'ils peuvent rencontrer, optimiser sans cesse la qualité de nos services pour accroître le niveau de satisfaction de chacun d'entre eux.

En 2023, ce sont 45 000 clients qui ont répondu à nos enquêtes et nous ont ainsi permis de nous améliorer. Nous les en remercions.

Ils nous ont par ailleurs attribué une note de satisfaction moyenne de 4,5/5.



Indice de Recommandation Client (I.R.C.), note de 30,2 contre 27,7 en 2022 (enquête AVISO 2023)



92,5% de nos clients satisfaits (enquête AVISO 2023)
dont 58,7% de clients très satisfaits (59,5% en 2022)



73% de réclamations clients traitées en moins de 10 jours ouvrés (= 14 jours calendaires) sur un périmètre certifié (traitement des réclamations écrites par le service client) (73% en 2022)

2 Être un employeur responsable

La Caisse régionale déploie un ensemble de politiques et dispositifs afin de réussir la mission qu'elle s'est fixée d'être un employeur responsable pour tous les collaborateurs et à chaque étape de leur carrière.

ACCOMPAGNER LES COLLABORATEURS DE MANIÈRE PERSONNALISÉE, INDIVIDUALISÉE ET EN PROXIMITÉ

En 2023, la Caisse régionale a souhaité offrir un accompagnement encore plus personnalisé, individualisé et en proximité à tous les collaborateurs et à tous les moments clés, du recrutement en passant par l'intégration, la formation et la gestion de leur carrière.

Une politique recrutement et gestion de carrière performantes

En 2023, la Caisse régionale a démontré sa capacité à créer de l'emploi sur le territoire en recrutant et en accompagnant tout type de profils. En effet, ce sont 170 collaborateurs qui ont été recrutés en CDI.

En parallèle, la Caisse régionale continue de perfectionner ses techniques de recrutement en organisant des sessions de recrutement collectives et en se dotant d'outils de tests performants.

Les équipes RH ont également fait vivre les engagements inscrits dans l'accord d'entreprise sur la Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels et la Mixité des Métiers (GEPPMM) en accompagnant la carrière des collaborateurs en proximité, au travers des entretiens professionnels à 6 ans et aux entretiens de carrières qui se déroulent tout au long de l'année.

Des processus d'intégration adaptés et fédérateurs

La Caisse régionale poursuit en 2023 l'organisation de séminaires d'intégration adaptés aux profils des nouveaux collaborateurs, à savoir 3 jours pour les nouveaux embauchés en CDI sans expérience antérieure au sein de la CR et 2 jours pour les nouveaux embauchés en CDI ayant déjà une expérience en CDD ou alternance.

Les alternants bénéficient quant à eux d'une journée d'intégration à leur arrivée. Cela leur permet de créer des liens entre alternants et avec leur manager. Pour la première fois, en 2023, une journée supplémentaire de cohésion a été organisée.

Nos stagiaires bénéficient également d'un accompagnement à l'arrivée dans l'entreprise sous forme de visios d'accueil afin de faciliter leur intégration.

Par ailleurs, le dispositif de recrutement et de formation sous format « pépinières » qui avait vu le jour en 2022 s'est pérennisé en 2023 avec 2 nouvelles promotions.

Cet accompagnement des nouveaux embauchés passe également par un suivi individualisé des périodes d'essai. Ce suivi, réalisé par un interlocuteur dédié et étalé sur la période, permet de suivre au plus près la montée en compétences.

Enfin, à l'issue de leur période d'essai, au moment de leur titularisation, les collaborateurs sont conviés à une journée d'échanges avec la Direction générale et la DRH pour notamment, dresser un bilan de cette période d'intégration, continuer à créer du lien entre eux et développer leur réseau professionnel.

Des parcours de formations au service de la performance globale

L'année 2023 a été une année record en termes de jours de formation dispensés (14 800 jours en 2023 contre 13 500 jours en 2022).

La Caisse régionale a réaffirmé son ambition déjà évoquée en 2022 en matière d'accompagnement de nos clients sur le volet RSE grâce à un programme ambitieux de formation à destination des chargés d'affaires du marché des Entreprises.

La sensibilisation à la RSE, amorcée en 2022 auprès de tous les collaborateurs de la Caisse régionale, s'est également poursuivie en 2023 avec le déploiement de l'épisode 2 du serious game d'acculturation à la RSE « Civitime » qui a fédéré plus de 1 400 collaborateurs.

Des collaborateurs « ambassadeurs de la Caisse régionale »

Partant du constat que les collaborateurs de la Caisse régionale sont les meilleurs ambassadeurs pour promouvoir les métiers, la culture d'entreprise et la marque employeur, le pilote d'un programme de recommandation a été lancé en fin d'année 2023.

FAVORISER LES PARCOURS DE CARRIÈRE

Soucieuse du développement de la carrière de ses collaborateurs, la Caisse régionale du Nord Est les accompagne dans leurs souhaits de mobilité.

À cette fin, en 2023 a été organisée la première édition d'un Mobiliday, forum interne, permettant aux collaborateurs de découvrir la pluralité des métiers de la banque et de l'assurance. Cet événement a également permis aux 340 participants d'échanger entre eux sur leurs diverses fonctions.

En 2023, ce sont 242 collaborateurs qui ont effectué une mobilité fonctionnelle et géographique (soit 11% des salariés).

AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL DES COLLABORATEURS

La Caisse régionale considère qu'un employeur responsable c'est un employeur qui garantit une bonne qualité de vie à ses collaborateurs.

Suite aux périodes successives de confinement que nous avons connues en 2020 et 2021, il était pertinent de faire évoluer les modes de travail en donnant la possibilité aux collaborateurs de travailler à distance de leur lieu de travail habituel (domicile ou autre lieu de travail de l'entreprise). Ainsi depuis avril 2022, une charte sur le travail à distance est en place. En 2023, 1 171 collaborateurs ont pu en bénéficier.

Le projet d'entreprise de la Caisse régionale a, quant à lui, mis en évidence la nécessité de proposer de nouveaux services annexes aux collaborateurs :

- avec « Notre super Marché de Proximités », les collaborateurs du siège social bénéficient d'une plateforme en ligne leur permettant de commander des fruits, légumes et produits d'épicerie bio et/ou locaux, favorisant ainsi la consommation de produits de bonne qualité, en circuit court ;
- et depuis le début de l'année 2023, en signant un partenariat avec la société People & Baby, la Caisse régionale réserve 20 berceaux en crèche au bénéfice des collaborateurs parents de jeunes enfants sur l'ensemble du territoire de la Caisse régionale.

LIEN NATION-ARMÉE

Conformément à la législation nationale en vigueur, si un collaborateur de la Caisse régionale fait partie de la réserve opérationnelle militaire ou celle de la police nationale, il bénéficie d'une autorisation d'absence.

FAIRE VIVRE UN DIALOGUE SOCIAL RICHE ET DE QUALITÉ AVEC LES PARTENAIRES SOCIAUX

En 2023, année d'élections professionnelles, la Caisse régionale a négocié avec les partenaires sociaux sur des thèmes riches et variés, permettant de signer 6 accords :

- 3 accords portant sur la rémunération :
 - 1 accord sur les salaires 2023 ;
 - 1 accord sur la Prime de Performance Annuelle (PPA) ;
 - 1 accord sur la prime de transport qui permet à la Caisse régionale de participer à hauteur de 200 € aux frais de transport individuel des collaborateurs.

- 3 accords portant sur le développement social :
 - 1 accord sur la mise en place du CSE et le fonctionnement des Instances Représentatives du Personnel (IRP) ;
 - 1 accord sur le vote électronique ;
 - 1 accord sur le handicap.

PROMOUVOIR LA SOLIDARITÉ

Le CET solidaire permet aux collaborateurs de faire don jusqu'à 5 jours de congés chaque année au bénéfice de collaborateurs qui en feraient la demande et dont les situations personnelles nécessiteraient un besoin de congés supplémentaires pour accompagner leurs proches.

En 2023, ce sont 43 jours de congés qui ont été donnés au travers de ce dispositif.

L'arrondi de salaire permet aux collaborateurs adhérents de faire don de leurs centimes de salaire chaque mois au bénéfice d'une association qui accompagne les personnes victimes de violences intrafamiliales, une cause choisie par les collaborateurs en fin d'année 2022.

Au 31 décembre 2023, ce sont ainsi 2 810 € récoltés grâce aux 350 collaborateurs adhérents au dispositif, ce qui porte le montant total des dons à 5 620 €, après abondement à 100% par la Caisse régionale.



2 334 salariés formés*
(2 443 en 2022)



242 salariés ayant effectué une mobilité, soit 11%
(238 en 2022, soit 11%)



257 salariés promus soit 12% de l'effectif (236 en 2022, soit 11%)



170 recrutements en CDI
(182 en 2022)



26,2% des salariés en horaires libres (25,5% en 2022)



81 Indice d'Engagement et de Recommandation salariés (IER), mesuré tous les 2 ans par le cabinet Willis Towers Watson, dernière mesure en 2022, -1 par rapport à 2020.

* CDD, CDI, alternants, stagiaires, auxiliaires d'été

PRATIQUER LES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES

Parce que pratiquer une activité sportive contribue favorablement à la santé des collaborateurs, la Caisse régionale met en place des mesures pour la faciliter.

En juillet, la Caisse régionale a participé à l'organisation de la deuxième édition de la journée sportive du Nord Est pour l'ensemble des salariés. À cette occasion, 9 disciplines déclinées en différents parcours ont été proposées aux collaborateurs, permettant à chacun de participer quel que soit son niveau.

Par ailleurs, à l'occasion de la semaine du sociétariat, un challenge sportif a été organisé pour la troisième fois grâce à l'application mobile Kiplin. Le principe ? Marcher et comptabiliser ses pas pour les transformer en euros au bénéfice des associations choisies par les équipes gagnantes. Ainsi, les 715 joueurs réunis en 152 équipes ont comptabilisé 73 161 718 pas au total, soit 51 213 kilomètres, ce qui représente un tour complet de la Terre. Ce challenge sportif a permis de collecter 5 700 € redistribués à des associations du territoire.

En plus d'illustrer nos valeurs mutualistes, ce dispositif fédère les collaborateurs autour des thématiques de la santé, du sport et du bien-être tout en faisant une action solidaire.

FAVORISER LA MIXITÉ DES PROFILS ET L'INCLUSION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

En 2023, le score de l'Index égalité femmes-hommes de la Caisse régionale du Nord Est se maintient au niveau de 2022 à 88/100.

Cette année encore, la Caisse régionale a réaffirmé ses ambitions en matière d'inclusion des personnes en situation de handicap.

Un interlocuteur dédié et identifié par tous est chargé de faciliter les prises de contact et les échanges sur le sujet du handicap.

À l'occasion de la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées (SEEPH 2023), la Caisse régionale a participé à plusieurs dispositifs :

- Le village pour l'emploi organisé par CAPEMPL01 08 qui a permis d'aller à la rencontre des demandeurs d'emploi en situation de handicap dans les Ardennes et de tisser des liens plus étroits avec les partenaires emplois pour les personnes handicapées de la région ;

- Les DUODAY, un dispositif national qui permet aux demandeurs d'emplois volontaires de réaliser un stage d'une journée dans une entreprise pour en découvrir un métier. En 2023, 7 personnes en situation de handicap ont été accueillies.

Une webconférence a également été organisée et animée conjointement par la DRH et l'athlète handisport Céline GERNY, Championne de Para-dressage qui a évoqué son parcours sportif et comment son handicap a impacté sa carrière et sa vie personnelle. L'objectif était de communiquer sur le handicap et de rappeler l'intérêt de le déclarer.

Un nouvel accord structurant sur l'accompagnement des collaborateurs en situation de handicap a été signé en fin d'année 2023. Celui-ci porte de fortes ambitions sur le maintien dans l'emploi des collaborateurs mais aussi sur le recrutement et le recours au secteur protégé – Établissement et service d'aide par le travail (ESAT) – Entreprises adaptées (EA).



Début 2023, le Crédit Agricole Nord Est a signé une convention de partenariat avec l'athlète handisport Céline Gerny pour la soutenir dans la préparation de son grand rendez-vous de la fin de l'été 2024.

Passionnée de chevaux depuis son plus jeune âge, devenue paraplégique suite à une chute de cheval, Céline a repris l'équitation d'une façon différente. Elle compte aujourd'hui plus d'une douzaine de titres de championne de France et des participations aux jeux de Pékin en 2008, de Rio en 2016 et de Tokyo en 2021.

3 Réduire notre empreinte environnementale propre

AGIR POUR RÉDUIRE NOS ÉMISSIONS CARBONE

Afin de contribuer à résoudre les enjeux climatiques, le plan de sobriété visant à optimiser les consommations énergétiques de la Caisse régionale s'est poursuivi en 2023 par :

- le remplacement d'une partie des enseignes lumineuses existantes par des modèles moins énergivores et plus sobres (dans le cadre du plan de rénovation des agences qui s'étend jusqu'à fin 2026) ;
- le remplacement de 14 chaudières au fioul qui étaient encore en service (la dernière sera changée en mars 2024) ;
- la mise en place de programmateurs pour le pilotage des systèmes de chauffage (avec respect des consignes préconisées des services publics) et la séparation des réseaux visant à optimiser leur utilisation ;
- la mise en place d'un pilotage énergétique à distance (GTB – Gestion technique des bâtiments) sur un site (puis déploiement sur les autres sites concernés par le décret BACS jusqu'à 2027) ;
- une communication auprès des collaborateurs rappelant les usages de sobriété.

Enfin, pour s'adapter à la réduction constante des flux physiques (remises de chèques, courriers, documents...) entre les sites et les agences en raison de la digitalisation croissante des processus, l'optimisation des opérations de fret interne a été poursuivie en 2023.

Ainsi, depuis le 1^{er} septembre 2023, la répartition des tournées de distribution et ramassage du courrier et des chèques en agences a été revue afin de supprimer une tournée supplémentaire, portant à 3 le nombre de tournées hebdomadaires. Cette réduction du nombre de tournées permettra un gain annuel de près de 200 000 kilomètres, soit près de 600 000 km de gain annuel cumulé depuis 2022.

Afin de mesurer et de suivre les actions déployées, le Crédit Agricole du Nord Est réalise régulièrement son bilan carbone. Le dernier concerne l'année de reporting 2021 et fait apparaître une consommation de 16 905 Teq CO₂ (soit 8,1 Teq CO₂ par salarié), en baisse de 41% par rapport au précédent bilan réalisé. Cette baisse s'explique à la fois par des changements méthodologiques et par des actions de réduction. Un nouvel exercice de bilan carbone sera réalisé en 2024 sur les données de l'année 2023.

Déplacements professionnels

Soucieux d'aller à la rencontre de nos clients dans un territoire rural, nos collaborateurs effectuent des déplacements professionnels en voiture. En 2023, 1 527 km ont été parcourus en moyenne par salarié contre 1 354 km en 2022.

Lorsque les destinations le permettent, il est rappelé aux collaborateurs de privilégier les déplacements en train. Ainsi, au titre de 2023, dans le cadre des déplacements professionnels, ont été parcourus :

- 498 500 km en train ;
- 12 100 km en avion.

BORNES DE RECHARGEMENT

Face à la transformation majeure des modes de mobilité, le Groupe Crédit Agricole s'engage à utiliser son réseau d'agences en France et en Italie pour équiper le territoire en bornes de recharge pour permettre à chacun, quelle que soit sa région, de pouvoir circuler dans de bonnes conditions en voiture électrique.

Sur le territoire de la Caisse régionale, ce sont 33 sites qui ont été équipés créant ainsi plus de 80 points de charge disponibles pour ses clients ou ses collaborateurs.



Exemple d'une borne électrique installée sur son territoire par le Crédit Agricole du Nord Est

AGIR SUR LA PRODUCTION DE DÉCHETS

La Caisse régionale procède au recyclage de ses déchets via la mise à disposition de conteneurs dédiés (papier, carton, plastique).

Par ailleurs, grâce aux démarches de digitalisation et à l'installation d'imprimantes collectives « à badge », la consommation de papier poursuit sa réduction, passant de 191 tonnes en 2022 à 175 tonnes (soit -9%) en 2023 soit 0,08 tonne par salarié contre 0,09 en 2022.

La carte bancaire reste, avec le chèque, l'un des seuls services bancaires matérialisés par un support physique. Son empreinte écologique liée à ses composants plastiques et métalliques est donc bien réelle tout au long de son cycle de vie. Afin de réduire cet impact et dans une logique d'économie circulaire, le Groupe Crédit Agricole en collaboration avec Crédit Agricole Payment Services a déployé progressivement depuis 2013, une filière de recyclage des cartes usagées au sein de 35 Caisses régionales, assumant ainsi sa responsabilité d'émetteur de cartes.

Le Crédit Agricole fait appel à un partenaire externe spécialisé et reconnu dans le recyclage de déchets de type électronique. Les cartes collectées en agence sont envoyées et traitées par étape sur le site du recycleur grâce à des procédés industriels très particuliers permettant de limiter l'impact sur l'environnement.

Le Crédit Agricole du Nord Est, partie prenante de ce dispositif, a ainsi collecté en 2023, 67 067 cartes soit 47% du nombre total des cartes éligibles.

ACHATS RESPONSABLES

En 2023, la Politique Achats Responsables du Groupe a été déclinée par la Caisse régionale du Nord Est. Elle vise à privilégier l'achat d'un bien ou d'un service en prenant en considération à la fois le juste besoin ainsi que les aspects économiques, sociétaux et environnementaux de la réponse apportée à ce besoin. Elle veille également à l'équilibre des relations entre la Caisse régionale et ses fournisseurs dans le respect de nos droits réciproques.

Elle se décline selon un plan d'actions établi autour de 6 axes majeurs :

- Adopter un comportement responsable dans les relations avec nos fournisseurs ;
- Contribuer à la compétitivité de notre écosystème ;
- Veiller en permanence à la qualité des relations avec nos fournisseurs ;
- Intégrer les aspects environnementaux et sociétaux dans nos achats ;
- Agir pour la transition vers une économie bas-carbone ;
- Inscrire cette Politique Achats Responsables dans notre dispositif de gouvernance.



1 313 émissions de teq CO₂
associées aux consommations
énergétiques, soit 0,62 teq CO₂ par salarié
(0,65 teq CO₂ en 2022)



175 tonnes de papier consommé,
soit **0,08 tonne par salarié**
(0,09 tonne en 2022)



1 527 km parcourus par salarié
(1 354 km en 2022)

SYNTHESE DES INDICATEURS

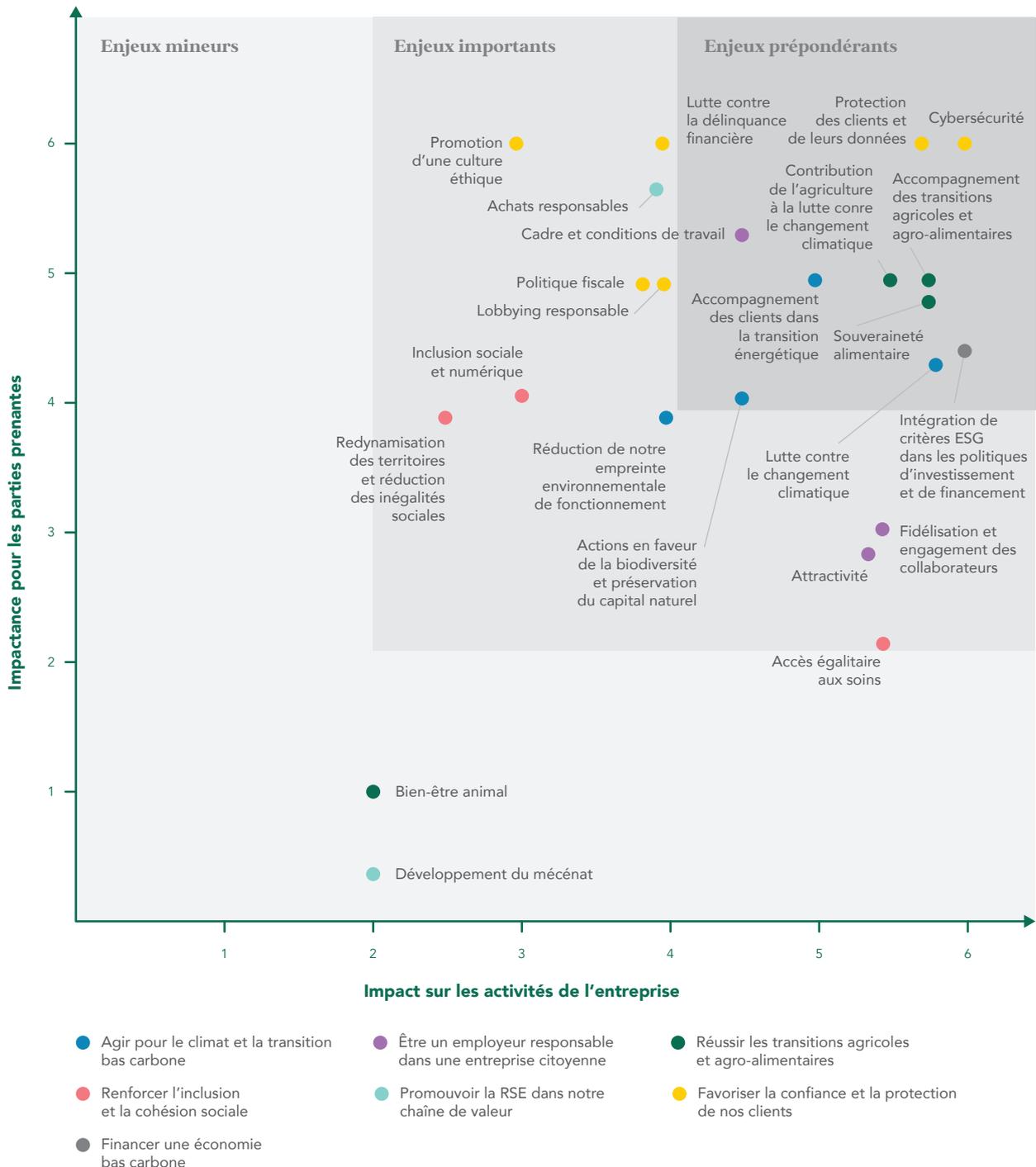
ENJEUX	ENGAGEMENTS	RISQUES
Contribuer à la vitalité et à l'attractivité du territoire	S'appuyer sur la densité de nos réseaux ainsi que sur notre proximité et notre ancrage au territoire	Maillage territorial insuffisant pour répondre aux besoins des clients : implantation inadéquate ou absence de l'offre de service
	Soutenir les projets favorisant le « bien vivre » sur le territoire	Manque de soutien à l'économie du territoire et à ses agents économiques
	Dynamiser l'innovation	
	Accompagner la création et la reprise d'activités économiques	
Accompagner, grâce à nos expertises, le territoire dans ses transitions	Accompagner les filières agricoles et industrielles dans leurs transitions vers des modèles durables	Insuffisance d'accompagnement du développement agricole du territoire dans les transitions et/ou offres insuffisantes ou non adaptées pour la clientèle agricole
	Aider nos clients à réduire leur dépendance aux énergies fossiles	Insuffisance d'accompagnement des clients de tous les marchés dans leurs transitions et/ou offres insuffisantes ou non adaptées pour la clientèle
	Orienter les épargnants vers des solutions d'investissement responsable	Insuffisance d'offres solidaires et socialement responsables
Être présent pour tous, à tous les moments importants	Elargir l'accessibilité aux services bancaires	Offre de services inadaptée sur les différents canaux de distribution
	Favoriser l'insertion des jeunes dans la vie économique du territoire	Déficit de pratiques inclusives à l'égard des jeunes populations
	Être présent auprès des habitants du territoire dans les moments difficiles	Déficit de pratiques inclusives à l'égard des clientèles fragiles ou populations défavorisées Non prise en compte des aléas (divorce, chômage, maladie..)
Être une entreprise exemplaire	Agir de manière éthique	Non suivi des formations obligatoires de déontologie et de conformité par les collaborateurs
		Insuffisance de protection des données personnelles et défaillance du système d'information
	Inadaptation du produit / service aux besoins du client / défaut de conseil ou de formalisation du conseil / litiges sur la performance des activités de conseil	
Être un employeur responsable	Manque de fidélisation des collaborateurs	Absence d'accompagnement des collaborateurs
		Insuffisance de suivi de l'empreinte propre de l'entité (émissions GES, consommation des ressources,...) et non respect des obligations réglementaires (bilan carbone, audit énergétique,...)
Réduire notre empreinte environnementale propre		

INDICATEURS	2021	2022	2023
Nombre d'agences et de centres d'affaires	171	169	169
Nombre de projets soutenus par la Fondation d'Entreprise	124	83	70
Nombre de start up accompagnées	21	18	13
Montant investi en capital investissement (M€)	130	115	113
Nombre de projets de méthanisation financés	26	29	12
Nombre de contrats d'assurance aléas climatiques	1 882	1 998	2 083
Nombre d'éco prêts à taux zéro accordés	574	926	1 078
Encours livret engagé sociétaire, LES (en millions d'euros)		228	246
% de clients éligibles utilisateurs de la banque en Ligne (Ma banque et/ou NPC)	58,2	59,8	62,1
Nombre de clients utilisateurs de la banque en ligne	346 333	356 420	371 552
Nombre d'alternants	116	122	108
Nombre de clients bénéficiant de l'offre « budget protégé »		5 829	6 214
Nombre de financements solidaires	600	679	838
Nombre de bénéficiaires Passerelle	1 076	1 236	1 418
Nombre de personnes accompagnées (Passerelle, suivi des bénéficiaires de financements solidaires)	1 392	1 716	2 053
Nombre de sessions d'éducation budgétaire	31	107	105
% de collaborateurs formés OFAC / Éthique / Fraude...	99,3	99,6	99,4
Nombre de collaborateurs formés au RGPD		697	714
% de traitement des réclamations en moins de 10 jours ouvrés (soit 14 jours calendaires)	72	73	73
I.R.C. (Indice de Recommandation Client - enquête AVISO)	27	27,7	30,2
I.E.R. (Indice d'Engagement et de Recommandation salariés)	82	81	81
% de salariés en CDI promus	13	11	12
% de salariés en « horaires libres »	25,2	25,5	26,2
Nombre de recrutements en CDI	106	182	170
% de salariés ayant effectué une mobilité	14	11	11
Émissions de CO2 associées aux consommations énergétiques par salarié	0,65	0,65	0,62
Consommation de papier en tonnes par salarié	0,1	0,09	0,08
Déplacements professionnels en voiture (km par salarié)	1 066	1 354	1 527

Annexe 1

Analyse des risques et enjeux RSE

1 Matrice de matérialité du groupe Crédit Agricole



2 Méthode de détermination des principaux risques RSE

Dans le cadre de l'application de la loi, l'article L 225-102-1 III du code du Commerce indique que la déclaration comprend des informations relatives :

SUJET À TRAITER	
Aux conséquences sur le changement climatique de l'activité de la société et de l'usage des biens et services qu'elle produit (incluant les postes d'émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre liées aux activités de transport amont et aval de l'activité et sont accompagnées d'un plan d'action visant à réduire ces émissions, notamment par le recours aux modes ferroviaire et fluvial ainsi qu'aux biocarburants dont le bilan énergétique et carbone est vertueux et à l'électromobilité)	« Réduire notre empreinte environnementale propre » Page 72
À ses engagements sociétaux en faveur du développement durable	« Être présent auprès des habitants du territoire dans les moments difficiles » - Permettre à tous d'accéder aux services bancaires. Page 62
De l'économie circulaire	« Réduire notre empreinte environnementale propre » Agir sur la production de déchets. Page 73
De la lutte contre le gaspillage alimentaire	Ce sujet n'ayant pas de lien avec l'activité de l'entreprise et celle-ci ne disposant pas de restaurant d'entreprise, ce sujet n'est pas traité
De la lutte contre la précarité alimentaire	« Soutenir les projets favorisant le « bien vivre » sur le territoire » - Don à des associations agissant contre la précarité alimentaire via la Fondation d'Entreprise Page 19
Du respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable	Ce sujet n'ayant pas de lien avec l'activité de l'entreprise, il n'est pas traité
Aux accords collectifs conclus dans l'entreprise et à leurs impacts sur la performance économique de l'entreprise ainsi que sur les conditions de travail des salariés, aux actions visant à lutter contre les discriminations et promouvoir les diversités, aux actions visant à promouvoir le lien Nation-armée et à soutenir l'engagement dans les réserves, aux actions visant à promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives et aux mesures prises en faveur des personnes handicapées	« Être un employeur responsable » Maintenir un dialogue social riche Pages 70 et 71

Des enjeux découlent d'un certain nombre de risques que nous avons cotés au regard de 3 aléas (d'image/de perte d'activité/de sanction administrative ou judiciaire) en fonction de leur occurrence et de leur gravité. Les risques ainsi que leur cotation ont été réalisés à dire d'experts et validés par la Direction Risques et Contrôles Permanents.

Les principaux risques ont ainsi été identifiés, classés et leur influence sur les enjeux identifiés a été décrite. Ces derniers tiennent compte du contexte économique 2023 (guerre en Ukraine, crise de l'énergie, inflation élevée...).

La suite de la démarche a consisté en échanges avec l'ensemble des directions de la Caisse régionale, toutes concernées par les actions de la stratégie RSE.

Précisions méthodologiques relatives aux indicateurs de performance :

- les facteurs d'émission utilisés pour le calcul de CO₂ associées aux consommations énergétiques sont les suivants : électricité : 0,006 kgCO₂e/kWh (source contrat cadre groupe Crédit Agricole), gaz naturel : 0,239 kgCO₂e/kWh PCS, fioul domestique 3,24 kgCO₂e/litre, bio gaz 0,074 kgCO₂e/kWh (source : base carbone ADEME) ;
- les consommations de bio gaz ont été déterminées à partir de l'année de remplissage des cuves par le prestataire ;
- la méthode de détermination des émissions CO₂ associées aux consommations énergétiques concernant l'électricité

et le gaz a évolué en 2023 comparativement à 2022. Elle s'appuie sur les données issues de EDF, relatives aux consommations facturées de l'ensemble des compteurs d'électricité et de gaz. En conséquence, l'indicateur 2022, qui reposait sur un nouvel outil de suivi des consommations des compteurs connectés, a été actualisé pro forma en application de la méthode 2023 afin d'assurer la comparabilité entre les deux années (souci d'exhaustivité du périmètre).

- le pourcentage de salariés en horaires libres correspond au taux de salariés dont le contrat est en forfait jours.

L'ensemble a été validé par le Comité de Direction réuni lors du Comité des Transitions du 23 février 2024.

Les risques extra financiers ont été évalués dans l'intégralité des activités de la Caisse régionale, de ses Caisses locales, et de ses filiales consolidées.

La collecte des données est organisée début janvier et concerne l'exercice 2023. Elle repose notamment sur des données extraites du système d'information tels que HR Access (données sociales) ou Green (données crédits) ainsi que d'outils de suivi de type tableur Excel. Les données recueillies sont retraitées selon les règles de calcul établies pour chaque indicateur.

Le périmètre de la DPEF (risques, politiques et résultats) porte sur le périmètre de surveillance consolidée de la Caisse régionale.

PILIER	ENJEUX	RISQUES	IMPACT DU RISQUE	ENGAGEMENT
1	Ancrage territorial et relations parties prenantes externes	Maillage territorial insuffisant pour répondre aux besoins des clients : implantation inadéquate ou absence de l'offre de services	Concurrence des Fintechs Mobilité des clients Désintermédiation au profit d'autres acteurs Attrition des clients	S'appuyer sur la densité de nos réseaux ainsi que sur notre proximité et notre ancrage au territoire
		Manque de soutien à l'économie du territoire et à ses agents économiques	Retard dans les mutations de notre environnement et dans son développement Déclin de l'attractivité des territoires Ne plus être considérée comme la banque de référence du territoire	Soutenir les projets favorisant le « bien vivre » sur le territoire
				Dynamiser l'innovation
2	Accompagnement des transitions agricoles et agroalimentaires	Insuffisance d'accompagnement du développement agricole du territoire dans les transitions et/ou offres insuffisantes ou non adaptées pour la clientèle agricole	Détérioration de l'image de la banque Perte de confiance des clients Non-respect de la réglementation Détournement des clients vers des acteurs pouvant les accompagner dans la transition	Accompagner les filières agricoles et industrielles dans leurs transitions vers des modèles durables
	Accompagnement des clients dans leurs transitions	Insuffisance d'accompagnement des clients de tous les marchés dans leurs transitions et/ou offres insuffisantes ou non adaptées pour la clientèle	Montée des risques climatiques encourus par les clients	Aider nos clients à réduire leur dépendance aux énergies fossiles
	Adéquation aux évolutions des besoins sociétaux et aux évolutions réglementaires	Insuffisance d'offres solidaires et socialement responsables	Détérioration de l'image de la banque Perte de confiance des clients	Orienter les épargnants vers des solutions d'investissement responsable
3	Accessibilité de l'offre	Offre de services inadaptée sur les différents canaux de distribution	Concurrence des Fintechs Mobilité des clients Désintermédiation au profit d'autres acteurs Attrition des clients	Élargir l'accessibilité aux services bancaires
		Déficit de pratiques inclusives à l'égard des clientèles fragiles ou populations défavorisées Non prise en compte des aléas (divorce, chômage, maladie...) dans les moments de vie	Détérioration de l'image de la banque Perte de confiance des clients	Être présent auprès des habitants du territoire dans les moments difficiles
	Soutien aux jeunes populations	Déficit de pratiques inclusives à l'égard des jeunes populations	Détérioration de l'image de la banque Perte de confiance des clients Attrition des clients	Favoriser l'insertion des jeunes dans la vie économique du territoire
4	Loyauté des comportements	Non suivi des formations obligatoires de déontologie et de conformité par les collaborateurs	Détérioration de l'image de la banque Perte d'attractivité du modèle de sociétariat Non-respect de la réglementation	Agir de manière éthique
	Relation client : satisfaction, transparence et protection	Inadaptation du produit/service aux besoins du client / défaut de conseil ou de formalisation du conseil / litiges sur la performance des activités de conseil	Détérioration de l'image de la banque Perte de confiance des clients	
	Usage respectueux des données de nos clients et des collaborateurs	Insuffisance de protection des données personnelles et défaillance du système d'information	Détérioration de l'image de la banque	Réduire notre empreinte environnementale propre
	Empreinte environnementale propre de l'entreprise	Insuffisance de suivi de l'empreinte propre de l'entité (émissions GES, consommation des ressources,...) et non-respect des obligations réglementaires (bilan carbone, audit énergétique,...)	Perte de confiance des clients Retard dans la transition énergétique Non-respect de la réglementation	
	Attractivité, rétention et développement des compétences	Manque de fidélisation des collaborateurs	Turnover important Non-respect de la réglementation	
Qualité de Vie et Conditions de travail	Absence d'accompagnement des collaborateurs			

KPI	QUALIFICATION DE L'IMPACT			GRAVITÉ	PROBABILITÉ D'OCCURRENCE
	IMAGE	ACTIVITÉ (DONT IMPACT FINANCIER)	SANCTION		
Nombre d'agence et de centre d'affaires	2 - SIGNIFICATIF	2 - SIGNIFICATIF	1 - FAIBLE	2 - SIGNIFICATIF	1 - FAIBLE
Nombre de projets soutenus par la Fondation d'Entreprise	2 - SIGNIFICATIF	2 - SIGNIFICATIF	1 - FAIBLE	2 - SIGNIFICATIF	2 - SIGNIFICATIF
Nombre de start-ups accompagnées					
Montant investi en capital investissement					
Nombre de projets de méthanisation financés	3 - FORT	2 - SIGNIFICATIF	2 - SIGNIFICATIF	3 - FORT	3 - FORT
Nombre d'éco prêts à taux zéro accordés	2 - SIGNIFICATIF	2 - SIGNIFICATIF	1 - FAIBLE	2 - SIGNIFICATIF	1 - FAIBLE
Encours livret engagé sociétaire	2 - SIGNIFICATIF	1 - FAIBLE	1 - FAIBLE	2 - SIGNIFICATIF	2 - SIGNIFICATIF
Nombre de clients utilisateurs de la banque en ligne	2 - SIGNIFICATIF	3 - FORT	1 - FAIBLE	2 - SIGNIFICATIF	2 - SIGNIFICATIF
Nombre de clients bénéficiant de l'offre « budget protégé »	3 - FORT	1 - FAIBLE	2 - SIGNIFICATIF	2 - SIGNIFICATIF	3 - FORT
Nombre de bénéficiaires Passerelle	2 - SIGNIFICATIF	2 - SIGNIFICATIF	1 - FAIBLE	2 - SIGNIFICATIF	2 - SIGNIFICATIF
Nombre d'alternants	3 - FORT	2 - SIGNIFICATIF	1 - FAIBLE	3 - FORT	2 - SIGNIFICATIF
Taux de collaborateurs formés OFAC / Ethique / Fraude...	1 - FAIBLE	1 - FAIBLE	1 - FAIBLE	2 - SIGNIFICATIF	1 - FAIBLE
Pourcentage de réclamations clients traitées en moins de 10 jours ouvrés	2 - SIGNIFICATIF	2 - SIGNIFICATIF	2 - SIGNIFICATIF	2 - SIGNIFICATIF	2 - SIGNIFICATIF
Nombre de collaborateurs formés au RGPD	2 - SIGNIFICATIF	2 - SIGNIFICATIF	2 - SIGNIFICATIF	2 - SIGNIFICATIF	2 - SIGNIFICATIF
Emissions de CO ² liées aux consommations énergétiques par salarié	2 - SIGNIFICATIF	2 - SIGNIFICATIF	2 - SIGNIFICATIF	2 - SIGNIFICATIF	2 - SIGNIFICATIF
Nombre de recrutements en CDI	2 - SIGNIFICATIF	2 - SIGNIFICATIF	1 - FAIBLE	2 - SIGNIFICATIF	2 - SIGNIFICATIF
Pourcentage de salariés ayant effectué une mobilité	1 - FAIBLE	1 - FAIBLE	1 - FAIBLE	2 - SIGNIFICATIF	1 - FAIBLE

3 Échelle de cotation

GRADUATION	IMAGE
1 Faible ou inexistant	Détraction non médiatisée
2 Significatif	Article de presse limité
3 Fort	Article de presse et relais multiples, atteinte à la réputation

GRADUATION	PERTE D'ACTIVITÉ (DONT IMPACT FINANCIER)
1 faible ou inexistant	Détérioration de la relation client
2 Significatif	Perte de relation commerciale ou de courant d'affaire limité
3 Fort	Pertes d'activité portant sur un groupe de clients

GRADUATION	PROBABILITÉ D'OCCURRENCE
1 Faible	La probabilité de survenance du risque est > 5 ans
2 Moyen	La probabilité de survenance du risque est > 3 ans et < 5 ans
3 Fort	La probabilité de survenance du risque est < 3 ans

GRADUATION	GRAVITÉ À L'ÉGARD DES PARTIES PRENANTES
1 Faible	Le risque altère faiblement la relation partie prenante
2 Moyen	Le risque dégrade significativement la relation avec une partie prenante
3 Fort	Le risque impacte ou altère fortement la relation de l'entité avec une de ses parties prenantes essentielles

4 Précisions sur la méthodologie de calcul des indicateurs de performance ayant fait l'objet d'un contrôle par l'organisme tiers indépendant :

INDICATEURS	MÉTHODE DE CALCUL
% de clients utilisateurs de la banque en Ligne (Ma banque et/ou NPC)	Pourcentage de clients majeurs capables s'étant connectés sur l'application Ma Banque et/ou au Crédit Agricole en ligne au moins une fois au cours du dernier mois
Nombre de projets soutenus par la Fondation d'Entreprise	Nombre de dossiers ayant reçu un avis favorable du Conseil d'Administration de la Fondation au cours de l'exercice
Nombre de projets de méthanisation financés	Nombre de dossiers de financement ayant pour objet une installation de méthaniseur, validés au cours de l'exercice
Nombre de clients bénéficiant de l'offre « budget protégé »	Nombre d'offres spécifiques en stock au 31 décembre de l'année N concernant toute personne majeure (sont exclues les personnes mineures et les personnes majeures protégées (vente package interdite))
Nombre de bénéficiaires Passerelle	Nombre de personnes ayant bénéficié d'au moins un entretien avec l'association Points Passerelle au cours de l'exercice
% de collaborateurs formés OFAC/Éthique/Fraude...	Taux de formations LCB-FT, sanctions internationales, lutte contre la fraude, lutte contre la corruption et conformité au quotidien : nombre de collaborateurs formés/nombre de collaborateurs ciblés par les formations (taux global sur les 5 formations)
Nombre de collaborateurs formés au RGPD	Nombre de collaborateurs ayant réalisé la formation obligatoire RGPD il y a moins de 3 ans (campagne de formation triennale)
% de traitement des réclamations en moins de 10 jours ouvrés (soit 14 jours calendaires)	Pourcentage de réclamations enregistrées et traitées par le service client dans le délai de 10 jours ouvrés (soit 14 jours calendaires)
% de salariés ayant effectué une mobilité	Part des salariés en CDI ayant bénéficié d'une mobilité (fonctionnelle, géographique, Groupe) au cours de l'exercice sur le nombre de salariés moyen de l'année
Nombre de recrutements en CDI	Nombre de collaborateur recrutés en CDI au cours de l'exercice
Émission de CO ₂ associées aux consommations énergétiques par salarié	Quantité totale d'électricité, de gaz, de biogaz et de fioul x facteurs d'émissions respectivement référencés par l'ADEME
Déplacements professionnels en voiture (km par salarié)	Nombre de kilomètres, parcourus en véhicule personnel, déclarés par les salariés dans leurs notes de frais pour remboursement des indemnités kilométriques automobiles

Annexe **2**

Définition des **activités** fournies par la **Taxonomie**

4.26.

Phases précommerciales des technologies avancées pour la production d'énergie à partir de procédés nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible

Description de l'activité

Recherche, développement, démonstration et déploiement d'installations innovantes de production d'électricité, autorisées par les autorités compétentes des États membres conformément au droit national applicable, qui produisent de l'énergie à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible.

L'activité relève de la NACE, codes M72 et M72.1, conformément à la nomenclature statistique des activités économiques établie par le règlement (CE) no 1893/2006.

Une activité économique relevant de la présente catégorie est une activité telle que visée à l'article 10, paragraphe 2, du règlement (UE) 2020/852 dès lors qu'elle satisfait aux critères d'examen technique énoncés dans la présente section.

4.27.

Construction et exploitation sûre de nouvelles centrales nucléaires pour la production d'électricité ou de chaleur, y compris pour la production d'hydrogène, à l'aide des meilleures technologies disponibles

Aux fins de la présente section, on entend par « meilleures technologies disponibles » les technologies qui sont pleinement conformes aux exigences de la directive 2009/71/Euratom et qui respectent pleinement les paramètres techniques les plus récents des normes de l'AIEA ainsi que les objectifs de sûreté et les niveaux de référence de la WENRA.

Description de l'activité

Construction et exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires dont le permis de construire a été délivré avant 2045 par les autorités compétentes des États membres conformément au droit national applicable en vue de la production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment aux fins de chauffage urbain ou de procédés industriels tels que la production d'hydrogène (nouvelles installations nucléaires), ainsi que leurs mises à niveau de sûreté.

L'activité relève des codes NACE D35.11 et F42.22, conformément à la nomenclature statistique des activités économiques établie par le règlement (CE) no 1893/2006.

Une activité économique relevant de la présente catégorie constitue une activité telle que visée à l'article 10, paragraphe 2, du règlement (UE) 2020/852 dès lors qu'elle satisfait aux critères d'examen technique énoncés dans la présente section.

4.28.

Production d'électricité à partir de l'énergie nucléaire dans des installations existantes

Description de l'activité

La modification d'installations nucléaires existantes aux fins de la prolongation, autorisée par les autorités compétentes des États membres avant 2040 conformément au droit national applicable, de la durée d'exploitation sûre d'installations nucléaires qui produisent de l'électricité ou de la chaleur à partir de l'énergie nucléaire (« centrales nucléaires »).

L'activité relève des codes NACE D35.11 et F42.22, conformément à la nomenclature statistique des activités économiques établie par le règlement (CE) no 1893/2006.

Une activité économique relevant de la présente catégorie constitue une activité telle que visée à l'article 10, paragraphe 2, du règlement (UE) 2020/852 dès lors qu'elle satisfait aux critères d'examen technique énoncés dans la présente section.

4.29.

Production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux

Description de l'activité

La construction ou l'exploitation d'installations de production d'électricité produisant de l'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux. Cette activité ne comprend pas la production d'électricité réalisée exclusivement à partir de combustibles gazeux et liquides renouvelables d'origine non fossile telle que visée à la section 4.7 de la présente annexe et à partir de biogaz et de bioliquides telle que visée à la section 4.8 de la présente annexe.

Les activités économiques relevant de la présente catégorie peuvent être associées à plusieurs codes NACE, notamment aux codes D35.11 et F42.22, conformément à la nomenclature statistique des activités économiques établie par le règlement (CE) no 1893/2006.

Une activité économique relevant de la présente catégorie constitue une activité transitoire telle que visée à l'article 10, paragraphe 2, du règlement (UE) 2020/852 dès lors qu'elle satisfait aux critères d'examen technique énoncés dans la présente section.

4.30.

Cogénération à haut rendement de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux

Description de l'activité

Construction, remise en état et exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité utilisant des combustibles fossiles gazeux. Cette activité ne comprend pas la cogénération à haute efficacité de chaleur/froid et d'électricité réalisée exclusivement à partir de combustibles gazeux et liquides renouvelables d'origine non fossile telle que visée à la section 4.19 de la présente annexe et à partir de biogaz et de bioliquides telle que visée à la section 4.20 de la présente annexe.

Les activités économiques relevant de la présente catégorie peuvent être associées aux codes NACE D35.11 et D35.30 conformément à la nomenclature statistique des activités économiques établie par le règlement (CE) no 1893/2006.

Une activité économique relevant de la présente catégorie constitue une activité transitoire telle que visée à l'article 10, paragraphe 2, du règlement (UE) 2020/852 dès lors qu'elle satisfait aux critères d'examen technique énoncés dans la présente section.

4.31.

Production de chaleur/froid à partir de combustibles fossiles gazeux dans un système efficace de chauffage et de refroidissement urbain

Description de l'activité

Construction, remise en état et exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux et sont raccordés à un réseau de chaleur et de froid efficace au sens de l'article 2, point 41), de la directive 2012/27/UE. Cette activité ne comprend pas la production de chaleur/froid dans un réseau de chaleur efficace exclusivement à partir de combustibles gazeux et liquides renouvelables d'origine non fossile telle que visée à la section 4.23 de la présente annexe et à partir de biogaz et de bioliquides telle que visée à la section 4.24 de la présente annexe.

L'activité relève de la NACE, code D35.30, conformément à la nomenclature statistique des activités économiques établie par le règlement (CE) no 1893/2006.

Une activité économique relevant de la présente catégorie constitue une activité transitoire telle que visée à l'article 10, paragraphe 2, du règlement (UE) 2020/852 dès lors qu'elle satisfait aux critères d'examen technique énoncés dans la présente section.

Annexe **3**

Politique d'intégration des **risques** en matière de **durabilité** et des **incidences négatives**

Informations sur la politique d'intégration des risques en matière de durabilité et la prise en compte des incidences négatives en termes de durabilité dans le conseil en investissement et en assurance.

1 *Préambule*

L'intégration des enjeux de la transition climatique et l'émergence d'une finance durable est un des axes majeurs de notre politique de Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) qui est au cœur du projet du Crédit Agricole. Ces enjeux sont aujourd'hui cruciaux pour la protection des investisseurs et le système financier.

Fort de son identité coopérative et mutualiste et de son engagement de longue date, le Groupe s'est doté en 2019 d'une Raison d'Être qui l'engage résolument à « Agir chaque jour dans l'intérêt du client et de la société ». Cette Raison d'Être a été traduite par le nouveau Projet Groupe « Ambitions 2022 » qui repose sur trois piliers stratégiques :

- Un projet client qui vise l'excellence relationnelle ;
- Un projet humain qui développe la responsabilité en proximité ;
- Un projet sociétal qui poursuit notre engagement mutualiste en faveur d'un développement pour tous et qui veut faire de la finance « verte » une des clés de notre croissance.

Le Crédit Agricole propose, dans le cadre de ses solutions d'épargne, des services de conseil en investissement et de conseil en assurance.

Le présent document présente l'intégration par le Crédit Agricole des risques en matière de durabilité dans le

conseil en investissement et le conseil en assurance. Il contribue à répondre aux exigences réglementaires telles qu'exposées à l'article 3 du Règlement européen 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers pour les produits financiers visés².

La Commission Européenne prévoit de modifier les actes délégués relatifs à la Directive Européenne concernant les Marchés d'Instruments Financiers II (MIFID II) et la Directive Européenne sur la Distribution dans l'Assurance (DDA) afin que les préférences des clients en matière de durabilité soient prises en compte dans l'évaluation du caractère approprié des investissements recommandés par le conseiller financier. Ces évolutions réglementaires seront déterminantes dans les processus cibles à mettre en place concernant l'intégration des risques en matière de durabilité dans le conseil financier.

La présente politique expose comment le Crédit Agricole conçoit l'intégration de la durabilité dans le conseil financier à ce jour.

2 *Politique relative à l'intégration des risques en matière de durabilité dans l'activité de conseil en investissement et en assurance*

a) Qu'est-ce que le risque de durabilité et en quoi impacte-t-il les investissements ?

Le risque de durabilité est défini par le Règlement européen 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers comme un événement ou une situation dans le domaine Environnemental, Social ou de la Gouvernance d'entreprise (ci-après « ESG ») qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

² Produits financiers visés par le Règlement européen 2019/2088 : a) Portefeuille géré au sens de la gestion de portefeuille ; b) Fonds d'investissement alternatif (FIA) ; c) Produit d'investissement fondé sur l'assurance ; d) Produit de retraite ; e) Régime de retraite ; f) OPCVM ; ou g) Produit pan-européen de retraite personnelle (PEPP).

³ Le sigle ESG, Environnemental, Social et de Gouvernance, est communément utilisé par la communauté financière internationale pour désigner ces trois domaines qui constituent les trois piliers de l'analyse extra-financière d'une entreprise.

⁴ Produits financiers visés par le Règlement européen 2019/2088 : a) Portefeuille géré au sens de la gestion de portefeuille ; b) Fonds d'investissement alternatif (FIA) ; c) Produit d'investissement fondé sur l'assurance ; d) Produit de retraite ; e) Régime de retraite ; f) OPCVM ; ou g) Produit pan-européen de retraite personnelle (PEPP).

Le risque de durabilité est lié à de multiples enjeux ou facteurs ESG qui, s'ils ne sont pas gérés de manière appropriée par les émetteurs, peuvent induire des impacts financiers ou des impacts non-financiers (réputation, juridiques...) pouvant à leur tour générer des impacts financiers.

- Exemples d'enjeux ou facteurs environnementaux : changement climatique, épuisement des ressources naturelles, pollution de l'air et de l'eau, déforestation, perte de biodiversité...
- Exemples d'enjeux ou facteurs sociaux : inclusion sociale, diversité en entreprise, santé et sécurité des collaborateurs, droits de l'homme, exposition au travail illégal des enfants, protection des données personnelles...
- Exemples d'enjeux ou facteurs de gouvernance : efficacité du conseil d'administration, conformité et éthique, rémunération des dirigeants...

b) L'intégration des risques de durabilité dans le service de conseil en investissement et en assurance

L'intégration de la durabilité dans le conseil financier est une composante essentielle de la **finance durable**. Par leurs conseils, les prestataires de services d'investissement et les distributeurs de produits d'assurance peuvent jouer un rôle central dans la réorientation du système financier vers la durabilité et ainsi répondre aux deux impératifs de la finance durable :

- Réorienter les flux de capitaux vers des investissements durables
- Intégrer la durabilité dans la gestion des risques financiers pour renforcer la stabilité financière.

L'intégration de la durabilité dans le conseil financier s'opère tant au niveau de la conception que de la distribution des produits financiers.

Au niveau de la conception de ces produits, elle passe par la généralisation de la prise en compte de l'approche ESG dans tous les processus d'investissement en complément de l'analyse financière classique, ou encore par une politique de vote et d'engagement actionnarial intégrant les aspects ESG et par la fourniture aux conseillers financiers et aux clients d'informations sur la nature ESG des produits.

Au niveau de la distribution de ces produits, elle touche aux processus, outils et compétences propres au métier de conseil financier. En particulier, l'intégration de la durabilité implique de développer l'expertise ESG des conseillers financiers afin qu'ils puissent évaluer les préférences des clients en matière de durabilité, recommander les produits adaptés, mais aussi aider les clients dans leur compréhension des risques et opportunités liés à l'ESG dans la construction de leur portefeuille.

c) L'intégration des risques de durabilité dans les produits financiers

La principale société de gestion et la filiale d'Assurances du Groupe Crédit Agricole se sont engagées à généraliser l'approche ESG dans leurs activités.

Amundi, principale société de gestion du Groupe, a fait, de l'investissement responsable, l'un de ses piliers fondateurs dès sa création en 2010. Pionnier dans ce domaine, le Groupe fut l'un des signataires fondateurs des Principes d'Investissement Responsable (PRI) en 2006. Amundi s'est engagée à disposer d'une notation ESG sur 100% des encours des fonds ouverts sous gestion active et à appliquer les critères ESG à l'ensemble des décisions de vote en 2021. Des informations plus détaillées, y compris la Politique d'Investissement Responsable et la méthodologie de notation d'Amundi, sont disponibles sur le site www.amundi.fr.⁶

Crédit Agricole Assurances, filiale d'Assurances du Groupe, s'est, quant à elle, engagée à la généralisation des critères ESG sur les nouveaux investissements. Cela concerne les actifs en représentation des fonds euros, les fonds propres et les actifs en représentation des contrats en unités de compte. Des informations plus détaillées, y compris la politique ESG-Climat de Crédit Agricole Assurances S.A., sont disponibles sur le site www.ca-assurances.com.⁷

d) L'intégration du risque de durabilité dans l'activité de conseillers financiers

Le Crédit Agricole a initié une démarche d'intégration de la durabilité dans l'activité des conseillers financiers afin de contribuer à la réallocation de l'épargne vers des activités durables.

Le Crédit Agricole est convaincu que la prise en compte des facteurs ESG a un impact positif sur la performance financière.

Le Crédit Agricole distribue des produits financiers présentant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou visant des objectifs de durabilité.

Les conseillers financiers disposent des informations requises pour proposer ces produits au client au travers de documentations et supports pédagogiques adaptés et de sensibilisations réalisées au moment du lancement de ces nouveaux produits.

Le Crédit Agricole continuera de développer son approche concernant l'intégration de la durabilité dans l'activité de conseillers financiers au fil du temps, conformément aux évolutions réglementaires et en s'appuyant sur les innovations méthodologiques à venir.

⁵ Le sigle ESG, Environnemental, Social et de Gouvernance, est communément utilisé par la communauté financière internationale pour désigner ces trois domaines qui constituent les trois piliers de l'analyse extra-financière d'une entreprise.

⁶ https://www.amundi.fr/fr_instit/Local-content/Responsible-Investment/Documentation

⁷ <https://www.ca-assurances.com/Chaines/Responsables-et-engages/CAA-sort-l-edition-2021-de-sa-politique-ESG-Climat>

La démarche « Trajectoires Patrimoine » a été déployée à compter de mi-octobre 2018, elle sera totalement généralisée à compter d'avril 2022, pour remplacer définitivement Entretien Epargne. Cette démarche conseil innovante, gratuite et personnalisée s'adresse à tous les clients quel que soit leur patrimoine détenu et leur permet de construire, développer ou protéger leur patrimoine, de manière éclairée, en fonction de leurs projets de vie et elle intégrera, à moyen terme, les préférences ESG des clients. Dotée d'un outil performant, cette démarche vient de surcroît soutenir la compétence des conseillers et garantir la conformité de la connaissance client requise.

e) L'intégration du risque de durabilité dans la politique de rémunération

Le présent paragraphe expose l'intégration des risques de durabilité dans la politique de rémunération. Il contribue à répondre aux exigences réglementaires telles qu'exposées à l'article 5 du Règlement européen 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

La politique de rémunération du Crédit Agricole n'encourage aucune prise de risque excessive en matière de durabilité dans les activités de conseil en investissement et de conseil en assurance et est liée à la performance ajustée aux risques.

Aussi, conformément à la politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts, la politique de rémunération du Crédit Agricole ne favorise aucun conseil sur des produits financiers qui seraient préjudiciables à la protection et à la primauté des intérêts des clients.

3 Déclaration relative à la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité

L'article 4 du Règlement européen 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers requiert :

- la publication par les acteurs de marchés financiers d'informations relatives à la prise en compte des principales incidences négatives (« Principal adverse impacts ») des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité ;
- la publication par les conseillers financiers d'informations relatives à la prise en considération, dans leurs conseils en investissement et en assurance, des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Les incidences négatives correspondent aux effets négatifs des décisions d'investissement et de conseils en investissement sur les facteurs de durabilité tant environnementaux, climatiques, sociaux que de gouvernance.

Au niveau du Groupe Crédit Agricole, Amundi, principale société de gestion du Groupe, prend en compte les incidences négatives au travers de sa Politique d'Investissement Responsable. Des informations plus détaillées sont disponibles sur le site www.amundi.fr. Crédit Agricole Assurances, filiale d'Assurances du Groupe, s'est, quant à elle, engagée à la généralisation des critères ESG sur les nouveaux investissements prenant également en compte les incidences négatives. Des informations plus détaillées sont disponibles sur le site www.ca-assurances.com.

Concernant les activités de conseils en investissement et en assurance du Groupe Crédit Agricole, l'absence de textes réglementaires suffisamment précis et stabilisés et d'un panel suffisamment large de données comparables ne permet pas actuellement de garantir une prise en compte des incidences négatives au sens de la réglementation SFDR⁸. Le Crédit Agricole respectera ces textes une fois disponibles et applicables et s'appuiera sur les données qui seront mises à disposition sur l'ensemble des fonds ou unités de compte conseillés par les entités du groupe conformément au calendrier réglementaire.

Fidèle au projet sociétal du Groupe Crédit Agricole, les processus relatifs au conseil en investissement et en assurance, s'appuyant sur ces nouvelles données, évolueront au fil du temps afin d'être en mesure de prendre en considération les répercussions négatives et potentielles des investissements de manière exhaustive dans les activités de conseil. Porté par l'ambition d'être un leader européen de l'investissement responsable, le Groupe se mobilise autour d'une stratégie Climat en ligne avec l'Accord de Paris, tout en renforçant son engagement en faveur de la transition énergétique, et en promouvant des politiques d'investissement « vertes » et responsables.

Les informations publiées par le Crédit Agricole et ses entités sur leurs sites internet seront enrichies suivant ces évolutions.

⁸ Règlement UE n°2019/2088 dit « Sustainable Finance Disclosure Regulation » SFDR

Annexe **4** *Attestation*
des commissaires
aux comptes



KPMG S.A.
Tour Egho
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est

**Rapport du commissaire aux comptes, désigné organisme tiers indépendant,
sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière**

Exercice clos le 31 décembre 2023
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est
Siège social : 25 Rue Libergier, 51100 Reims

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est

Siège social : 25 Rue Libergier, 51100 Reims

Rapport du commissaire aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société (ci-après « entité ») désigné organisme tiers indépendant (« tierce partie »), accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1884¹, nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra-financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion de l'entité en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration (ou disponibles sur le site internet ou sur demande au siège de l'entité).

¹ Accréditation Cofrac Inspection, n°3-1884, portée disponible sur le site www.cofrac.fr



Responsabilité de l'entité

Il appartient à la direction de :

- sélectionner ou établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- préparer une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- préparer la Déclaration en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant ; ainsi que
- mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie par le Conseil d'administration.

Responsabilité du commissaire aux comptes désigné organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est

Rapport du commissaire aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière
Exercice clos le 31 décembre 2023



Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, notamment l'avis technique de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, *Intervention du commissaire aux comptes, intervention de l'OTI – Déclaration de performance extra-financière*, tenant lieu de programme de vérification, et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée)².

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de sept personnes et se sont déroulés entre décembre 2023 et février 2024 sur une durée totale d'intervention de 2 semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une quinzaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- Nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{ème} alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ;

² ISAE 3000 (révisée) - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est

Rapport du commissaire aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière
Exercice clos le 31 décembre 2023



- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services, ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe. Nos travaux ont été menés au siège de l'entité consolidante.
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 du code de commerce ;
- Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- Pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés au siège de l'entité et couvrent entre 100% des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est

Rapport du commissaire aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière



Paris la Défense, le 7 mars 2024

KPMG S.A.

Arnaud Bourdeille
Partner Audit

Bertrand Roussel
Expert ESG



Annexe

Informations qualitatives (actions et résultats) considérées les plus importantes

Charte du travail à distance

Plan de sobriété

Implémentation sur le territoire

Logement social

Le village by CA

Afterworks de la Création

Structure Transition Energétique

Site Internet J'EcoRénove

Epargne Durable

Service APY

Interventions et relations écoles

Associations d'aide aux familles en cas d'hospitalisation des enfants

Outils d'accompagnement transition environnementale et énergétique

Indicateurs clés de performance et autres résultats quantitatifs considérés les plus importants

Nombre de recrutements en CDI

Pourcentage de salariés ayant effectué une mobilité

Emissions de CO2 associées aux consommations énergétiques par salarié

Déplacements professionnels en voiture (km par salarié)

Nombre de projets de méthanisation financés

Nombre de projets soutenus par la Fondation d'Entreprise

Nombre de clients bénéficiant de l'offre "budget protégé"

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est

Rapport du commissaire aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière
Exercice clos le 31 décembre 2023



Nombre de collaborateurs formés à la réglementation RGPD

Pourcentage de clients utilisateurs de la banque en Ligne (Ma Banque et/ou NPC)

Nombre de bénéficiaires Passerelle

Pourcentage de collaborateurs formés OFAC/Ethique/Fraude

Pourcentage de traitement des réclamations en moins de 10 jours ouvrés (soit 14 jours calendaires)

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est

Rapport du commissaire aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière
Exercice clos le 31 décembre 2023



NORD EST

ca-nordest.com

Retrouvez-nous sur



CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DU NORD EST

Société coopérative à capital variable agréée en tant qu'établissement de crédit
Société de courtage d'assurances - Prestataire de services d'investissement agréé et contrôlé
par l'Autorité de Contrôle - Prudential et de Résolution, 4 place de Budapest,
75436 PARIS Cedex 09 - Siège social : 25 rue Libergier - 51100 REIMS
Tél. 03 26 83 30 00 - Télécopie 03 26 83 30 09 - N° SIREN 394 157 085 RCS Reims
N° ORIAS 07 022 663 - T.V.A. : FR42 394157085 - www.credit-agricole.fr/ca-nord-est
IDU ADEME : FR234269_01FBNY

Chiffres au 31/12/2023 – Source : Crédit Agricole du Nord Est
Couverture : Hautvillers et Cumières, Vallée de la Marne - barmalini - stock.adobe.com - Ne pas jeter sur la voie publique.

